HISTOIRE DU CONSEIL RÉGIONAL FTQ
MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

LES ANNÉES 1986-2021 : ENTRE PERSÉVÉRANCE ET RENOUVELLEMENT

RÉDIGÉ PAR
CAROLINE BÉDARD
(1986-2011)
et
MILAN BUSIC
(2011-2021)

Sous la supervision de Martin Petitclerc, professeur au Département d'histoire, UQAM

Conseil régional FTQ MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

UQÀM | Service aux collectivités
Université du Québec à Montréal

NOVEMBRE 2021

Histoire du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain
Les années 1986-2021 : entre persévérance et renouvellement

Ce projet a été réalisé dans le cadre du Protocole UQAM/CSN/CSQ/FTQ avec le soutien du Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'appui financier de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et du Conseil Régional FTQ Montréal Métropolitain (CRFTQMM).

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.
ISBN version imprimée : 978-2-923773-85-8
ISBN version électronique : 978-2-923773-86-5

Membres du comité d'encadrement :

Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRFTQMM)
Marc-Édouard Joubert, président
Vincent Leclair, secrétaire général
Jasmine Martin, conseillère, Service Urgence-emploi

Université du Québec à Montréal (UQAM)
Milan Busic, maîtrise en histoire, UQAM
Martin Petitclerc, professeur, Département d'histoire, UQAM
Eve-Marie Lampron et Marie Eve Rioux-Pelletier, agentes de développement, Service aux collectivités, UQAM

Référence suggérée : Bédard, Caroline et Milan Busic (2021). *Histoire du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, Les années 1986-2021 : entre persévérance et renouvellement.* Montréal : Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal et Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.

Le document peut également être consulté aux adresses suivantes :
- Site Internet du CRFTQMM : https://montrealmetro.ftq.qc.ca/
- Site Internet du Service aux collectivités de l'UQAM : http://sac.uqam.ca/liste-de-publications.html

©UQAM, CRFTQMM, 2021. Reproduction permise en mentionnant la source.

Mots-clés : syndicalisme, travail, militantisme, grève, environnement, justice sociale, féminisme, néolibéralisme, État-providence, Montréal, Québec

Remerciements :

Pour les 125 ans du CRFTQMM (1986-2011)
Danielle Casara, Secrétaire générale, Conseil régional FTQ Montréal métropolitain
Jasmine Martin, Conseillère, Conseil régional FTQ Montréal métropolitain
Caroline Bédard, Étudiante au 2e cycle en histoire, UQAM
Martin Petitclerc, Professeur, Département d'histoire, UQAM
Martine Blanc, Agente de développement, Service aux collectivités, UQAM

Comité ressource du CRFTQMM :
Guy Cousineau, Secrétaire général (1981-1995)
Marie-Danielle Lapointe, Secrétaire générale (1995-2001)
Élyse Tremblay, Conseillère au Service de l'éducation (1988-1995 et 1998-2003)
Normand Guimond conseiller régional de Montréal pour la FTQ (1980-2002).
Pour le document 2012-2021. Remerciements à Stéphanie Gauthier, adjointe administrative.

Table des matières

Liste des acronymes 1
Préface 5
1.1 Récession 6
1.1.1 Dénonciation du néolibéralisme 6
1.1.2 Lutte pour l'emploi et l'amélioration de l'assurance-chômage 9
1.1.3 Le projet Urgence-emploi 9
1.1.4 Renforcement de l'implication du CTM sur la scène régionale 10
1.2. Relations de travail dans le secteur public 11
1.2.1. Négociations 11
1.2.2. Loi 160 12
1.3. La défense des droits des travailleuses et des femmes 12
1.4. Protection de la langue française 13
2. 1990-1999 16
2.1. Crise économique 16
2.1.1. Lutte contre la privatisation, la dérèglementation et le libre-échange 16
2.1.2. Fermetures et pertes d'emploi 18
2.1.3. Réforme de l'assurance-chômage 20
2.1.4. Emplois précaires 21
2.1.5. Élimination de la pauvreté 22
2.2. Lutte des femmes 24
2.3. Développement des services aux membres 26
2.3.1. Soutien aux luttes 26
2.3.2. Éducation 27
2.3.3. Service Urgence-emploi 27
2.3.4. Réseau des déléguées et délégués sociaux 29
2.3.5. Santé et sécurité au travail 29
2.3.6. Regroupement des personnes à la retraite 30
2.4. Appui à la souveraineté 31
2.4.1. Mouvement Québec 31
2.4.2. Référendum sur la souveraineté 31
2.4.3. La semaine du français et la protection de la langue française 32
3. 2000-2011 33
3.1. Contre la mondialisation 33
3.2. Comité de conditions de vie et de travail des femmes (CCVTF) 36
3.3. Une économie au service de la population 37

3.4. À la défense de l'emploi 39
3.5. « Reprendre l'offensive » 40
4. 2011-2021 42
4.1 Retour aux sources et élargissement des solidarités : une décennie d'évolution militante au Conseil 43
4.1.1 Politique et action locale: un retour aux sources pour le Conseil 44
4.1.2 L'élargissement des solidarités et la revitalisation du mouvement syndical 46
4.2 Le Conseil à la défense des travailleuses et travailleurs 50
4.2.1 « Harper nous déteste » : 10 ans de lutte pour le droit des travailleuses et travailleurs au Conseil 50
4.2.2 Les services aux membres 53
4.3 La lutte à l'austérité et à la privatisation des services publics 56
4.3.1 L'austérité au fédéral : l'exemple de la réforme de Postes Canada 56
4.3.2 Le Printemps Érable et ses suites : contre le virage néolibéral au Québec 57
4.4 Développement socioéconomique et lutte contre les inégalités sociales 60
4.5 La défense des minorités 63
4.6 Environnement et développement durable 65
4.7 Pandémie et crise de la COVID-19 (mars-juin 2020) 68
5. Conclusion 69
Postface 70
Annexe : Polytechnique 71
Annexe : Dix ans de recherche auprès du Réseau des DS du CRMM-FTQ : Le NOUS toujours au centre de l'action syndicale 75
6. Bibliographie 82
Sources 82
Documents des Congrès 82
Journaux du Conseil 82
Procès-verbaux de réunions 82
Autres documents du Conseil 82
Document de la FTQ 83
Références 83
Articles 83
Monographies 83
Publications gouvernementales 83
Sites Internet 84

Liste des acronymes

AFPC : Alliance de la Fonction publique du Canada

AIMTA : Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs et Travailleuses de l'Aérospatiale

ALENA : Accord de libre-échange nord-américain

AMT : Agence métropolitaine de transport

APTS : Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux

ASSÉ : Association pour une solidarité syndicale étudiante

BAPE : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

CCVTF : Comité de conditions de vie et de travail des femmes

CDEC : Corporations de développement économique et communautaire

CECM : Commission des écoles catholiques de Montréal

CÉGEP : Collège d'enseignement général et professionnel

CEUM : Centre d'écologie urbaine de Montréal

CGEM : Conseil général en environnement de Montréal

CHSLD : Centre d'hébergement et de soins de longue durée

CIMM : Comité intersyndical du Montréal métropolitain

CLASSE : Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante

CLD : Centres locaux de développement

CLP : Commission des lésions professionnelles

CMM : Communauté métropolitaine de Montréal

CNCPS : Coalition nationale contre les publicités sexistes

COPS : Comité d'organisation et de promotion syndicales

COTPSP : Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

CRD : Comités régionaux de développement

CRDÎM : Conseil régional de développement de l'île de Montréal

CRE : Conseil régional de l'environnement

CRÉ : Conférence régionale des élus

CRÉEEM : Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est de Montréal

CRÉESOM : Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi du Sud-ouest de Montréal

CRÉSÎM : Comité régional de l'économie sociale de l'île de Montréal

CRFTQMM : Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

CRIM : Comité régional intersyndical de Montréal

CRT : Commission des relations de travail

CSN : Confédération des syndicats nationaux

CSQ : Centrale des syndicats du Québec

CSD : Centrale des syndicats démocratiques

CCST : Commission de la santé et de la sécurité au travail

CTI : Centre des travailleuses et des travailleurs immigrants

CTM : Conseil des travailleuses et des travailleurs du Montréal métropolitain

FECQ : Fédération étudiante collégiale du Québec

FEUQ : Fédération étudiante universitaire du Québec

FIQ : Fédération des infirmières du Québec

FLI : Fonds locaux d'investissement

FLS : Fonds local de solidarité

FQM : Fédération québécoise des Municipalités

FRAPRU : Front d'action populaire en réaménagement urbain

FTQ : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

HLM : Habitations à loyer modique

ICEA : Institut de coopération pour l'éducation des adultes

MAC : Mouvement action-chômage

MÉMO : Mouvement pour une école moderne et ouverte

PPP : Partenariats public-privé

RCM : Rassemblement des citoyens de Montréal

RCLALQ : Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec

RPC : Régime de pensions du Canada

RPR : Regroupement des personnes à la retraite

RQIC : Réseau québécois sur l'intégration continentale

RRQ : Régime des rentes du Québec

RSR : Regroupement des syndicalistes à la retraite

SCEP : Syndicat des communications, de l'énergie et du papier

SCFP : Syndicat canadien de la fonction publique

SFPQ : Syndicat de la fonction publique du Québec

SOLIDE : Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi

SPGQ : Syndicats des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec

SPLI : Stratégie des partenariats de la lutte à l'itinérance

SOQUEM : Société québécoise d'exploration minière

SQAF : Semaine québécoise des adultes en formation

STCUM : Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal

STTP : Syndicat des travailleuses et travailleurs des Postes

TCA : Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada

TCLCF : Table de concertation de Laval en condition féminine

TCFDSM : Table de concertation sur la faim et le développement social de Montréal

TGFM : Table des groupes de femmes de Montréal

TPS : Taxe sur les produits et services

ZLÉA : Zone de libre-échange des Amériques.

Préface

À chacune et chacun d'entre vous qui avez milité,

Et qui par vos réflexions, vos actions et vos remises en question de l'ordre établi continuent d'animer et d'élever le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain. Il va sans dire que les défis liés à l'évolution du monde du travail interpellent aujourd'hui l'ensemble des syndicats et que l'immobilisme n'est plus une option. De plus, nous constatons une transformation manifeste de la force de travail dans la région métropolitaine, situation qui impose aux directions syndicales le devoir de revoir leurs pratiques démocratiques et la représentativité des personnes élues et celles conseillères au sein de leurs propres structures. Dès lors, l'inlassable recherche de l'équité ne doit plus être un fardeau ni une « taxe minoritaire », mais bien une richesse et un ciment de notre solidarité ouvrière. Merci à tous ceux et celles qui n'acceptent plus le *statu quo* ou le recours à l'inertie et qui, par leurs réflexions, nous poussent collectivement à actualiser nos priorités et nos moyens d'action dans cette lutte infinie pour la justice sociale. Les chantiers sont bien entendu multiples et ces quelques pages sont un témoignage de nos luttes récentes et de nos solidarités au cours de la dernière décennie. La légitimité de notre action et de notre mouvement est souvent remise en question, et seuls nos efforts constants et notre détermination permettront de la préserver.

> *« La richesse qu'on sous-utilise, c'est la richesse des militantes et militants dans les sections locales. »*
>
> -Michel Lizée

En cela, le CRFTQMM est riche, et tout le mérite vous revient ! Nous sommes heureuses et heureux que votre Conseil soit resté cet espace de débats et d'élaboration de stratégies ouvrières. Souhaitant que les récits consignés dans les prochaines pages sachent renforcer notre volonté à lutter pour l'émancipation de notre société et pour la justice prolétaire.

-Marc-Édouard Joubert, président du CRFTQMM.

1. 1986-1989

La décennie 1980 est marquée par la crise économique de 1982. Cette récession majeure entraîne le plus haut taux de chômage que le Québec ait connu depuis la Crise des années 1930, soit 15,9 %[1]. Ce contexte est difficile pour le mouvement syndical. Alors que les gouvernements fédéral et provincial favorisent le privé dans leurs plans de relance de l'économie, le mouvement syndical peine pour défendre les intérêts des travailleuses et des travailleurs[2]. Néanmoins, les membres du Conseil des travailleuses et des travailleurs du Montréal métropolitain (CTM) demeurent très actifs. Des grèves ont lieu au cours de la période, notamment dans le secteur public, et la lutte pour les droits des femmes sur marché du travail se poursuit. Le mouvement syndical est également très actif dans la défense de la langue française sur les lieux de travail.

1.1 Récession

Lors de la récession des années 1980, plusieurs usines et entreprises ferment leurs portes ou déménagent. Ce sont ainsi des centaines de milliers de travailleuses et travailleurs qui se retrouvent sans emploi à travers la province. Les finances du gouvernement provincial sont également affectées et le Parti québécois, alors au pouvoir, opte pour un plan de relance économique qui favorise l'entreprise privée par une diminution de l'intervention étatique dans l'économie[3]. Les gouvernements provincial et fédéral se dirigent donc sur la voie de la privatisation, de la dérèglementation et de la détérioration du filet social, ce qui est renforcé par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) que le Canada signe en 1988 avec les États-Unis et le Mexique. Le CTM dénonce avec vigueur cette nouvelle orientation, tout en luttant pour la préservation des emplois et l'amélioration de l'assurance-chômage.

1.1.1 Dénonciation du néolibéralisme

La volonté des gouvernements fédéral et provincial de remettre la relance de l'économie entre les mains exclusives du secteur privé est fortement critiquée par le CTM. Lors du Congrès de 1985, ayant pour thème *Militantisme syndical. Folie ou… nécessité*, ses membres dénoncent les projets de privatisation du gouvernement Mulroney, tels que les sociétés Canadair[4] et Air Canada, de même que le

---

[1] Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, p.186.
[2] *Ibid.*, p.206
[3] *Ibid.*, p.196-197.
[4] Ce projet risque, selon les membres du CTM, de profiter avant tout à des intérêts américains. Voir CTM, *8e Congrès. Militantisme syndical. Folie ou… nécessité*, mai 1985, p.24-25.

service des libérations conditionnelles. Le CTM incite alors la population à manifester son désaccord en écrivant directement au Solliciteur général du Canada[5]. La privatisation d'Air Canada, plus particulièrement, fait craindre pour la sécurité d'emploi, les salaires et les conditions de travail des personnes salariées, sans oublier leur caisse de retraite. Les principaux syndicats des employées et employés d'Air Canada, soit l'Association Internationale des Machinistes et des Travailleurs et Travailleuses de l'Aérospatiale (AIMTA), le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et le Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA), mènent une campagne de mobilisation pour faire pression sur le ministre d'état à la privatisation[6]. Malgré ces efforts, la vente a lieu l'année suivante[7].

Au Québec, le projet[8] de Jacques Parizeau de privatiser une partie des activités d'Hydro-Québec suscite l'inquiétude du CTM qui considère que « la population du Québec voit s'effriter un levier économique d'importance qui a contribué au développement économique du Québec »[9]. La volonté de privatiser certains services hospitaliers laisse aussi présager la détérioration des conditions de travail et de la qualité des services[10]. En privatisant davantage les soins, le Québec retomberait selon le CTM dans un système à deux vitesses: « celle des riches et celle des autres »[11].

Les projets de privatisation du gouvernement Bourassa suscitent l'inquiétude du CTM après 1985. Ses membres dénoncent la vente des deux mines les plus rentables de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) à Cambior. Pire, cette entreprise se fait reconnaître le droit ne pas embaucher la majorité des employées et employés membres du SCFP[12]. Dans tous ces dossiers, le CTM défend l'idée selon laquelle la bonne gestion n'est pas exclusive à l'entreprise privée, comme le démontrent de nombreuses entreprises publiques florissantes[13].

Les membres du CTM s'inquiètent des projets de dérèglementation de divers secteurs économiques, dont la construction[14]. Ils craignent par exemple que le projet de loi 119 du gouvernement Bourassa, prévoyant l'abolition de la carte de classification, n'entraîne une concurrence malsaine sur les

---

[5] « Privatisation », *CTM information*, vol. 11, no 3, avril 1987, p.2.
[6] « Air Canada – à vendre », *CTM information*, vol. 11, no 9, décembre 1987, p.1.
[7] « Air Canada – Propriété privée », *CTM information*, vol. 12, no 4, mai 1988, p.3.
[8] Ce projet sera finalement abandonné par le gouvernement Parizeau.
[9] CTM, *8e Congrès. Militantisme syndical. Folie ou… nécessité*, mai 1985, p.24.
[10] *Ibid.*, p.25-26.
[11] CTM, *9e Congrès. Le CTM sur la scène régionale : une pratique à renforcer*, mai 1987, p.18-19.
[12] « La privatisation de SOQUEM : Un autre coup dur pour les finances publiques », *CTM information*, vol. 10, no 7, septembre 1986, p.2.
[13] CTM, *9e Congrès. Le CTM sur la scène régionale : une pratique à renforcer*, mai 1987, p.13.
[14] CTM, *8e Congrès. Militantisme syndical. Folie ou… nécessité*, mai 1985, p.15.

chantiers[15]. Selon le CTM, ces projets de dérèglementation, qui touchent également les secteurs du transport, de la téléphonie et de l'alimentation, menacent la qualité des services offerts à la population, de même que les conditions de travail des personnes employées.

Vers la fin des années 1980, le projet d'accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique est sur toutes les lèvres. Le CTM s'inquiète des conséquences d'une telle entente sur l'économie québécoise qui tarde à se relever de la récession. Les auteurs du *CTM information* soutiennent que le libre-échange avantage avant tout les entreprises puisqu'elles auront plus de « pouvoir pour arracher des concessions aux travailleurs et aux localités canadiennes »[16]. Ils ajoutent que « comme nous le voyons chaque jour, [les entreprises] profitent de leur liberté pour investir et déplacer les emplois à leur guise, pour réclamer des concessions salariales, des concessions fiscales, des concessions environnementales »[17]. Enfin, le libre-échange aurait des conséquences néfastes sur les services publics et les programmes sociaux[18].

Dans ce contexte, le Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM) organise la manifestation du 1er mai 1987 autour du thème « Privatisation – dérèglementation – droits sociaux. Arrêter le marchandage, ça presse! »[19]. Le CTM appuie de son côté les efforts des groupes d'opposition au libre-échange en participant notamment à l'organisation de pétitions et de la Semaine d'opposition au libre-échange[20]. Le traité de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique est tout de même signé en 1988. Le CTM croit qu'il faut impérativement protéger les travailleuses et travailleurs en encadrant légalement la fermeture des entreprises, en mettant sur pied des « programmes de formation et de recyclage avec participation obligatoire des employeurs » et en créant des « fonds d'indemnisation des travailleurs alimentés par des contributions patronales »[21]. Pour le CTM, les subventions gouvernementales devraient être conditionnelles à certains engagements de la part des entreprises, tels que le maintien des emplois et le réinvestissement des profits au Québec[22].

---

[15] « Abolition de la "carte" dans la construction. 250,000 ouvriers pour 60,000 jobs! », *CTM information*, vol. 10, no 10, décembre 1986, p.2.
[16] « Le libre-échange pourrait nous coûter très cher », *CTM information*, vol. 10, no 5, juin 1986, p.2-3.
[17] *Ibid.*
[18] « Danger libre-échange », *CTM information*, vol. 10, no 8, octobre 1986, p.2.
[19] « Privatisation – dérèglementation – droits sociaux. Arrêter le marchandage ça presse! », Numéro spécial, *CTM information,* 1987.
[20] Celle-ci se déroule du 21 au 25 septembre 1987. Voir « Le libre-échange et notre avenir », *CTM information*, vol. 11, no 7, septembre 1987, p.1. Voir aussi CTM, *10e Congrès. Des défis, des outils : l'emploi, le Montréal multiethnique, la relève*, mai 1989, p.72.
[21] « Le gouvernement doit intervenir », *CTM information*, vol. 12, no 3, mars 1988, p.2.
[22] *Ibid.*, p.2

Le CTM dresse un bilan très négatif du libre-échange dès 1989. Ce dernier fait état d'une vague de fermetures et de ventes d'entreprises québécoises à des intérêts étrangers[23]. S'appuyant sur les données de Statistique Canada, il affirme que l'économie du pays a perdu 42 000 emplois entre janvier et juin 1989. Ces pertes d'emplois se font principalement sentir dans le secteur manufacturier puisque la production se délocalise plus facilement. Le gouvernement fédéral de Brian Mulroney avait pourtant affirmé que le libre-échange créerait 350 000 emplois[24].

1.1.2 Lutte pour l'emploi et l'amélioration de l'assurance-chômage

Lors du Congrès de 1985, ayant pour thème *Militantisme syndical. Folie ou… nécessité*, le CTM informe ses membres de l'intention du gouvernement fédéral de retirer sa contribution financière du programme d'assurance-chômage[25]. De son côté, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) dépose en 1986 un mémoire devant la Commission Forget, chargée de réformer le programme d'assurance-chômage[26]. Le comité des lois sociales du CTM entreprend alors une campagne de mobilisation contre les coupures dans les programmes sociaux, y compris dans l'assurance-chômage. Une manifestation à Ottawa est tenue le 14 mai 1986[27]. La lutte se poursuit vers la fin des années 1980 pour défendre le droit des sans-emploi de plus de 65 ans aux prestations d'assurance-chômage[28]. Participant au forum régional pour l'emploi, qui réunit des organisations de partout au Québec[29], le CTM contribue à exercer une pression sur les gouvernements fédéral et provincial afin qu'ils en viennent à investir dans la création d'emplois plutôt que de préconiser la réduction du déficit public en coupant dans l'assurance-chômage[30].

1.1.3 Le projet Urgence-emploi

À la fin des années 1980, le CTM élabore le projet *Service Urgence-emploi* afin de créer une équipe de conseillères et conseillers (formée d'une femme et d'un homme) chargée de rencontrer les membres susceptibles de perdre leur emploi dans les entreprises en difficulté. Cette approche préventive doit permettre au service de proposer un plan d'intervention dès les premiers signes de difficulté dans

---

[23] « La dépossession culturelle et économique », *CTM information*, vol.13, no 3, mars 1989, p.3.
[24] « Les bienfaits du libre-échange ??? », *CTM information*, vol. 13, no 10, octobre 1989, p.1.
[25] Jacques Rouillard, *op. cit.*, p.265.
[26] « Améliorer l'assurance-chômage », *CTM information*, vol. 10, no 2, mars 1986, p.3.
[27] « Pré-retraités – VS – assurance-chômage. On passe à l'action », *CTM information*, vol. 10, no 4, mai 1986, p.2.
[28] « Les personnes âgées de 65 ans et plus – VS – l'assurance-chômage », *CTM information*, vol.12, no 9, décembre 1988, p.4.
[29] « Un forum pour l'emploi : pourquoi? », *CTM information*, vol. 13, no 4, avril 1989, p.3.
[30] CTM, *8e Congrès. Militantisme syndical. Folie ou… nécessité*, mai 1985, p.54-55.

une entreprise. Le Service doit également assister les éventuelles personnes salariées mises à pied dans leurs démarches d'employabilité et de recherche d'emploi. Enfin, il doit également jouer un rôle actif dans le développement socioéconomique local et régional. Ce projet du CTM est accepté en 1989 à l'issue de son 10e Congrès ayant pour thème *Des défis, des outils : l'emploi, le Montréal multiethnique, la relève*. Certains membres tiennent toutefois à souligner que le nouveau Service doit se limiter à un rôle de soutien, de rassembleur et de coordinateur des actions des syndicats, et non se substituer à celles-ci[31]. Le Service Urgence-emploi, composé de deux conseillers, est officiellement mis sur pied le 2 mars 1992.

1.1.4 Renforcement de l'implication du CTM sur la scène régionale

Le CTM intensifie son implication sur la scène régionale pour faire face au chômage persistant dans la région de Montréal, comme l'indique le thème central du Congrès de 1987 : *Le CTM sur la scène régionale : une pratique à renforcer*[32]. Le Conseil se penche alors sur différentes questions touchant les travailleuses et travailleurs régionaux, comme le logement, le transport et, bien entendu, l'emploi. Il s'implique en conséquence dans divers regroupements, comme le Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'Est de Montréal (CRÉEEM) et le Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi du Sud-ouest de Montréal (CRÉESOM). Des recommandations sont faites aux divers paliers gouvernementaux afin d'améliorer la situation de l'emploi et de l'économie dans certains secteurs de la ville durement touchés par la crise[33]. Le CTM exige que la relance s'appuie sur des emplois de qualité, et non sur des emplois précaires comme c'est souvent le cas dans les années 1980[34].

Au cours de cette décennie, le CTM décrie également les problématiques de l'accès au logement ainsi qu'au transport en commun à Montréal. En effet, les gouvernements Mulroney et Bourassa privilégient la privatisation des Habitations à loyer modique (HLM), menaçant le droit à un logement abordable et de qualité à des personnes à faibles revenus. De plus, la démolition de plusieurs logements et la disparition de nombreux espaces verts réduisent la qualité de vie de ces personnes[35]. Quant aux coupes budgétaires à la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), elles ont pour effet d'augmenter le temps d'attente des usagères et usagers, de diminuer la qualité du service et de dégrader les conditions de travail des employées et employés[36]. Le CTM consulte enfin ses membres sur

---

[31] « Le 10e Congrès du CTM et ses conclusions », *CTM information*, vol. 13, no 6, juin 1989, p.1-2.
[32] CTM, *9e Congrès. Le CTM sur la scène régionale : une pratique à renforcer*, mai 1987.
[33] *Ibid.,* p.35-36.
[34] « Le CTM sur la scène régionale : une pratique à renforcer », *CTM information*, vol. 11, no 5, juin 1987, p.2.
[35] CTM, *9e Congrès. Le CTM sur la scène régionale : une pratique à renforcer*, mai 1987, p.17-18.
[36] *Ibid.*, p.19-20.

la qualité du service de transport dans leur région en préparation d'un mémoire qui doit être déposé lors d'une commission mise sur pied par la Ville de Montréal[37].

Le Conseil s'implique aussi sur la scène politique régionale. Il appuie le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MÉMO) lors de la campagne pour l'élection scolaire de 1987 à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). En fait, le CTM a participé à la fondation de ce mouvement progressiste qui présente des candidates et des candidats aux élections scolaires[38]. Le CTM est également très critique de l'administration municipale de Jean Drapeau. Il dénonce le manque de transparence de celle-ci, de même que ce qu'il affirme être ses pratiques frauduleuses. Le Conseil donne plutôt son appui au Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), un parti fondé en mai 1974 des suites du regroupement de diverses forces syndicales. Jean Doré, chef du RCM, devient maire de Montréal suite aux élections municipales de 1986. Plusieurs des conseillères et conseillers élus de son parti proviennent d'ailleurs des milieux syndical et communautaire. Les questions du développement économique de la ville, du logement et du transport sont alors au cœur des préoccupations du RCM[39].

1.2. Relations de travail dans le secteur public

Les personnes employées du secteur public sont durement touchées depuis les importantes compressions budgétaires imposées par le gouvernement de René Lévesque au début des années 1980. À la toute fin de son mandat, celui-ci adopte le projet de loi 37 (Loi sur le régime des négociations des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic) qui encadre très étroitement le processus de négociation collective et restreint considérablement le droit de grève des syndiqués[40]. De plus en plus, les membres du personnel des secteurs public et parapublic sont soumis à des décrets et des lois spéciales qui imposent les conventions collectives et interdisent la grève. L'impopularité de ces mesures draconiennes auprès des syndiqués contribue à la défaite du Parti québécois en 1985.

1.2.1. Négociations

Lors de la ronde des négociations en 1986, les syndicats de la FTQ, qui représentent 45 000 employées et employés des secteurs public et parapublic, sont amèrement déçus par les offres du gouvernement libéral[41]. Ceux-ci les jugent « insuffisantes, car, pour la première année de la convention

---

[37] CTM, *10e Congrès. Des défis, des outils : l'emploi, le Montréal multiethnique, la relève*, mai 1989, p.87.
[38] « Le CTM appuie le MÉMO », *CTM information*, vol. 11, no 8, novembre 1987, p.1.
[39] « Élections municipales », *CTM information*, vol. 10, no 8, octobre 1986, p.1.
[40] Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire*, *op. cit.*, p.251.
[41] *Ibid.*, p.251.

collective, elles ne couvrent même pas la hausse du coût de la vie »[42]. Or, selon une étude menée par le ministère du Travail, les personnes employées du secteur privé gagnent un salaire plus élevé de 11,7 % que celles du secteur public[43]. Puisque le gouvernement libéral refuse de négocier, la FTQ enclenche des grèves rotatives de 24 heures[44]. Le 28 octobre 1986, le premier arrêt de travail touche les secteurs des affaires sociales et de l'éducation[45].

1.2.2. Loi 160

Alors qu'une nouvelle journée de grève s'annonce dans le secteur de la santé, le gouvernement Bourassa décide d'agir en adoptant le projet de loi 160 « assurant le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux ». Cette loi suspend le droit de grève et menace les grévistes de sanctions sans précédent : « perte de deux jours de salaire et d'un an d'ancienneté pour chaque jour de grève, poursuites pénales, suspension de la retenue syndicale à la source, réduction du traitement des contrevenants, etc. »[46]. La FTQ réagit fortement à cette nouvelle loi pour contrer de « simples grèves sporadiques symboliques »[47]. À la FTQ, on considère que la loi ne fera qu'envenimer les choses plutôt que d'améliorer le climat dans le secteur des affaires sociales. Le rapport de force est toutefois très défavorable. Une entente est tout de même conclue en décembre 1986 suite aux débrayages des infirmières et employés de soutien des commissions scolaires. Des hausses annuelles de 3,5 %, 4,3 % et 4,8 % sont prévues jusqu'en 1989[48].

1.3. La défense des droits des travailleuses et des femmes

Au sein du CTM, la lutte pour l'égalité des femmes est surtout portée par le Comité de conditions de vie et de travail des femmes (CCVTF). Celui-ci se penche sur plusieurs enjeux d'importance, dont la discrimination dans l'emploi, l'équité salariale, les services de garde, le harcèlement sexuel et le droit à l'avortement[49]. Le 8 mars 1987, le CTM et la FTQ choisissent le thème « Le seul choix : En avant toutes »

---

[42] « Négociations dans le secteur public : des offres insuffisantes et irréalistes! », *CTM information*, vol. 10, no 2, mars 1986, p.1.
[43] « Négociations dans le secteur public : des offres insuffisantes et irréalistes! », *CTM information*, vol. 10, no 2, mars 1986, p.1.
[44] « Négociation du secteur public », *CTM information*, vol. 10, no 5, juin 1986, p.3.
[45] « La FTQ – Secteur public », *CTM information*, vol. 10, no 9, novembre 1986, p.3.
[46] Jacques Rouillard, *L'expérience syndicale au Québec. Ses rapports avec l'État, la nation et l'opinion publique*, Montréal, VLB éditeur, 2008, p.73. Voir aussi : Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, p.251.
[47] « Loi 160 », *CTM information*, vol. 10, no 10, décembre 1986, p.4.
[48] Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire*, *op. cit.*, p.252.
[49] CTM, *8e Congrès. Militantisme syndical. Folie ou… nécessité*, mai 1985, p.45-47.

pour célébrer la Journée internationale des femmes. C'est le moment pour mettre de l'avant certaines revendications telles que l'amélioration des programmes d'accès à l'égalité et le développement d'un service public de garderie[50]. Pour le CTM et la FTQ, la mise en place d'un réseau de garderies « public, universel et gratuit » est nécessaire pour « faciliter l'accès des femmes à l'égalité en emploi »[51]. Le CTM organise de nombreuses journées de formation et d'information et prépare plusieurs consultations sur ces différents enjeux relatifs aux conditions de vie et de travail des Québécoises.

En 1988, la Journée internationale des femmes est le moment de souligner que les femmes gagnent 59 % du salaire des hommes, et ce malgré le fait qu'« au Québec, depuis 1976, l'article 19 de la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît le principe du travail équivalent pour un salaire égal »[52]. Visiblement, les plaintes individuelles ne suffisent pas pour mettre fin à la discrimination salariale subie par les travailleuses[53]. En mai 1989, la FTQ organise un colloque portant sur l'équité salariale, auquel prend part le CTM[54]. Le principe du « salaire égal pour un travail égal » ne suffit pas étant donné la distribution inégale des types d'emploi entre les hommes et les femmes. Le CTM en conclut donc à une autre forme de discrimination puisque les femmes n'ont pas accès à tous les types d'emploi. Il invite ses membres à participer à l'implantation, dans les lieux de travail, de programmes d'accès à l'égalité en vue de corriger cette situation[55]. Le CCVTF participe à cette mobilisation par l'organisation d'activités de formation et d'information[56].

1.4. Protection de la langue française

La FTQ lutte au cours de la décennie pour la protection de la langue française sur les lieux de travail et s'engage dans les batailles découlant de la suspension, par diverses décisions judiciaires, de plusieurs dispositions de la Charte de la langue française (Loi 101, 1977)[57]. Le CTM suit le même mouvement et manifeste ses craintes pour la survie de la culture franco-québécoise[58]. Il s'engage dans

---

[50] « 8 mars : Le seul choix : En avant toutes », *CTM information*, vol. 11, no 1, février 1987, p.1.
[51] CTM, *10e Congrès. Des défis, des outils : l'emploi, le Montréal multiethnique, la relève*, mai 1989, p.54.
[52] « Loi 160 », *CTM information*, vol. 10, no 10, décembre 1986, p.4
[53] *Ibid.*
[54] « 1989 se présente à nous… », *CTM information*, vol. 13, no 1, janvier 1989, p.1. Voir aussi CTM, *10e Congrès. Des défis, des outils : l'emploi, le Montréal multiethnique, la relève*, mai 1989, p.54.
[55] « Le débat est lancé », *CTM information*, vol. 13, no 3, mars 1989, p.1 et 4.
[56] CTM, *10e Congrès. Des défis, des outils : l'emploi, le Montréal multiethnique, la relève*, mai 1989, p.68.
[57] Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire*, *op. cit.*, p.224.
[58] CTM, *10e Congrès. Des défis, des outils : l'emploi, le Montréal multiethnique, la relève*, mai 1989, p.45.

cet esprit « pour l'unilinguisme français dans l'affichage et la publicité »[59]. L'un des objectifs est d'assurer l'intégration des personnes immigrantes à la culture franco-québécoise[60].

La publication mensuelle de l'organisation, *CTM information*, compte plusieurs articles sur le français au travail. On y relate, entre autres, les nombreux efforts déployés pour mettre en place des comités de francisation dans les entreprises[61]. Le CTM appuie les travailleuses et travailleurs qui s'opposent aux employeurs tentant d'imposer l'anglais comme langue de travail[62]. « Le français au travail ça s'impose! » est d'ailleurs le thème de la journée du 1er mai 1989. La manifestation doit rappeler au gouvernement Bourassa l'importance de favoriser le français comme langue de travail. Les syndicats incluent d'ailleurs de plus en plus une clause d'imposition du français comme langue de travail dans leurs conventions collectives[63].

Cette lutte pour la francisation des lieux de travail se déroule dans un contexte politique effervescent, alors que s'enveniment les conflits entourant la protection de la langue française et le statut constitutionnel du Québec au sein de la fédération canadienne. Le CTM rappelle d'ailleurs que la Charte de la langue française est grandement menacée depuis l'élection en 1985 du Parti libéral de Robert Bourassa : on décrie la « suspension des poursuites contre les contrevenants, amnistie pour les enfants admis illégalement à l'école anglaise, retour à l'affichage bilingue et unilingue anglais, diminution du pourcentage des contenus francophones dans les émissions de radio »[64]. S'opposant au gouvernement libéral qui vient d'abolir la Commission de la protection de la langue française, le CTM rappelle en 1986 que « le bilinguisme dans l'affichage, c'est l'assimilation à coup sûr »[65]. Le Conseil invite donc ses membres à signer la pétition « Pour le droit de vivre en français au Québec » qui exige de « restaurer et d'appliquer la Loi 101, ainsi que de maintenir l'affichage unilingue français ». Les membres sont aussi invités à prendre part à la « Grande marche pour le Québec en français » qui réunira plus de 70 000 personnes[66]. La protection de la langue française est l'un des principaux éléments qui mènent la FTQ et le CTM à appuyer le Parti québécois lors des élections de 1989[67].

---

[59] CTM, *9e Congrès. Le CTM sur la scène régionale : une pratique à renforcer*, mai 1987, p.70, 77.
[60] CTM, *10e Congrès. Des défis, des outils : l'emploi, le Montréal multiethnique, la relève*, mai 1989, p.34 à 36.
[61] « Travailler en français », *CTM information*, vol. 10, no 9, novembre 1986, p.3.
[62] « Le français : langue de travail », *CTM information*, vol. 11, no 5, juin 1987, p.4.
[63] « 1er Mai : principales conclusions de l'enquête : Le français au travail, ça s'impose », *CTM information*, vol. 13, no 6, juin 1989, p.3-4.
[64] « Ne touchez pas à la loi 101 », *CTM information*, vol. 10, no 6, juillet 1986, p.3; « Travailler en français », *CTM information*, vol. 10, no 9, novembre 1986, p.3.
[65] « L'affichage public; c'est notre portrait, c'est nous autres. », *CTM information*, vol. 10, no 10, décembre 1986, p.3.
[66] « Qu'est devenue la loi 101 ??? », *CTM information*, vol. 12, no 3, avril 1988, p.4.
[67] « Enjeu électoral – Québec 1989 », *CTM information*, vol. 13, no 8, août 1989, p.1.

La crise économique du début des années 1980 oriente une grande partie des énergies du CTM vers la protection de l'emploi. Il participe ainsi à la mise sur pied de nombreux comités pour prévenir les fermetures d'entreprises, très nombreuses à Montréal, et protéger autant que possible les travailleuses et travailleurs du secteur privé ayant perdu leur emploi. Ces initiatives prennent rapidement une dimension politique. En effet, les politiques néolibérales en faveur du libre-échange, de la privatisation et de la dérèglementation nécessitent une mobilisation large au niveau national, comme le montrent d'ailleurs les difficiles négociations des conditions de travail dans un secteur public menacé par les coupes budgétaires. Les luttes pour la défense des droits des travailleuses et des femmes, de même que la montée des revendications nationalistes, contribuent également à élargir le terrain d'intervention du CTM.

2. 1990-1999

Les années 1990 au sein du Conseil des travailleuses et des travailleurs du Montréal métropolitain (CTM) se déroulent à la fois dans la continuité et le changement. En effet, plusieurs luttes amorcées au cours des années 1980 se poursuivent, comme c'est le cas avec les luttes contre le néolibéralisme et la mondialisation, celle contre la réforme de l'assurance-chômage, celle pour l'emploi et celle pour l'équité salariale. L'histoire du CTM est également marquée par le changement durant cette décennie, alors que le Conseil change de nom en 1999 pour devenir le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain (CRFTQMM)[68]. Le journal du Conseil doit alors s'adapter et change son nom pour *L'infoCONSEILmétro* en novembre 1999. Les services aux membres prennent de l'expansion avec la mise sur pied du Service Urgence-emploi et la création du Regroupement des personnes à la retraite (RPR). L'appui aux luttes se poursuit également au cours de cette décennie qui est marquée par un vent d'appui à la souveraineté au sein du Conseil, mais aussi par une autre crise économique.

2.1. Crise économique

Après la dure crise de 1982-1983, le Québec est une fois de plus touché par une crise économique importante en 1990-1991. La région montréalaise est particulièrement touchée par cette récession qui se concrétise par la fermeture de nombreuses entreprises, un taux de chômage élevé et une recrudescence des emplois précaires sur son territoire[69]. Même le Conseil connaît des difficultés financières au cours de cette période et se voit obligé, lors de l'été 1992, de réduire la période d'emploi des postes de présidence et de secrétariat général de quatre semaines. En effet, les fermetures et les nombreuses pertes d'emplois ont grandement affecté les revenus basés sur le *membership*[70]. Les membres du CTM sont d'avis que la vague de mondialisation néolibérale n'est pas étrangère à cette situation et continuent de défendre les travailleuses, les travailleurs ainsi que ceux qui ont perdu leur emploi. À cette fin, ceux-ci s'opposent notamment à la réforme de l'assurance-chômage et poursuivent la lutte contre la pauvreté.

2.1.1. Lutte contre la privatisation, la dérèglementation et le libre-échange

---

[68] « Avis de motion. Changement de nom du CTM », *CTM information*, vol. 22, no 5, juin 1999, p.3.
[69] Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, p.217.
[70] CTM, *12e Congrès. Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*, avril 1993, p.23.

En vue de défendre les intérêts des travailleuses et travailleurs de la grande région de Montréal dans un contexte de montée du néolibéralisme, le CTM se donne pour mandat de suivre de près les questions reliées à la privatisation, la dérèglementation et au libre-échange.

Au niveau des trois paliers de gouvernement, le Conseil dénonce la privatisation et les coupures dans les services publics[71]. Au début des années 1990, le CTM constate que depuis la vente d'Air Canada à des intérêts privés, la compagnie a recours de plus en plus fréquemment à la sous-traitance. Cette situation menace directement les emplois syndiqués, ce que dénonce vivement le Conseil[72].

Au niveau municipal, le Conseil est alarmé lorsque la Ville de Montréal annonce son intention de privatiser l'approvisionnement en eau, en 1996. Le CTM initie alors la mise sur pied de la Coalition pour un débat public sur l'eau[73]. On craint surtout une augmentation importante des coûts que devront supporter les citoyennes et citoyens, comme c'est le cas en France et en Grande-Bretagne, où plusieurs familles peinent à régler leur facture d'eau[74]. Plusieurs actions sont entreprises par la Coalition pour sensibiliser la population à ces enjeux, telles qu'une journée de formation, un spectacle-bénéfice et une pétition réclamant un débat public et le dépôt d'un mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)[75]. Par ces actions concertées, les membres du CTM et des autres organismes coalisés parviennent à ce que le ministre des Affaires municipales renonce à la privatisation de l'eau en avril 1997, ce qui constitue une première victoire pour la Coalition[76].

La question de la dérèglementation demeure importante dans la décennie 1990 pour plusieurs secteurs de la région montréalaise. Dans le domaine de la fourrure, le Conseil dénonce, par exemple, un décret permettant aux entrepreneurs de congédier leur personnel syndiqué et de recourir à la sous-traitance. En collaboration avec les syndicats impliqués dans ce domaine, le CTM veut mettre sur pied un comité de relance pour faire en sorte que Montréal demeure le centre canadien de production de fourrures et que les travailleuses et travailleurs retrouvent leur emploi[77]. Le CTM se fait également le porte-parole de la population en se prononçant contre la dérèglementation de la téléphonie, laquelle ouvrirait la porte à des hausses de tarifs notamment pour les interurbains[78].

---

[71] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.11.
[72] « Air Canada vole…des emplois syndiqués », *CTM information*, vol. 14, no 3, mars 1990, p.2.
[73] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.20-21.
[74] « Le coût de l'eau, le goût de l'eau », *CTM information*, vol. 19, no 5, mai 1996, p.1.
[75] « Eau secours! », *CTM information*, vol. 20, no 2, février 1997, p.1.
[76] « L'eau : première victoire », *CTM information*, vol. 20, no 4, avril 1997, p.1.
[77] « L'industrie de la fourrure », *CTM information*, vol. 14, no 8, octobre 1990, p.3.
[78] « Dérèglementation du téléphone. Pourquoi changer ce qui fonctionne bien? », *CTM information*, vol. 15, no 3, avril 1991, p.3.

En 1992, le Conseil étudie en profondeur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en vue d'élaborer un plan d'action visant à lutter contre les effets nuisibles de ce dernier sur ses membres et le reste de la population[79]. Tout comme en 1987, on craint les effets de la mondialisation et du libre-échange alors que plusieurs entreprises passent aux mains de grands propriétaires et de multinationales[80]. Le Conseil fait alors parvenir une résolution à la FTQ, lui demandant « de réaffirmer son rejet non équivoque de l'ALENA, d'exiger des différents partis politiques fédéraux de revoir cet accord pour y intégrer la dimension sociale, et à défaut, d'abroger les ententes de libre-échange »[81]. Le CTM dénonce notamment l'attitude des banques et de diverses entreprises, lesquelles ont recours à des restructurations et à de nombreuses mises à pied[82]. Les membres du Conseil déplorent alors la « réorganisation du travail, [la] réduction du personnel, [l']automatisation, [l']alourdissement des tâches, [la] négociation des salaires à la baisse, [le] transfert de production dans les pays du Sud, [la] sous-traitance, [l'] impartition, etc. » qui résultent de l'ALENA[83]. Ceux-ci constatent un déséquilibre croissant dans les relations de travail puisque les syndicats doivent faire face à des menaces de fermeture ou de déménagement accrues[84]. Les revendications du Conseil face à cette situation corolaire à la mondialisation visent avant tout à ce que les richesses soient mieux partagées, et ce notamment à travers les salaires, les conditions de travail et les programmes sociaux. Les membres luttent également pour une amélioration des normes du travail, sans oublier la mise en place d'une loi protégeant les travailleuses et travailleurs des fermetures sauvages[85].

2.1.2. Fermetures et pertes d'emploi

Avec cette nouvelle crise économique qui frappe le Québec au début de la décennie 1990, les secteurs de l'Est et du Sud-Ouest de Montréal sont, une fois de plus, durement touchés. En 1993, Montréal devient la région où le taux de chômage est le plus élevé parmi les 23 régions métropolitaines d'Amérique du Nord[86]. Lors du Congrès de 1993 (*Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*), le Conseil constate que les fermetures d'usines et les pertes d'emplois ont entraîné une diminution de

---

[79] CTM, *12e Congrès. Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*, avril 1993, p.46.
[80] CTM, *11e Congrès. Notre force : nos membres*, avril 1991, p.8.
[81] CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point*, avril 1995, p.51.
[82] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.11.
[83] CRFTQMM, *L'enjeu, c'est le partage. Un guide syndical pour contrer la mondialisation néolibérale et le plan d'action du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain*, Montréal, 2002, p.26.
[84] *Ibid.,* p.29.
[85] *Ibid.,* p.36.
[86] « Congrès du CTM : avril 1993 », *CTM information*, vol. 17, no 2, février 1993, p.2.

11 000 membres[87]. Air Canada, Sidbec, Cascades et Canada Packers comptent parmi les entreprises les plus touchées[88]. En tout, cette année-là, « 60 % des emplois perdus au Québec l'ont été dans la région métropolitaine »[89]. L'engagement du Conseil dans la communauté permet de renforcer sa mobilisation politique sur la question du maintien et du développement de l'emploi. Dans ce contexte, le CTM s'implique dans divers comités et groupes communautaires, tels que le CRÉESOM et les Corporations de développement économique et communautaire (CDEC), pour favoriser le développement socioéconomique et la création d'emplois dans les secteurs défavorisés[90]. Le Conseil s'implique également au niveau des Comités régionaux de développement (CRD) en mettant de l'avant les questions reliées à la création d'emploi et à la formation des sans-emplois[91]. Dans la même lignée, le CTM prend part au processus de consultation visant la mise sur pied des Centres locaux de développement (CLD)[92].

En 1991, suite à l'initiative de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et du Fonds de solidarité FTQ, le réseau des Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) est créé. Ces SOLIDE sont des corporations à but non lucratif, dont le rôle est d'apporter un soutien financier et technique aux entreprises existantes ou en démarrage à partir d'un fonds d'investissement en capital de développement. Le but de ces corporations est avant tout d'assurer la création d'emplois durables et de qualité sur leur territoire respectif. Des représentantes et représentants de la FTQ siègent au sein des SOLIDE et le Service Urgence-emploi du CTM, dont il sera question plus loin, vient soutenir ceux-ci en les tenant informés sur des questions liées à l'emploi et au chômage. En 2004, les SOLIDE forment un partenariat avec les Fonds locaux d'investissement (FLI) puis, suite à une réorganisation structurelle, changent de nom en 2010 pour Fonds local de solidarité (FLS).

Vers la fin de la décennie 1990, le constat sur la situation de l'emploi dans la région montréalaise demeure très sombre. Plusieurs domaines, relevant notamment des secteurs secondaires et tertiaires, sont une fois de plus touchés par des pertes d'emploi[93]. C'est toutefois dans le milieu de la santé que l'on ressent le plus les effets de la crise sur l'emploi, alors que sept hôpitaux ferment leurs portes à Montréal. Ces fermetures suivent alors la volonté du gouvernement Bouchard d'atteindre le « déficit zéro ». Dans ce contexte, le Conseil participe à la mise sur pied de la Coalition montréalaise pour la défense de la

---

[87] CTM, *12e Congrès. Le CTM promoteur de la solidarité régionale*, avril 1993, p.29.
[88] *Ibid.*, p.40.
[89] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.7.
[90] CTM, *11e Congrès. Notre force : nos membres*, avril 1991, p.26.
[91] CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point. Procès-verbal*, avril 1995, p.28.
[92] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.18.
[93] *Ibid.,* p.7-8.

santé et des services sociaux, dont le but est de soutenir les affiliés et sensibiliser la population sur l'avenir du système de santé québécois[94]. Une manifestation est aussi organisée par les membres du Conseil le 25 mai 1995, « en riposte à ce véritable carnage social »[95]. Le secteur des postes est également touché alors qu'on annonce la mise à pied de 1 500 personnes employées dans la région de Montréal pour janvier 1997[96]. Lors du Congrès de 1998 (*Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*), des pistes de solutions sont envisagées pour réviser la structure de l'emploi en fonction d'une certaine justice sociale. Il est question notamment de « travail partagé, réduction du temps de travail, abolition du temps supplémentaire »[97].

2.1.3. Réforme de l'assurance-chômage

Vers la fin de l'année 1992, le CTM lutte contre le projet du gouvernement Mulroney de couper dans l'assurance-chômage. Parmi les coupures, les Conservateurs prévoient réduire de 3 % le taux de prestation ce qui, selon le Conseil, entraînerait une augmentation de la pauvreté dans la région métropolitaine[98]. Pour lutter contre les modifications prévues au régime, le CTM se donne donc comme mandat de mettre en place un plan d'action, en collaboration avec le Mouvement action-chômage (MAC) et le Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM).[99]. Parmi les actions entreprises, le Conseil organise des manifestations[100] et collabore notamment avec le MAC dans le cadre du colloque sur l'avenir de l'assurance-chômage[101]. De même, quelques « visites » sont effectuées au bureau de députées et députés fédéraux à Montréal[102].

Vers la fin de la décennie survient une autre réforme de l'assurance-chômage, dont le nom change pour « assurance-emploi » en 1996[103]. Le Conseil dénonce le fait que par cette réforme, le gouvernement libéral « s'est attaqué au taux de prestation et à l'admissibilité des chômeurs et des chômeuses », et ce malgré le fait que la caisse d'assurance-emploi ne soit pas déficitaire. Au contraire, celle-ci affiche même

---

[94] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.20.
[95] « Fermetures d'hôpitaux sur l'Île de Montréal : un carnage social », *CTM information*, vol. 19, no 5, juin 1995, p.1.
[96] « Encore des coupures d'emplois! », *CTM information*, vol. 19, no 8, novembre 1996, p.3.
[97] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.14.
[98] « Non aux coupures dans le régime de l'assurance-chômage », *CTM information*, vol. 17, no 1, janvier 1993, p.1.
[99] CTM, *12e Congrès. Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*, avril 1993, p.82.
[100] CTM, *12e Congrès. Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*, avril 1993, p.23.
[101] *Ibid.,* p.65.
[102] *Ibid.,* p.82.
[103] Voir «Chômage au Canada» dans *The Canadian Encyclopedia*, 2018, https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/chomage (consulté le 13 janvier 2021).

des surplus[104]. Face à cette situation, le Conseil s'implique dans le plan d'action de la FTQ, en plus d'inviter ses membres à manifester et à occuper les bureaux des ministres, dont celui du Premier ministre Jean Chrétien[105]. Cette lutte contre la réforme de l'assurance-emploi s'inscrit dans un combat plus large visant à défendre les programmes sociaux dans un contexte où la crise de l'emploi persiste[106]. En effet, la réforme du milieu des années 1990 laisse entrevoir un désengagement de l'État fédéral dans divers programmes sociaux, ce qui se concrétise notamment à travers des coupures dans le Régime d'assistance publique du Canada. D'autres coupures dans le budget Martin de 1995, de l'ordre de 1,6 milliard de dollars, se font en parallèle avec la réforme de l'assurance-emploi. Pour les personnes en chômage, cela signifie concrètement une réduction du taux de prestations de 55 % à 48 %, sans compter que le nombre de semaines de prestations passe de 50 à 45[107]. La question des surplus de la caisse d'assurance-emploi fait aussi l'objet d'une manifestation en 1999, puisque le Conseil réprouve le budget Martin qui affiche alors d'importants surplus budgétaires. Le Conseil souhaite faire pression sur le ministre des Finances afin que les surplus de la caisse d'assurance-emploi « soient utilisés pour bonifier le régime d'assurance et baisser les cotisations »[108].

2.1.4. Emplois précaires

Les années 1990 se caractérisent par de nombreuses pertes d'emplois, mais aussi par l'augmentation significative de la proportion d'emplois précaires. De l'avis du Conseil, cette situation est imputable au phénomène de la mondialisation néolibérale[109]. On retrouve surtout ces emplois précaires dans le secteur des services, qui couvre près de 70 % du marché de l'emploi en 1991 et connaît un très faible taux de syndicalisation[110]. Bien souvent, ces emplois sont temporaires ou à temps partiel et mal rémunérés, ce qui crée un climat d'insécurité[111]. Le Conseil constate également que près des trois quarts de ces emplois sont occupés par des femmes et les économistes sont d'avis, au début de la décennie, que cette tendance ira en s'accentuant[112]. La prolifération de ce type d'emploi contribue, selon

---

[104] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social. Au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.21.
[105] *Ibid.,* p.21 et 51.
[106] « Assurance-chômage : une réforme à bannir », *CTM information*, vol. 19, no 3, mars 1996, p.1.
[107] « L'avenir de nos programmes sociaux », *CTM information*, vol. 19, no 9, décembre 1995, p.1.
[108] « Manif pour une vraie assurance-emploi », *CTM information*, vol. 22, no 1, janvier 1999, p.2.
[109] CRFTQMM, *L'enjeu, c'est le partage. Un guide syndical pour contrer la mondialisation néolibérale et le plan d'action du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain*, Montréal, 2002, p.30.
[110] CTM, *11e Congrès. Notre force : nos membres*, avril 1991, p.8 et 11.
[111] CTM, *12e Congrès. Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*, avril 1993, p.7-8.
[112] « Défi du siècle, la syndicalisation au féminin… », *CTM information*, vol. 14, no 2, février 1990, p.4.

le Conseil, à l'augmentation de la pauvreté dans la grande région de Montréal. En ce sens, le CTM compte poursuivre son action dans le développement socioéconomique régional pour prioriser la création d'emplois de qualité[113].

À la fin de la décennie, le Conseil constate que les emplois du secteur tertiaire sont surtout occupés par des jeunes. Au Conseil, une enquête est menée à ce sujet, et les résultats révèlent que les jeunes perçoivent ces emplois comme temporaires, dans l'attente d'un emploi compatible avec leurs intérêts et leurs ambitions. Dans cette optique, ils ne voient pas la nécessité de « s'organiser pour améliorer leurs conditions de travail, parce qu'ils ne s'identifient pas à leur emploi »[114]. Le Conseil étant d'avis que l'amélioration des conditions de travail dans le secteur tertiaire passe par l'accès à la syndicalisation, vraisemblablement rare et impopulaire dans ce milieu, ses membres constatent l'importance d'en poursuivre la promotion auprès de cette portion de la main-d'œuvre[115].

2.1.5. Élimination de la pauvreté

Lors du Congrès de 1993 (*Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*), le CTM constate que Montréal forme « le plus gros bassin de pauvreté au Canada. [En effet,] 300 000 personnes y vivent sous le seuil de la pauvreté, soit 21 % de la population. […] Les familles immigrantes, les personnes âgées, les jeunes et les femmes sont les plus durement touchés »[116]. Le phénomène continue de prendre de l'ampleur au cours de la décennie et, en 1995, le CTM remarque qu'il s'est également étendu aux régions de Laval et de la Rive-Sud[117]. Le Conseil constate que l'appauvrissement de la population n'a pas que des conséquences économiques, mais aussi des conséquences sur le plan social, telles que l'« analphabétisme, [le] décrochage scolaire, [la] détérioration de la santé physique et mentale, [le] déficit démocratique, [l']'isolement, [l']'exclusion… »[118]. Dans ce contexte de crise économique et de crise de l'emploi, le CTM consacre beaucoup d'efforts à lutter contre pauvreté, et donne son appui à plusieurs organismes qui favorisent la prise en charge et l'implication communautaire des citoyennes et citoyens. De plus, le Conseil s'interroge sur les causes profondes des problèmes sociaux[119]. D'ailleurs, le thème

---

[113] CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point*, avril 1995, p.21.
[114] « Réflexion sur les causes de la faible organisation des jeunes du secteur des services », *CTM information*, vol. 22, no 8, novembre 1999, p.1.
[115] « L'économie sociale, oui…mais… », *CTM information*, vol. 20, no 3, mars 1997, p.4.
[116] CTM, *12e Congrès. Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*, avril 1993, p.8.
[117] CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point*, avril 1995, p.23.
[118] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.5.
[119] CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point*, avril 1995, p.24.

de la journée du 1er mai 1990 est : « Pouvoir contrer l'appauvrissement »[120]. Parmi les actions entreprises par le CTM, on retrouve la participation à des manifestations contre l'appauvrissement[121], l'organisation d'une soirée de réflexion sur le sujet en collaboration avec le CRIM. On peut également noter l'appui qu'offre le Conseil aux campagnes de collectes de fonds de Centraide[122] et aux organismes tels que Nourrir Montréal, lesquels visent non seulement à contrer la faim, mais aussi à briser l'isolement[123]. De même, le Conseil donne son appui au Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté[124].

La lutte contre la mise en place de la Taxe sur les produits et services (TPS), prévue en 1991, mobilise également le Conseil qui participe, au sein de la Coalition contre la TPS, à un large mouvement de protestation regroupant les différentes centrales syndicales[125]. La coalition dénonce alors le fait que cette taxe alourdirait davantage le fardeau financier des pauvres[126]. Dans un même ordre d'idée, le CTM veut amener le gouvernement de Robert Bourassa à faire marche arrière sur la Loi 9 qui, à partir de mai 1992, impose un ticket modérateur de 2 $ sur chaque ordonnance médicale d'une personne de 65 ans et plus[127].

Le Conseil appuie également la résolution « sur le logement social et abordable pour tout le monde » dans le cadre du Forum sur le logement social à Montréal[128]. Quelques années plus tard, le CTM poursuit son action en faisant circuler une pétition visant à empêcher l'application, par le gouvernement péquiste, de mesures restrictives dans le logement social. Selon les membres, ces mesures auraient pour effet d'appauvrir davantage les ménages à faibles revenus[129]. Le Conseil prend également part à la manifestation pour le logement social organisée par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) en 1998. Les manifestantes et manifestants y dénoncent le fait « qu'en 5 ans, le nombre de ménages qui consacrent plus de la moitié de leur revenu pour se loger a augmenté de 41 % », et demandent au gouvernement de Lucien Bouchard d'investir dans la construction de logements

---

[120] CTM, *11e Congrès. Notre force : nos membres*, avril 1991, p.27.
[121] « Grande marche populaire à Westmount, contre la pauvreté », *CTM information*, vol. 20, no 5, mai 1997, p.3.
[122] CTM, *11e Congrès*. *Notre force : nos membres*, avril 1991, p.60 et 63.
[123] « Montréal a faim », *CTM information*, vol. 16, no 1, janvier 1992, p.1. Voir aussi « Des moyens pour contrer la faim », *CTM information*, vol. 16, no 2, février 1992, p.2.
[124] « Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté », *CTM information*, vol. 22, no 9, décembre 1999, p.3.
[125] « Coalition contre la TPS », *CTM information*, vol. 14, no 3, mars 1990, p.4.
[126] « Taxer les timbres, les billets d'autobus, les mets à emporter…Vraiment!... », *CTM information*, vol. 14, no 1, janvier 1990, p.3.
[127] « Une pilule dure à avaler », *CTM information*, vol. 16, no 10, décembre 1992, p.2.
[128] CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point*, avril 1995, p.54.
[129] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.54.

sociaux[130]. D'ailleurs, le Conseil observe une augmentation importante de la pauvreté au Canada, alors que de 1989 à 1998, le taux de pauvreté passe de 13,6 % à 16,4 %[131].

2.2. Lutte des femmes

Au cours de la décennie 1990, le CTM et son CCVTF poursuivent leur implication dans la lutte des femmes car, selon ses membres, il demeure un long parcours dans « marche vers l'égalité », et ce malgré quelques avancées[132]. En effet, toujours selon le Conseil, de nombreuses femmes « se retrouvent encore dans des ghettos d'emplois, emplois moins bien rémunérés, trop souvent précaires » et n'ont qu'un accès minime aux emplois traditionnellement masculins[133]. En mai et juin 1995, les membres du CTM se mobilisent pour participer à la Marche du pain et des roses, laquelle se tient entre Montréal et Québec. Le CTM contribue notamment à trouver de l'hébergement pour les marcheuses[134]. En tout, 850 femmes de partout au Québec prennent part à cette marche pour sensibiliser la population face à la pauvreté chez les femmes. Un comité d'accueil de 15 000 personnes, dont une délégation du Conseil et de la FTQ, les attend à leur arrivée à Québec le 4 juin 1995[135]. Il reste néanmoins beaucoup à faire dans la lutte des femmes au cours des années 1990, surtout au niveau de l'équité salariale et de l'égalité économique des époux.

Dans les années 1990, la question de l'équité salariale demeure toujours aussi importante. L'article 11 de la Loi canadienne sur les droits de la personne stipule que toute pratique de disparité salariale chez un employeur est considérée comme un acte discriminatoire. Les dispositions de cet article sont précisées dans l'ordonnance de 1986 sur la parité salariale. De même, l'article 182 du Code canadien du travail permet aux inspectrices et inspecteurs d'avoir accès à tous les documents d'un employeur pour déterminer s'il y a disparité salariale entre les hommes et les femmes travaillant au sein de son entreprise[136]. Or, le gouvernement fédéral de Jean Chrétien, en tant qu'employeur, ne respecte pas lui-même le principe d'équité salariale. En effet, suite à une plainte déposée au Tribunal des droits de la personne, ce dernier aurait « utilisé de nombreux recours légaux, multiplié les tactiques dilatoires,

---

[130] « Pour un grand chantier sur le logement social », *CTM information*, vol. 21, no 9, novembre 1998, p.1.
[131] CRFTQMM, *L'enjeu, c'est le partage. Un guide syndical pour contrer la mondialisation néolibérale et le plan d'action du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain*, Montréal, 2002, p.28.
[132] « La lutte des femmes : bilan », *CTM information*, Édition spéciale, avril 1990, p.1.
[133] « *Ibid.,* p.2.
[134] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.34 et 47.
[135] « Une journée inoubliable! », *CTM information*, vol. 19, no 6, juillet 1995, p.2.
[136] « L'équité salariale et la loi », *Ressources humaines et développement des compétences Canada*, http://www.hrsdc.gc.ca/fra/travail/egalite/equite_salariale/comprendre/loi.shtml (consulté le 14 septembre 2011).

menaces et pressions sur les employées et employés visés afin d'éviter de se conformer à la loi fédérale sur l'équité salariale »[137]. En 1998, le Tribunal des droits de la personne donne raison à l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) qui poursuivait alors le gouvernement Chrétien dans le cadre de cette cause. Cette décision touche 200 000 membres. Or, le gouvernement fédéral décide d'aller en appel, démontrant une fois de plus qu'il ne respecte pas le principe de l'équité salariale[138]. L'appel est toutefois rejeté un an plus tard par la Cour fédérale[139].

Le Conseil s'implique également au sein de la Coalition québécoise pour l'équité salariale, notamment dans le but de revendiquer la mise en place d'une loi québécoise proactive. Ainsi, le CTM invite chacune de ses sections locales à adhérer aussi à cette coalition[140]. Afin d'exiger l'établissement d'une telle loi, le Conseil fait circuler une pétition dans les milieux de travail de ses membres[141]. Puis, lors de la journée du 8 mars 1996, il organise une activité spéciale d'information sur ce thème. L'année suivante, le Conseil prend part au Forum sur l'équité salariale[142]. Une loi proactive sur l'équité salariale est-adoptée au Québec en 1996 et, par le fait même, est fondée la Commission de l'équité salariale qui veillera à son application[143].

À la fin des années 1980, le Conseil s'inquiète du fait que « la pauvreté féminine [soit] directement reliée à l'échec du mariage », dans un contexte où plus de la moitié des couples vivent sous le régime de la séparation de biens dans la province. Cette situation désavantage la femme au foyer alors que son mari accumule des biens et du capital grâce à son travail[144]. En 1989, le gouvernement libéral de Robert Bourassa fait adopter le projet de loi 146 portant sur le patrimoine familial et favorisant l'égalité économique des époux en cas de séparation ou de décès[145]. Dès l'année suivante, le CCVTF organise deux soirées d'information pour expliquer les conséquences juridiques de la loi pour les couples mariés[146].

---

[137] « L'équité, c'est plus que de l'argent », *CTM information*, vol. 21, no 8, septembre 1998, p.2.
[138] *Ibid.*
[139] « La cour fédérale a rejeté l'appel du gouvernement en matière d'équité salariale », *CTM information*, vol. 22, no 8, novembre 1999, p.4.
[140] CTM, *11e Congrès. Notre force : nos membres*, avril 1991, p.37. Voir aussi CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.48.
[141] « L'équité salariale : toujours une priorité », *CTM information*, vol. 15, no 2, mars 1991, p.1.
[142] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.34.
[143] Commission de l'équité salariale Québec, *La mission et les membres*, http://www.ces.gouv.qc.ca/commission/mission.asp (consulté le 14 septembre 2011).
[144] « L'égalité économique des époux », *CTM information*, vol. 14, no 10, mai 1990, p.2.
[145] « Le patrimoine familial », http://www.educaloi.qc.ca/loi/conjoints_maries_ou_unis_civilement/147/, (consulté le 14 septembre 2011).
[146] CTM, *11e Congrès. Notre force : nos membres*, avril 1991, p.37.

2.3. Développement des services aux membres

Au cours des années 1990, le Conseil poursuit le développement de ses services aux membres. L'éventail des services offerts est très diversifié et ces derniers touchent à la fois au soutien aux luttes, à l'éducation, au programme des déléguées et délégués sociaux, à la santé et la sécurité au travail, et aux personnes à la retraite, sans oublier un nouveau venu dans les années 1990, soit le Service Urgence-emploi.

2.3.1. Soutien aux luttes

C'est à travers le Service de soutien aux luttes que le Conseil démontre sa solidarité intersyndicale et régionale. Les actions de ce service sont très diversifiées. Celui-ci participe à l'élaboration d'un plan d'action et à l'organisation de la mobilisation lors d'une négociation ou d'un conflit. Il coordonne plusieurs activités et manifestations de solidarité, dont celles de la journée du 1er Mai[147]. En collaboration avec le Comité d'organisation et de promotion syndicales (COPS), le service de soutien aux luttes élabore en 1987 une campagne de boycottage des matelas Simmons pour s'opposer au licenciement de 160 travailleuses et travailleurs lors de la fermeture de l'usine. Le boycottage se poursuit jusqu'à la compensation des travailleuses et travailleurs mis à pied en 1991[148].

Avec le COPS, le Conseil organise des rencontres avec divers groupes en conflits de travail, lesquels ont alors l'occasion de mettre en commun leurs stratégies de moyens de pression dans le but de maximiser leur efficacité. En février 1992, le CTM soutient la campagne de boycottage contre la compagnie aérienne Nationair suite au lock-out des agents de bord[149]. En 1994, il soutient les 368 employées et employés du Journal de Montréal lors d'un lock-out de 5 mois[150]. Malgré tout, lors du Congrès de 1998 (*Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*), le Conseil constate qu'au cours des années 1990 « le nombre de luttes traditionnelles (grèves ou lock-out) a beaucoup diminué et que, sauf quelques exceptions, leur durée a été moins longue »[151]. Au cours de cette période, le service de soutien aux luttes est de plus en plus connu auprès des membres. C'est notamment par son appui lors de négociations collectives et tentatives de syndicalisation (comme c'est le cas des employées et employés de MacDonald's), de même que par ses actions visant le maintien de l'emploi et des services,

---

[147] CRFTQMM, *Le Conseil par ses services*, p.5.
[148] CTM, *11e Congrès. Notre force : nos membres*, avril 1991, p.41, 64 et 66.
[149] CTM, *12e Congrès. Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*, avril 1993, p.73.
[150] CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point*, avril 1995, p.31.
[151] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.29.

que ce dernier acquiert cette reconnaissance[152]. Le service poursuit également sa participation à diverses manifestations tout au long de la décennie, comme c'est le cas pour celle des cols bleus de la Ville de Montréal, en 1991[153], et celle des pompières et pompiers de Lachine, en janvier 1996[154].

2.3.2. Éducation

Le Service de l'éducation, bien connu des membres du Conseil, a pour objectif d'offrir un programme régulier de cours visant à former « les militants et les militantes afin d'améliorer leurs compétences et de les rendre plus efficaces dans l'action »[155]. Un large éventail de cours est offert. En effet, celui-ci ne touche pas uniquement le monde du travail, mais aussi plusieurs autres aspects de la vie des travailleuses et travailleurs[156]. Les thèmes couverts dans le cadre de ces cours concernent « l'action syndicale, la négociation, l'application de la convention collective, la santé-sécurité, la condition féminine, la relation d'aide, les lois sociales, l'économie et l'emploi ainsi que la préparation à la retraite »[157]. Vers la fin des années 1990, d'autres sujets, comme la détresse psychologique en milieux de travail, s'intègrent au programme de cours du Conseil[158]. Chaque année, les militantes et militants peuvent consulter le programme d'éducation qui contient tous les titres et l'horaire des cours offerts[159]. De plus, le Service de l'éducation du Conseil collabore régulièrement avec le comité de l'éducation de la FTQ pour organiser des cours plus spécialisés, notamment en santé et sécurité au travail. En collaboration avec la FTQ, le Service offre également des formations en lien avec le développement socioéconomique local et régional[160]. À un autre niveau, ce dernier s'implique également dans l'éducation des personnes non-syndiquées et des adultes qui prévoient effectuer un retour sur le marché du travail[161].

2.3.3. Service Urgence-emploi

---

[152] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.29-30.
[153] « Résolutions d'urgence », *CTM information*, vol. 15, no 4, mai 1991, p.4.
[154] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.50.
[155] CTM, *11e Congrès. Notre force : nos membres*, avril 1991, p.16.
[156] *Ibid.,* p.61.
[157] CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point*, avril 1995, p.29.
[158] « L'éducation au CTM », *CTM information*, vol. 21, no 6, juin 1998, p.3.
[159] CRFTQMM, *Le Conseil par ses services*, p.10.
[160] CTM, *12e Congrès. Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*, avril 1993, p.51. Voir aussi, CTM, *Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.19.
[161] *Ibid.,* p.19.

Le Service Urgence-emploi est mis sur pied lors de la crise économique du début des années 1990. Le gouvernement fédéral contribue d'une façon importante à son financement au cours de la première année[162]. Dans un contexte où les emplois se perdent par milliers dans la région de Montréal, le nouveau Service est attendu avec impatience[163]. Le Service est effectif à partir du 2 mars 1992[164]. Ses objectifs sont clairement exprimés dans le document du Congrès de 1991 (*Notre force : nos membres*) : « prévoir et empêcher les mises à pied et les licenciements collectifs » et « venir en aide à ceux et celles qui sont aux prises avec une situation de perte collective d'emploi »[165]. Pour y arriver, le Conseil compte rendre accessibles à ses membres divers outils, comme le document de la FTQ « Guide d'action pour sauver nos emplois », afin de les aider à déceler à temps les risques de coupures ou de fermeture. De même, il prévoit former plusieurs intervenantes et intervenants syndicaux pour rendre les actions plus efficaces et mettre sur pied des comités de protection de l'emploi au sein des entreprises. En cas de fermeture, le Service Urgence-emploi prévoit également de s'impliquer dans le comité de reclassement[166]. À un autre niveau, le Service Urgence-emploi s'implique aussi dans le développement de l'emploi en soutenant les représentantes et représentants siégeant sur différentes instances locales et régionales.

En 1995, le Service Urgence-emploi est déjà intervenu dans une cinquantaine de dossiers, dont des fermetures, des faillites, des fusions d'entreprises, des emplois menacés, des problèmes d'organisation du travail, etc. Un bulletin est publié périodiquement dans le *CTM information*[167] et un cours est offert pour permettre aux membres « d'analyser la situation d'avance afin d'agir à temps »[168]. En effet, le Service Urgence-emploi est d'avis que le maintien des emplois passe par l'élaboration d'un plan d'action dès les premiers signes de difficultés en entreprise afin de planifier une réorganisation du travail et l'accès à des programmes de formation pour les employées et employés[169]. Le Service Urgence-emploi prône à l'occasion la réduction du temps de travail afin que plus de gens puissent travailler au sein d'une entreprise[170].

---

[162] CTM, *12e Congrès*. *Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*, avril 1993, p.71.
[163] « Urgence-emploi : au plus vite! », *CTM information*, vol. 16, no 1, janvier 1992, p.3.
[164] *Ibid.,* p.22.
[165] CTM, *11e Congrès. Notre force : nos membres*, avril 1991, p.63.
[166] CTM, *12e Congrès*. *Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*, avril 1993, p.54.
[167] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.30-31.
[168] « Urgence-emploi », *CTM information*, vol. 18, no 3, mars 1994, p.2.
[169] « Urgence-emploi. À part la création d'emplois, il y a le maintien… », *CTM information*, vol. 20, no 6, octobre 1997, p.2 et 4.
[170] « Urgence-emploi. La réduction du temps de travail…un objectif syndical, un objectif social », *CTM information*, vol. 22, no 4, mai 1999, p.2.

2.3.4. Réseau des déléguées et délégués sociaux

Mis sur pied en 1983 grâce à une entente de financement avec Centraide, le Réseau des déléguées et délégués sociaux a pour mission d'amener les syndicats à s'impliquer auprès de leurs membres qui vivent des problèmes personnels. Cette initiative du CTM se poursuit dans les années 1990, alors que la FTQ s'inspire de l'idée pour implanter des réseaux semblables à travers la province[171]. De plus en plus de syndicats souhaitent développer un tel réseau dans leur milieu de travail. Les responsables du Réseau organisent des soirées d'information sur des problèmes précis et les solutions qui peuvent y être apportées, notamment sur « la famille, le burnout, l'endettement, les toxicomanies, le suicide, la violence conjugale, l'aide aux chefs de famille, la réforme de la santé et des services sociaux et la toxicomanie chez les femmes »[172]. Bien entendu, ces sujets évoluent à travers la décennie et plusieurs s'ajoutent à cet ensemble. Ainsi, dans la deuxième moitié des années 1990, il est aussi question de la violence et de l'agressivité entre collègues[173], de la sexualité chez les adolescentes et adolescents, de divorce et surtout de la santé mentale[174]. Des conférences ont lieu sur une base annuelle afin de consolider le réseau et d'échanger sur les problèmes de l'heure. Lors du Congrès de 1993 (*Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*), on dénombre plus de 800 déléguées et délégués sociaux œuvrant dans divers milieux de travail de la grande région de Montréal. En 1998, alors qu'on célèbre les 15 ans du programme des déléguées et délégués sociaux, ce nombre est même porté à 1 200[175].

2.3.5. Santé et sécurité au travail

Au début de la décennie 1990, les années difficiles du Comité de santé et de sécurité prennent fin avec l'élaboration du service d'aide aux victimes de lésions professionnelles. Ce service « a pour but de venir en aide aux membres des syndicats locaux qui assistent les victimes de lésions professionnelles »[176]. Parmi les activités du Comité, on note la tenue de soirées d'information et de cliniques destinées aux membres s'impliquant au sein de comités de santé et sécurité, ou encore s'occupant de victimes de lésions professionnelles. De même, le Comité prend aussi part à l'organisation de la Semaine nationale de la

---

[171] CTM, *11e Congrès. Notre force : nos membres*, avril 1991, p.16.
[172] *Ibid.,* p.48.
[173] « Les soirées d'information du réseau des déléguées et délégués sociaux, CTM-Centraide », *CTM information*, vol. 22, no 2, février 1999, p.2. Voir aussi « L'agressivité entre travailleurs et travailleuses, un nouveau champ d'action pour les déléguées et délégués sociaux », *CTM information*, vol. 22, no 7, octobre 1999, p.2.
[174] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.27-28.
[175] CTM, *12e Congrès. Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*, avril 1993, p.52. Voir aussi CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.27
[176] CTM, *11e Congrès. Notre force : nos membres*, avril 1991, p.42.

santé et de la sécurité au travail et à la mise sur pied de la Journée commémorative des victimes de lésions professionnelles[177]. Parmi les sujets chauds qui préoccupent les membres du Comité au début de la décennie, on retrouve la question de la qualité de l'air en milieu de travail, de même que celle du retrait préventif dans les entreprises fédérales pour les travailleuses enceintes ou qui allaitent[178]. Lors du Congrès de 1995 (*Le temps de faire le point*), il est décidé que le Comité ne peut plus assurer le service d'aide aux victimes de lésions professionnelles en raison du manque de ressources du CTM. Au fil de la décennie, le Comité s'implique de plus en plus au niveau préventif, notamment au niveau de la surdité professionnelle[179] et de l'ergonomie dans les milieux de travail[180]. D'autre part, beaucoup d'efforts sont déployés afin de sensibiliser les membres et les renseigner sur la question de l'épuisement professionnel, qui touche plusieurs travailleuses et travailleurs[181]. Finalement, des tournées dans les bureaux de la CSST sont organisées en collaboration avec la FTQ afin de « revendiquer l'application des lois existantes en santé-sécurité du travail et protester contre les lenteurs administratives »[182].

2.3.6. Regroupement des personnes à la retraite

C'est au cours des années 1990 que se développe un regroupement des membres retraitées et retraités parmi les sections locales affiliées au Conseil. Cette initiative est mise sur pied afin de favoriser la poursuite de leur implication militante au sein du CTM[183], lequel ne peut que bénéficier de leur grande expérience. Ce groupe prend le nom de Regroupement des personnes à la retraite (RPR), et possède un poste réservé au comité exécutif du CTM[184]. Le travail du RPR se concentre surtout sur « l'amélioration des conditions de vie des personnes à la retraite, ainsi que sur la survie et la bonification des programmes sociaux »[185]. Parmi les actions les plus marquantes du RPR, on peut noter une démarche fructueuse auprès de la Ville de Montréal afin de créer, en 1995, des places de stationnement réservées aux personnes handicapées devant leur domicile et de façon permanente[186]. L'année suivante, le Regroupement apporte son soutien à la FTQ « dans la préparation de son mémoire sur l'assurance-

---

[177] CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point*, avril 1995, p.38.
[178] CTM, *11e Congrès. Notre force : nos membres*, avril 1991, p.42.
[179] CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point*, avril 1995, p.38. Voir aussi CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.36.
[180] « Bilan de la semaine de la santé et de la sécurité au travail », *CTM information*, vol. 14, no 9, novembre 1990, p.4.
[181] « Journée de formation spécialisée sur l'épuisement professionnel », *CTM information*, vol. 18, no 6, juin 1994, p.1.
[182] CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point*, avril 1995, p.50.
[183] CTM, *12e Congrès. Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*, avril 1993, p.23.
[184] CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point*, avril 1995, p.37.
[185] « Des résolutions au congrès de la FTQ », *CTM information*, vol. 19, no 8, novembre 1995, p.1.
[186] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.49.

médicaments »[187]. En 1997, ce dernier change de nom et devient le Regroupement des syndicalistes à la retraite (RSR)[188].

2.4. Appui à la souveraineté

Dans la première moitié des années 1990, la question de la souveraineté est omniprésente sur la scène politique québécoise, et les milieux syndicaux doivent prendre position. Lors des élections provinciales de 1989, le CTM appuie le Parti québécois et adopte la position de la FTQ sur la souveraineté[189]. Cette dernière appuie fermement la souveraineté du Québec en la qualifiant, selon les propos du président Laberge et du secrétaire général Daoust, de « condition indispensable à la construction d'un pays et d'institutions qui répondent aux besoins et priorités de la majorité du peuple québécois »[190]. La centrale invite donc ses membres à militer en ce sens et à travailler pour obtenir la tenue d'un référendum au plus tard en 1992[191].

2.4.1. Mouvement Québec

En février 1991, la FTQ contribue à la formation du Mouvement Québec qui s'oppose à l'entente de Charlottetown et milite pour la souveraineté du Québec[192]. Le Conseil s'implique également dans cette coalition par l'entremise du COPS[193]. On invite fortement les membres à adhérer au Mouvement Québec afin d'accélérer l'avènement d'un référendum[194]. En 1992, le Conseil fait circuler une pétition dans les syndicats et les sections locales, laquelle souligne l'urgence d'une consultation du peuple québécois sur son avenir constitutionnel[195].

2.4.2. Référendum sur la souveraineté

Suite à la victoire du Parti québécois en 1994, le référendum sur la souveraineté est prévu pour 1995. Dans ce contexte, la FTQ se joint à la coalition Partenaires pour la souveraineté, afin de militer

---

[187] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.52.
[188] *Ibid.,* p.58.
[189] CTM, *11e Congrès. Notre force : nos membres*, avril 1991, p.27.
[190] Jacques Rouillard, *op. cit.*, p.224.
[191] *Ibid.*
[192] *Ibid.*
[193] CTM, *12e Congrès. Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*, avril 1993, p.41.
[194] « Mouvement Québec 1991 », *CTM information*, vol. 15, no 2, mars 1991, p.6. Voir aussi « Mouvement Québec 1991. Le droit de choisir maintenant », *CTM information*, vol. 15, no 3, avril 1991, p.2.
[195] « On a d'autres priorités que la pétition "Mouvement Québec" », *CTM information*, vol. 16, no 6, juin 1992, p.3.

pour la souveraineté auprès de la population québécoise. De plus, elle travaille à mettre sur pied des comités pour le OUI dans chaque milieu de travail[196]. De son côté, le Conseil produit un mémoire pour les Commissions régionales sur l'avenir du Québec qui ont lieu à Laval, à Montréal et dans la région de la Montérégie. Le message que véhicule le document est le suivant: « Au-delà du référendum, il faut penser à développer notre région, à bâtir notre pays »[197]. Le Conseil est d'avis que la souveraineté est nécessaire à la protection de la langue française, notamment dans les milieux de travail, de même qu'au développement culturel, social, économique et politique du Québec[198]. Malgré l'échec du camp du OUI, la FTQ milite toujours pour la tenue d'un troisième référendum, bien que son appui au Parti québécois diminue vers la fin des années 1990 après les douloureuses compressions dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux[199].

2.4.3. La semaine du français et la protection de la langue française

Parallèlement à la question de la souveraineté du Québec, la défense de la langue française tient encore une place importante dans les préoccupations du Conseil au cours des années 1990[200]. Parmi les actions liées à la protection de la langue, le Conseil participe à la Semaine du français de 1992, qui a pour thème : « Le français ça compte : dans la culture, dans les médias, dans l'éducation et au travail »[201]. En 1993, le Conseil appuie les démarches de la FTQ en vue du retrait du projet de loi 86, laquelle prévoit modifier la Loi 101 en limitant de façon importante l'autorité de l'Office de la langue française, notamment[202]. Dans la même lignée, il apporte son soutien aux membres qui forment des comités de francisation en milieu de travail[203].

En somme, les années 1990 sont l'occasion pour le Conseil de poursuivre des luttes amorcées au cours des années précédentes, mais aussi d'en initier de nouvelles. Ainsi, dans le cadre d'une nouvelle crise économique, le CTM s'évertue à dénoncer les conséquences néfastes de la mondialisation sur la population et les programmes sociaux, et contribue à la lutte contre la pauvreté en pleine ascension dans la région montréalaise. Le secteur des services aux membres connaît un essor non négligeable au cours

---

[196] Jacques Rouillard, *op. cit.*, p.225.
[197] CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point*, avril 1995, p.25.
[198] « Une entente pour un Québec sans avenir », *CTM information*, vol. 16, no 8, octobre 1992, p.1.
[199] Jacques Rouillard, *op. cit.*, p.225.
[200] CTM, *11e Congrès. Notre force : nos membres*, avril 1991, p.41.
[201] « Le français ça compte! », *CTM information*, vol. 16, no 3, mars 1992, p.2.
[202] CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point*, avril 1995, p.50. Voir aussi « Le projet de loi 86, bien plus qu'une question d'affichage », *CTM information*, vol. 17, no 6, p.1.
[203] CTM, *14e Congrès. Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998, p.51.

de cette période avec l'apparition du Service Urgence-emploi et du RPR, sans compter le développement et l'amélioration de services déjà existants, tel que les Services de l'éducation et des déléguées et délégués sociaux.

3. 2000-2011

Le XXI[e] siècle débute sous le signe de la crise de la bulle Internet de 2000, ainsi que la lutte contre la mondialisation néolibérale et sa menace pour les services publics, les conditions de travail et la justice sociale. Quelques années plus tard, la crise des prêts hypothécaires à haut risque de 2008 vient confirmer les pires craintes quant aux menaces que fait planer le capitalisme financier sur le bien-être de la population salariée. Dans ce contexte de grandes turbulences économiques et de réformes néolibérales, le Conseil souhaite « passer à l'offensive » afin de mieux protéger les droits de la population et les services publics. Bien entendu, il continue d'offrir des services aux nombreux membres qui craignent pour la survie de leur emploi, autant par l'entremise de son Service Urgence-emploi que par son implication dans le réseau d'organismes engagés dans le développement d'un modèle économique centré sur les besoins de la population et respectueux de l'environnement.

3.1. Contre la mondialisation

Le Conseil oriente son 15[e] Congrès de 2001 dont le thème était *L'enjeu, c'est le partage* sur les problèmes liés au partage des richesses dans un contexte de mondialisation néolibérale incarnée par les négociations entourant une éventuelle Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA)[204]. Cette préoccupation inspire la publication de *L'enjeu, c'est le partage. Un guide syndical pour contrer la mondialisation néolibérale et le plan d'action du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain*[205]. Ce guide ne s'oppose pas à la mondialisation comme telle, mais plutôt contre la mondialisation néolibérale sauvage qui augmente les inégalités de richesses et précarise les conditions de travail[206]. Le Conseil met de l'avant plusieurs revendications et actions à prendre pour contrer ce phénomène.

Au moment de la négociation de la ZLÉA, le Conseil rappelle le bilan négatif de l'Accord de libre-échange nord-américain, dont la perte de nombreux emplois stables, l'augmentation des emplois

---

[204] CRFTQMM, *15[e] Congrès. L'enjeu, c'est le partage*, juin 2001, 80 p.
[205] CRFTQMM, *L'enjeu, c'est le partage. Un guide syndical pour contrer la mondialisation néolibérale et le plan d'action du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain*, Montréal, 2002, 64p.
[206] CRFTQMM, *15[e] Congrès. L'enjeu, c'est le partage*, juin 2001, p.11.

précaires et la stagnation des salaires[207]. La menace ne vient pas seulement de la ZLÉA, mais de la tendance générale à la mondialisation des capitaux. Lors de son 16e Congrès, le Conseil souligne ainsi qu'il est difficile pour le Québec de faire compétition avec des pays comme la Chine, où les capitaux abondent et les emplois sont mal payés. La mondialisation entraîne donc l'exode de plusieurs entreprises basées au Québec, entraînant le chômage d'une partie significative de la population[208].

Le Conseil dénonce ainsi une mondialisation néolibérale qui s'impose « par la déréglementation, par l'assouplissement des lois du travail et par une fiscalité qui récompense les riches », en plus de couper dans les programmes sociaux et de favoriser le recours à la privatisation. Aux yeux du Conseil, la mondialisation néolibérale permet aux entreprises d'exercer une pression accrue sur les gouvernements, ce qui a pour conséquence d'accentuer la concurrence interétatique dans la distribution de faveurs aux corporations. Pour le Conseil, le bilan négatif de l'ALENA doit faire craindre le pire à l'égard du projet d'une ZLÉA[209].

Le CRFTQMM déplore un effritement du politique qui fait en sorte que les élus du peuple n'ont pas de véritable pouvoir dans la négociation d'accords commerciaux. En conséquence, la population perd confiance dans le pouvoir politique[210]. Face à cette situation, le Conseil formule plusieurs revendications, dont la négociation d'accords commerciaux favorisant le développement des pays pauvres, la mise en place de la « taxe Tobin » pour freiner la spéculation monétaire, la révision d'une fiscalité de moins en moins équitable pour les salariés[211].

On dénonce finalement la financiarisation de l'économie mondiale qui se fait au détriment de l'économie « réelle », et donc au détriment des activités de production et de vente de biens et services[212]. Tournées vers les marchés boursiers, les entreprises privilégient la satisfaction des intérêts à court terme des actionnaires aux dépens de ceux des travailleuses et travailleurs. Les conséquences de la financiarisation de l'économie sont très concrètes pour ceux-ci : « réorganisation du travail, réduction du personnel, automatisation, alourdissement des tâches, négociation des salaires à la baisse, transfert de production dans les pays du Sud, sous-traitance, impartition, etc. »[213].

---

[207] « Syndicalisme et mondialisation. Tout un programme! », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 23, no 10, décembre 2000, p.1.
[208] CRFTQMM, *16e Congrès. L'enjeu du Conseil. Avoir les moyens de s'engager*, mai 2004, p.6-7.
[209] CRFTQMM, *L'enjeu, c'est le partage. Un guide syndical pour contrer la mondialisation néolibérale et le plan d'action du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain*, Montréal, 2002, p.17, 20 et 27.
[210] *Ibid.,* p.32-33.
[211] *Ibid.,* p.37.
[212] *Ibid.,* p.22-23.
[213] *Ibid.,* p.25-26.

L'une des principales conséquences de la mondialisation néolibérale est d'engendrer d'énormes inégalités de richesses. Ainsi, les travailleuses, les travailleurs et la population en subissent les contrecoups. Ils assistent donc à une précarisation accrue des emplois et à une détérioration des conditions de travail, sans oublier la stagnation des salaires. Cette situation est déplorable dans la mesure où les employeurs utilisent la menace de déménager la production pour demeurer compétitifs, plaçant les syndicats dans une situation très difficile lorsqu'il s'agit de sauver les emplois et les acquis sociaux[214].

La population doit également faire face à des coupures dans les secteurs publics comme la santé et l'éducation. Ces coupures produisent des systèmes « à deux vitesses », favorisant les riches en mesure de payer pour des services inaccessibles aux personnes en situation de pauvreté. Les coupures dans des programmes sociaux comme l'aide sociale et l'assurance-emploi affectent évidemment les plus démunis de la société, augmentant encore davantage l'écart entre les riches et les personnes en situation de pauvreté[215]. La mondialisation néolibérale crée donc simultanément une hausse de la pauvreté au Canada et un écart grandissant de richesses entre les pays riches et pauvres[216].

Le Conseil formule plusieurs revendications articulées autour de trois grands axes, soit « limiter le pouvoir des entreprises et des investisseurs; favoriser la mise en commun et la redistribution des richesses; renforcer le pouvoir des populations (travailleurs, travailleuses, citoyens, citoyennes) et des gouvernements qui les représentent »[217]. Parmi les actions concrètes à privilégier, le Conseil souhaite renforcer l'action syndicale, informer les membres et la population sur les impacts de la mondialisation néolibérale, renforcer l'action politique et citoyenne, et favoriser le développement des alliances au sein des communautés locales[218].

Au printemps 2001, le Conseil prend part au 2e Sommet des peuples des Amériques. Ce « contre-sommet » populaire entend proposer une mondialisation démocratique à l'opposé des visées néolibérales du Sommet des Amériques, rencontre regroupant tous les chefs de gouvernement du continent, à l'exception de Cuba, à Québec en avril 2001. Le Sommet des peuples est organisé par l'Alliance sociale continentale, au sein de laquelle le mouvement syndical est très actif, via notamment le Réseau québécois sur l'intégration (RQIC) dont la FTQ fait partie. Cette alliance, qui regroupe aussi des environnementalistes et des organisations de défense des droits de la personne, ne s'oppose pas à la

---

[214] CRFTQMM, *15e Congrès. L'enjeu, c'est le partage*, juin 2001, p.13.
[215] *Ibid.*
[216] *Ibid.,* p.28.
[217] *Ibid.,* p.35.
[218] *Ibid.,* p.56 à 61.

mondialisation en soi, mais plutôt à une intégration économique néolibérale insensible aux réalités sociales des différents pays[219]. Le Conseil déploie donc d'importants efforts de mobilisation pour encourager les travailleuses et travailleurs de la région de Montréal à prendre part au Sommet des peuples[220], notamment lors de la grande marche populaire dans les rues de Québec, le 21 avril[221]. Il siège d'ailleurs toujours au Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM)[222] qui est également très actif pour contrer cette mondialisation néolibérale[223].

3.2. Comité de conditions de vie et de travail des femmes (CCVTF)

Le Conseil continue d'œuvrer pour la défense des droits des femmes par l'entremise du CCVTF (le « Comité de condition féminine ») et d'organisations telles que la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM), la Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) et le Comité Femmes de la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ). Le CCVTF et le Conseil militent également au sein de la Coalition nationale contre les publicités sexistes (CNCPS) afin de s'attaquer aux images stéréotypées des femmes dans divers médias[224].

Le Conseil et le CCVTF participent activement à la Marche mondiale des femmes[225] contre la pauvreté et la violence faites aux femmes. Mouvement initié par la Fédération des femmes du Québec en 1995, la Marche devient un événement mondial à partir de 2000, et répété à chaque cinq ans. Les rassemblements québécois à cette occasion sont considérables. En 2000, ce sont 35 000 marcheuses et marcheurs qui sillonnent les rues de Montréal[226]. En 2005, des femmes de tout le pays se relaient pour faire traverser, d'un océan à l'autre, le texte de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité. Cette charte vise à la construction d'un monde « où l'intégrité, la diversité, les droits et les libertés de toutes et de tous sont respectés »[227].

En 2008, le CCVTF s'engage dans l'opposition au projet de loi fédérale C-484 visant à reconnaître comme un crime distinct le fait de causer la mort d'un fœtus quand une femme enceinte est

---

[219] « Faut-il s'opposer à l'intégration des Amériques? », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 24, no 2, février 2001, p.1. Voir aussi « Face à la mondialisation. Alliances, coalitions et action syndicale », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 24, no 3, p.1-2.
[220] « Syndicalisme et mondialisation. Tout un programme! », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 23, no 10, décembre 2000, p.1.
[221] « Faut-il s'opposer à l'intégration des Amériques? », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 24, no 2, février 2001, p.1.
[222] Anciennement connu sous Conseil régional intersyndical de Montréal (CRIM).
[223] « Spécial Congrès », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 24, no 6, juin 2001, p.1.
[224] CCVTF, « Coalition nationale contre les publicités sexistes », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 31, no 8, octobre 2008, p.2.
[225] « Marche mondiale des femmes », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 23, no 9, novembre 2000, p.2.
[226] *Ibid.*
[227] « Marche mondiale des femmes de 2005 », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 28, no 3, mars 2005, p.2.

attaquée[228]. Pour le CCVTF, ce projet de loi est une stratégie cynique du gouvernement conservateur de Stephen Harper de « recriminaliser » l'avortement par le biais de cette reconnaissance préalable des droits du fœtus. Le CCVTF invite ainsi ses membres à signer une pétition pour dénoncer cette attaque aux droits des femmes sur leur corps[229]. Le Conseil adopte de son côté une « résolution contre tout projet de loi compromettant le droit des femmes et du libre-choix » qui est présentée au Conseil général de la FTQ[230]. Le CCVTF remet également 595 cartes postales dénonçant le projet de loi C-484 à Nicole Demers, porte-parole du Bloc québécois en condition féminine et députée de Laval[231]. Le gouvernement conservateur doit retirer le projet face à l'opposition grandissante à celui-ci et la perspective prochaine d'élections fédérales.

Chaque année, le CCVTF participe à l'organisation de nombreuses activités associées à la Journée internationale des droits des femmes (8 mars) et à la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes à la mémoire des 14 étudiantes victimes du féminicide du 6 décembre 1989 à la Polytechnique de Montréal[232].

3.3. Une économie au service de la population

L'implication du Conseil dans le développement socioéconomique local et régional prend la forme de collaborations avec des organismes tels que les Corporations de développement économique communautaire (CDEC), les Conseils régionaux de développement (CRD), les Centres locaux de développement (CLD) et le Conseil régional de développement de l'Île de Montréal (CRDÎM)[233]. En outre, le Conseil prend part à des événements tels que les Forums des partenaires socioéconomiques de la Conférence régionale des élus de Montréal[234]. Dans la foulée, le CRFTQMM considère l'économie sociale comme une alternative plus saine à la mondialisation en proposant un modèle de développement économique « au bénéfice des populations locales ». Des personnes représentant le Conseil sont ainsi présentes au sein du conseil d'administration du Comité régional de l'économie sociale de l'Île de

---

[228] Coalition pour le droit à l'avortement au Canada, « Points saillants contre le projet de Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels (C-484) », 6 mai 2008, http://www.arcc-cdac.ca/fr/action/c-484-points-saillants.htm, page consultée le 18 novembre 2011.
[229] CCVTF, « Le projet de loi C-484 », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 31, no 7, septembre 2008, p.2.
[230] CRFTQMM, *Résolution contre tout projet de loi compromettant le droit des femmes et du libre-choix*, 2008.
[231] CCVTF, « Contre C-484 », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 31, no 9, novembre 2008, p.2.
[232] CRFTQMM, *15e Congrès. L'enjeu, c'est le partage*, juin 2001, p.35 et 67. Voir aussi CRFTQMM, *17e Congrès. Reprendre l'offensive. Bilan de nos activités*, mai 2007, p17 et 39.
[233] Le CRDÎM est remplacé, en 2005, par la Conférence régionale des élus (CRÉ).
[234] CRFTQMM, *17e Congrès. Reprendre l'offensive. Bilan de nos activités*, mai 2007, p.29, 36.

Montréal (CRÉSÎM)[235]. Bref, le CRFTQMM est présent partout où il peut faire valoir ses principes et ses valeurs en lien avec la dignité humaine, la solidarité, la justice, et la démocratie. Comme l'affirme un article de l'*InfoCONSEILMétro* : « L'économie doit être au service des gens et non l'inverse »[236].

Le Conseil poursuit ses actions pour le développement du transport public, un enjeu crucial pour la population[237]. En effet, le transport public améliore la qualité de vie, réduit l'émission de gaz à effet de serre et contribue à la croissance économique de la région montréalaise dans une perspective de développement durable[238]. Au sein de la Coalition pour la défense du transport en commun de la région métropolitaine de Montréal[239], le Conseil s'oppose aux projets de partenariat public-privé (PPP) qui représentent une menace de privatisation. Il participe ainsi à une manifestation à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) en 2005[240]. Il dépose également un mémoire insistant sur l'importance du développement du réseau et de la réduction de l'usage de l'automobile dans le cadre des travaux visant à définir le Plan de transport de la Ville de Montréal[241].

Parallèlement, le CRFTQMM participe à la définition du Plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal dans l'objectif de s'engager dans un « processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement »[242]. Le Conseil est l'un des 70 organismes siégeant au Comité des partenaires pour le développement durable de la collectivité montréalaise. Conformément à ses engagements dans le développement durable, le CRFTQMM organise de plus en plus d'activités à effet carboneutre.

---

[235] CRFTQMM, *15e Congrès. L'enjeu, c'est le partage*, juin 2001, p.19.
[236] Service Urgence-emploi, « L'implication syndicale dans le développement local et régional », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 31, no 1, janvier 2008, p.3.
[237] CRFTQMM, *16e Congrès. L'enjeu du Conseil. Avoir les moyens de s'engager*, mai 2004, p.21. Voir aussi CRFTQMM, *17e Congrès. Reprendre l'offensive. Document thématique*, mai 2007, p.19.
[238] « Les transports collectifs d'abord », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 29, no 1, janvier 2006, p.2. Voir aussi « Plan de transport 2007 de la Ville de Montréal », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 30, no 9, octobre 2007, p.2.
[239] CRFTQMM, *15e Congrès. L'enjeu, c'est le partage*, juin 2001, p.65.
[240] CRFTQMM, *17e Congrès. Reprendre l'offensive. Bilan de nos activités*, mai 2007, p.25.
[241] CRFTQMM, « Procès-verbal de la réunion du bureau de direction du 30 août 2007 », *Résumés des procès-verbaux 2007-2010*, p.3. Voir aussi CRFTQMM, « Procès-verbal de la réunion du bureau de direction du 19 septembre 2007 », *Résumés des procès-verbaux 2007-2010*, p.5 et « Plan de transport 2007 de la Ville de Montréal (suivi 2) », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 30, no 11, décembre 2007, p.2.
[242] « Développement durable. Le choix de Montréal », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 28, no 5, mai 2005, p.2; CRFTQMM, *17e Congrès. Reprendre l'offensive. Bilan de nos activités*, mai 2007, p.25 ; CRFTQMM, « Comité des partenaires pour le développement durable de la collectivité montréalaise », *Répertoire – Pour mieux s'y retrouver. Les lieux d'interventions du Conseil*, 2009, p.14 ; « Développement durable », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 33, no 10, décembre 2010, p.2.

3.4. À la défense de l'emploi

Le Service Urgence-emploi vise à soutenir les travailleuses et travailleurs dont l'emploi est menacé dans diverses entreprises[243]. Le Service leur offre des formations afin qu'ils puissent établir le portrait de leur milieu de travail, et ainsi mieux diagnostiquer le risque de mise à pied[244]. Plusieurs articles de *L'InfoCONSEILMétro* incitent d'ailleurs les membres à implanter un « comité local pour l'emploi » dans leur milieu de travail[245]. Cette stratégie est de plus en plus adoptée par les membres et les dossiers de prévention se multiplient au Service[246]. Il faut dire que la crise financière de 2008 entraîne des dizaines de milliers de pertes d'emplois au Québec, une situation qui amène *L'InfoCONSEILMétro* à parler de « l'emploi en déroute »[247].

La formation continue est un outil essentiel pour aider les travailleuses et travailleurs menacés par la déqualification ou une perte d'emploi. À partir de 2002, des activités sont menées, avec l'aide du gouvernement du Québec, à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA). L'objectif du Conseil est bien sûr de lutter contre l'analphabétisme et d'encourager le recours à la formation professionnelle, mais aussi de développer une conscience syndicale pour que les travailleuses et travailleurs les plus vulnérables puissent mieux défendre leurs emplois et leurs droits[248]. Finalement, conformément au guide d'action pour l'emploi de la FTQ, le Service Urgence-emploi encourage fortement les travailleuses et travailleurs à négocier, dans le cadre de leur convention collective, l'accès à une formation continue en emploi[249].

Enfin, le CRFTQMM contribue à la création de la Coalition des Sans-Chemise mise sur pied afin de rendre la Loi sur l'assurance-emploi plus juste et accessible[250]. Il fait ainsi du lobbying auprès des

---

[243] CRFTQMM, *Le Conseil par ses services*, 2003, p.22-23.
[244] « La prévention, une affaire de bon sens », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 27, no 8, octobre 2004, p.2. FTQ, *Guide d'action pour l'emploi. Prévenir, intervenir, agir*, Montréal, 2002. Voir aussi, CRFTQMM, *16e Congrès. L'enjeu du Conseil. Avoir les moyens de s'engager*, mai 2004, p.43 ; « Prévenir pour le maintien et la création d'emplois », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 27, no 2, février 2004, p.3 et « Programme de travail partagé », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 27, no 5, mai 2004, p.3.
[245] « Bilan annuel du Service Urgence-emploi », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 28, no 1, janvier 2005, p.2, « La prévention, j'y pense », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 28, no 5, mai 2005, p.3, « Prévenir, intervenir et agir », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 29, no 8, octobre 2006, p.3.
[246] « Notre message passe…enfin! », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 30, no 2, février 2007, p.3.
[247] « L'emploi en déroute », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 32, no 3, mars 2009, p.3 ; « La prévention, une affaire de bon sens », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 32, no 9, novembre 2009, p.3.
[248] « Semaine québécoise des adultes en formation 2002 », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 25, no 8, octobre 2002, p.3 ; CRFTQMM, *Le Conseil par ses services*, 2003, p.12-13.
[249] FTQ, *Guide d'action pour l'emploi. Prévenir, intervenir, agir*, Montréal, 2002, p.11 ; « La formation en emploi, ça se négocie », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 28, no 6, juin 2005, p.3.
[250] CRFTQMM, *17e Congrès. Reprendre l'offensive. Document thématique*, mai 2007, p.14-15. Voir aussi, CRFTQMM, « Coalition des Sans-Chemise », *Répertoire – Pour mieux s'y retrouver. Les lieux d'interventions du Conseil*, 2009, p.10.

partis de l'opposition au niveau fédéral afin de les inciter à confronter le gouvernement conservateur sur cette question[251]. La Coalition prépare des pancartes électorales, avant le scrutin fédéral de 2008, visant à rappeler à la population que les conservateurs ont fait des coupures dans le programme d'assurance-emploi[252].

3.5. « Reprendre l'offensive »

L'élection de gouvernements fédéral et provincial de droite incite le Conseil à passer « à l'offensive », comme le souligne le thème du 17e Congrès, afin de répondre aux multiples attaques menées contre le mouvement syndical[253]. Le CRFTQMM ainsi que son Service de soutien aux luttes se mobilisent contre le gouvernement Charest depuis son élection en 2003[254]. Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre d'une coopération entre la FTQ et la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) alors que le nouveau gouvernement Charest entend imposer la fusion des syndicats dans les établissements de santé, l'augmentation des tarifs quotidiens dans les garderies et réformer l'article 45 du Code du travail afin de favoriser le recours à la sous-traitance.

Plusieurs actions spectaculaires sont menées simultanément dans différentes régions du Québec. La coalition réussit à bloquer quatre plus gros ports de la province, soit Montréal, Québec, Trois-Rivières et Bécancour, en plus de plusieurs routes en direction de l'Abitibi, du Saguenay, du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord[255]. Le Conseil participe aussi aux activités de la coalition *J'ai jamais voté pour ça!,* qui organise plusieurs protestations, dont un rassemblement de 40 000 personnes devant le bureau du premier ministre Charest en décembre 2003[256]. L'importante mobilisation des membres des différentes organisations syndicales met la grève générale d'opposition au gouvernement libéral à l'ordre du jour[257]. Le gouvernement libéral va toutefois de l'avant et fait adopter plusieurs projets de loi antisyndicaux sous le bâillon quelques jours avant Noël en 2003. Toutefois, le gouvernement doit renoncer à son projet de

---

[251] CRFTQMM, « Procès-verbal de la réunion du bureau de direction du 19 septembre 2007 », *Résumés des procès-verbaux 2007-2010*, p.5-6.
[252] CRFTQMM, « Procès-verbal de la réunion du bureau de direction du 16 janvier 2008 », *Résumés des procès-verbaux 2007-2010*, p.10-11.
[253] « Plus que quelques semaines…Congrès statuaire du Conseil », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 30, no 4, avril 2007, p.1. Voir aussi « 17e Congrès statuaire du Conseil », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 30, no 5, mai 2007, p.1; CRFTQMM, *17e Congrès. Reprendre l'offensive. Document thématique*, mai 2007; « Discours du président », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 30, no 7, juillet 2007, p.2.
[254] CRFTQMM, *16e Congrès. L'enjeu du Conseil. Avoir les moyens de s'engager*, mai 2004, p.36.
[255] Alec Castonguay, « Prochaine étape : la grève générale », *Le Devoir*, 12 décembre 2003.
[256] CRFTQMM, *16e Congrès. L'enjeu du Conseil. Avoir les moyens de s'engager*, mai 2004, p.59.
[257] Alec Castonguay, « Prochaine étape : la grève générale », *Le Devoir*, 12 décembre 2003.

couper massivement dans le programme de prêts et bourses aux études collégiales et universitaires face à l'importante grève étudiante de l'hiver et du printemps 2005.

Cette victoire du mouvement étudiant donne une nouvelle impulsion aux rassemblements et manifestations qui se multiplient pour dénoncer les mesures néolibérales du gouvernement Charest, alors que s'enclenchent péniblement les négociations collectives avec les employées et employés du secteur public. Le Conseil joue un rôle important dans l'organisation de la marche nationale du 1er mai 2005 qui réunit plus de 100 000 personnes sous le thème de *Libérons-nous des projets néolibéraux*[258]. Le reste de l'année est marquée par la confrontation entre le gouvernement Charest et le Front commun intersyndical des personnes employées du secteur public, le premier à être organisé depuis les grandes grèves des années 1970. Malgré l'appui favorable de la population aux grèves tournantes des syndicats du secteur public de l'automne 2005, le gouvernement libéral aura encore une fois recours à la force en faisant adopter, quelques jours avant Noël, une loi spéciale imposant les conditions de travail à l'ensemble des employées et employés de l'État québécois, tout en retirant aux éducatrices en milieu familial le droit de se syndiquer.

Le Conseil dénonce fortement ce « rouleau compresseur antisocial » du gouvernement Charest[259]. Mince consolation, le premier ministre, tentant de profiter de la relative faiblesse des partis d'opposition, déclenche à l'hiver 2007 des élections anticipées qui auront pour résultat l'élection d'un gouvernement libéral minoritaire. Cette situation ralentit momentanément les initiatives législatives du gouvernement, mais la crise financière de 2008 lui donne l'occasion de déclencher, une nouvelle fois, des élections anticipées. Sa majorité retrouvée, le gouvernement entend renouer coûte que coûte avec sa plateforme néolibérale. Parmi une foule de menaces aux services publics, celle de recourir à la privatisation de certains services de santé est fortement dénoncée par le Conseil et opposée par une grande partie de la population[260]. C'est d'ailleurs sur la question des soins de santé gratuits et universels que 50 000 personnes se mobilisent lors de la marche du 1er mai de 2008, à laquelle le CRFTQMM prend évidemment part[261].

La mobilisation prend une nouvelle ampleur lorsque le gouvernement Charest se positionne clairement dans le camp des gouvernements occidentaux « austéritaires » qui entendent privilégier, suite

---

[258] « Marche du 1er Mai », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 28, no 5, mai 2005, p.2.
[259] CRFTQMM, *Bilan de l'année 2005 du gouvernement Charest. Le rouleau compresseur anti-social…encore une fois*, mars 2006, 4 p.
[260] « L'assemblée d'orientation du Conseil », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 31, no 5, mai 2008, p.1. Voir aussi « L'assemblée d'orientation en bref… », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 31, no 6, juin 2008, p.1.
[261] « Merci à nos commanditaires », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 31, no 6, juin 2008, p.4.

à la crise de 2008, la lutte aux déficits publics aux dépens de celle à la pauvreté et aux inégalités sociales galopantes. Le gouvernement libéral propose même une « révolution culturelle » à la population québécoise qui doit passer par la tarification des services publics selon le principe de « l'utilisateur payeur ». Les principes de cette politique néolibérale sont présentés dans le budget de 2010 : « tarification et privatisation en santé, hausse des frais de scolarité, compression dans la plupart des services publics, hausse des tarifs d'électricité »[262]. Le Conseil, qui participe à la « Coalition Main Rouge » contre le recours à la tarification et la privatisation des services publics, dénonce fortement ce budget qui s'attaque aux personnes salariées et à celles en situation de pauvreté[263]. Comme nous le verrons, cette opposition marquera profondément la prochaine décennie de l'histoire du Conseil.

En somme, le Conseil, très actif, tente de reprendre l'offensive durant la première décennie des années 2000. Plusieurs enjeux mobilisent grandement ses membres, comme la mondialisation néolibérale, le partage des richesses, l'égalité des sexes et la préservation des services publics. Le Conseil poursuit parallèlement la promotion des intérêts de la population salariée en s'impliquant dans divers organismes actifs dans l'économie locale et le développement durable. Le Service Urgence-emploi est toujours une composante essentielle des services offerts aux membres dont l'emploi est menacé par la mondialisation sauvage et par deux grandes crises du capitalisme financier, soit celle de la bulle Internet de 2000 et celle des prêts hypothécaires à risque (*subprimes*) de 2008. En 2010, le Conseil est partie prenante des nombreuses initiatives populaires visant à faire reculer un gouvernement libéral majoritaire qui propose l'austérité et le saccage des services publics comme seule issue possible à la profonde crise économique qui frappe le Québec et le reste du monde.

4. 2011-2021

Au Conseil, la décennie 2010 est une période tumultueuse au cours de laquelle ses membres doivent s'adapter à une société de plus en plus influencée par la droite. En effet, force est de constater que le néolibéralisme, ennemi de longue date du CRFTQMM, ne montre aucun signe d'essoufflement. Agissant telle une vague déferlante depuis les années 1980, le processus de néolibéralisation intensifie son œuvre destructrice : au Canada comme ailleurs, on assiste à un recul du droit du travail, un

---

[262] « La 3e Assemblée d'orientation du Conseil », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 33, no 5, mai 2010, p.1.
[263] André Frappier, « L'impact du budget sur les travailleurs et les travailleuses », *L'InfoCONSEILMétro*, vol. 33, no 5, mai 2010, p.3.

délaissement continu du rôle interventionniste de l'État, un immobilisme alarmant sur la question environnementale et un accroissement marqué des écarts de richesse[264]. Cette réalité, fortement décriée par l'équipe du Conseil, donne lieu à de vastes mobilisations de regroupements syndicaux et de la société civile. Avec une bonne partie de la population québécoise, le CRFTQMM fait valoir son opposition à un système fondé sur l'exploitation éhontée des ressources naturelles et humaines de la planète. Or, dans la poursuite de leur militantisme, les membres du Conseil doivent toujours composer avec l'antisyndicalisme du gouvernement Harper, l'austérité libérale des gouvernements Charest et Couillard, de même qu'avec l'agressivité croissante des employeurs qui bénéficient d'une économie de plus en plus dérèglementée et mondialisée. Finalement, alors que le discours individualiste continue de gagner en puissance au sein des sphères politiques et médiatiques, le syndicalisme se retrouve dans une position précaire sur le plan de la relève et de la reconnaissance sociale. Le Conseil y trouvera tout de même une occasion de réfléchir sur son fonctionnement interne et de repenser son approche militante, tout en demeurant très actif dans sa défense des intérêts des personnes travailleuses et des plus vulnérables.

4.1 Retour aux sources et élargissement des solidarités : une décennie d'évolution militante au Conseil

L'année 2011 constitue un moment important pour le CRFTQMM puisqu'il franchit pour la première fois le cap des 100 000 membres affiliées et affiliés, alors qu'il célèbre son 125e anniversaire[265]. Ce jalon est souligné par le lancement d'un film, *De mémoire et d'engagement*, portant sur plus d'un siècle d'activités militantes qui attire plus de 250 personnes[266]. Malgré la fierté que suscite cet accomplissement, les membres sont conscients des défis devant eux : le syndicalisme, en net recul chez les jeunes et dans le secteur privé[267], est victime d'attaques en règle au Québec comme dans le reste du Canada. D'une part, ces dernières proviennent des médias de droite et prennent la forme de discours individualistes qui discréditent les mouvements, notamment syndicaux, qui s'opposent au paradigme néolibéral par la grève et autres moyens de contestation. D'autre part, la menace se ressent par des projets de loi qui visent la stagnation, voire le recul du droit du travail. Confrontés à ce contexte hostile que

---

[264] Voir Bureau du Directeur Parlementaire du Budget, *Estimation de la queue supérieure de la distribution du patrimoine familial au Canada*, Gouvernement du Canada, 2020, https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/RP-2021-007-S/RP-2021-007-S_fr.pdf (consulté le 28 janvier 2021).

[265] « Une belle réussite ! », *L'InfoCONSEILmétro*, vol. 34, nº 10, décembre 2011, p.4.

[266] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, mai 2011.

[267] Voir Alexis Labrosse (Direction de l'information sur le travail-Gouvernement du Canada), *La présence syndicale au Québec et au Canada*, 2020, https://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/presence_syndicale/2019.pdf (consultée le 3 mars 2021).

certains appellent la « crise du syndicalisme au Canada et au Québec »[268], les membres du CRFTQMM amorcent une profonde réflexion sur leur approche militante. Cette réflexion s'articule autour de deux grands objectifs. Le premier prend la forme d'un « retour aux sources » pour le Conseil : l'atteinte d'une meilleure conciliation entre son action syndicale et son action politique[269]. Le deuxième appelle le Conseil à reprendre son rôle d'avant-garde dans les luttes sociales et syndicales afin de combattre la droite néolibérale.

4.1.1 Politique et action locale: un retour aux sources pour le Conseil

Inspirés des discussions qui émergent de leurs assemblées et de rencontres avec de nombreuses personnes intellectuelles, expertes du terrain et militantes d'expérience, les membres du CRFTQMM prennent la décision, au début de l'année 2011, de relancer les activités du CAP[270]. De plus, le Service d'éducation est appelé à offrir le cours d'action politique développé à la FTQ[271]. Ces résolutions s'inscrivent en continuité avec la volonté, perceptible depuis la décennie précédente chez les membres du Conseil, de « reprendre l'offensive », notamment dans l'arène politique québécoise. Celles-ci arrivent également à point : au lendemain des élections provinciales de 2012, on constate que plusieurs travailleuses et travailleurs ont voté pour des partis aux valeurs antisyndicales et de droite. D'où l'urgence de mettre de l'avant l'éducation politique dans l'agenda militant du CRFTQMM[272]. Dans le but d'alimenter les débats internes et d'inciter les membres à se politiser davantage, le CAP organise régulièrement des activités de réflexion[273] et de formation[274] de même que des « cabarets politiques »[275], en plus de publier des billets éditoriaux dans *L'InfoCONSEILmétro*. Le CAP met également en place des guides syndicaux d'action politique[276], participe à l'élaboration de plateformes électorales comparatives

---

[268] Voir David Camfiled « La crise du syndicalisme au Canada et au Québec : réinventer le mouvement ouvrier », Pointe-Calumet, Éditions M, coll. « Mouvements », 2014, 263p.
[269] Il s'agit précisément du thème de la 5e Assemblée d'orientation du CRFTQMM, se tenant en mai 2012.
[270] « Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM », janvier 2011.
[271] Il s'agit du cours intitulé *L'action politique – Un engagement citoyen permanent*, voir *Ibid.,* mai 2011. À ce cours s'ajoute en 2015 celui sur l'action syndicale en temps de campagne électorale. *Ibid*., octobre 2015.
[272] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, septembre 2012.
[273] On peut citer en exemple la « Journée de réflexion sur l'environnement et le développement durable » qui se tient en mars 2012, ou encore les journées « Harper nous déteste » et « La pensée critique à l'ère du populisme », organisées en 2013 et 2019, respectivement. Voir « L'environnement et le développement durable », *L'InfoCONSEILmétro*, vol. 35, no3, mars 2012, p.4., « Harper nous déteste », *L'InfoCONSEILmétro*, vol. 36, no 3, mars 2013, p.4 et Courriel Cyberimpact du CRFTQMM, avril 2019.
[274] Le CAP organise régulièrement des camps de formation sur une panoplie de sujets allant du conservatisme à la crise climatique en passant par la réforme du mode de scrutin, tel que c'est le cas en 2011, 2012, 2014, 2017 et 2018.
[275] Organisées annuellement par le CAP dans le cadre des célébrations de la Fête du 1er mai, ces soirées sont une occasion pour les membres du Conseil et du monde syndical de se rassembler afin de souligner les luttes politiques actuelles de manière ludique, artistique et humoristique.
[276] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, avril 2013.

et de revendications communes[277] et organise même un premier débat de députés plus tard dans la décennie[278]. Ces activités sont de bons indicateurs de l'importance que prend le politique dans l'orientation militante du Conseil durant la décennie 2010. Bien qu'il cesse temporairement ses activités en milieu de décennie à cause de conflits internes au Conseil, le CAP est remis sur pied dès 2017. Cette politisation accrue du CRFTQMM est jugée primordiale. En 2016, le nouveau président Marc-Édouard Joubert affirme ainsi que « l'engagement politique du Conseil n'est pas une activité indépendante de [son] action syndicale : il en est le prolongement et le complément nécessaire »[279].

Cette action politique va de pair avec une transformation de l'approche du Conseil en termes d'appuis électoraux. En effet, la fissure grandissante entre les programmes de certains partis et les valeurs du Conseil[280] amène à délaisser la stratégie d'appuyer « en bloc » les candidates et candidats d'une même formation politique au profit d'une approche « au cas par cas ». En 2017, les membres adoptent une résolution qui prescrit l'appui du CRFTQMM à des groupes politiques embrassant des valeurs de gauche, syndicales et ouvrières[281]. Bien que certains appuis de longue date subsistent[282], les propositions de soutien à une personne candidate sont souvent longuement débattues en assemblée générale. L'enjeu est bien sûr d'évaluer la capacité d'une ou d'un candidat à défendre l'intérêt des travailleuses et travailleurs et des plus vulnérables de sa circonscription. Parallèlement, l'incitation au vote stratégique devient très rare[283]. Le changement d'approche se ressent notamment au niveau provincial alors que le Parti Québécois, favori du CRFTQMM depuis les années 1970[284], est graduellement délaissé au profit de Québec Solidaire. Au niveau fédéral, le NPD, dont certaines et certains candidats sont très proches du milieu syndical, obtient un appui de plus en plus important au détriment du Bloc Québécois.

On assiste parallèlement au retour en force de l'action locale dans l'orientation militante du Conseil. En effet, à l'instar de ce qui s'observe vers la fin des années 1980, l'équipe du CRFTQMM affiche une volonté claire d'intensifier sa présence sur la scène de la politique municipale et du

---

[277] « Retour sur la 5e Assemblée », *L'InfoCONSEILmétro*, vol. 35, no7, septembre 2012, p.2.
[278] Courriels cyberimpact du CRFTQMM, août 2019.
[279] Synthèse de la 9e Assemblée d'orientation du CRFTQMM, mai 2016.
[280] Un exemple éloquent de cette « fissure » est à trouver en mars 2014, lorsque les membres du Conseil adoptent une résolution qui dénonce l'antisyndicalisme de la candidature de Pierre-Karl Péladeau à la chefferie du Parti Québécois, formation politique ayant longtemps obtenu l'appui total du Conseil aux élections provinciales. Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, mars 2014.
[281] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, septembre 2017.
[282] C'est notamment le cas de Projet Montréal, au palier municipal.
[283] En effet, on ne l'encourage que dans la circonscription de Mont-Royal, en 2015, dans le cadre d'une vaste campagne de vote stratégique mise sur pied par la FTQ afin d'empêcher à tout prix un quatrième mandat de Harper. Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, août 2015.
[284] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, mars 2012.

développement socioéconomique régional. C'est dans cette optique que le Conseil contribue en 2012 à la création de la Coalition citoyenne montréalaise aux côtés des Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM) et du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM)[285]. Cette coalition permet d'offrir davantage de poids aux revendications communes du Conseil et des organisations syndicales et environnementales de la région, notamment dans le cadre d'élections municipales[286]. Quelques années plus tard, désirant renouer avec un passé riche en accomplissement en termes de développement socioéconomique, les membres du Bureau de direction organisent en 2014 un « Lac-à-l'épaule » sur le thème de l'action locale et régionale. Dans le cadre de cette rencontre, on prend la décision d'accentuer la formation des personnes représentantes du CRFTQMM en développement socioéconomique et d'arrimer davantage leurs activités avec celles des employées du Service Urgence-Emploi, spécialisées dans l'analyse des enjeux économiques et professionnels de la région métropolitaine[287]. Finalement, la question de l'implication du Conseil en politique municipale est le thème principal de sa 10e assemblée d'orientation en 2017. Les membres élaborent alors une série de pistes d'action afin que le CRFTQMM s'investisse davantage dans divers lieux d'influence locaux, tels que les consultations publiques, journaux de quartier, partis politiques municipaux, etc.[288].

4.1.2 L'élargissement des solidarités et la revitalisation du mouvement syndical

Outre cet investissement dans l'action politique, le Conseil entend revivifier sa pratique syndicale en adoptant une approche militante davantage visible et inclusive. Afin d'assurer une relève, de « renforcer l'identité syndicale et de rétablir un rapport de force »[289] face à une droite de plus en plus puissante, les membres constatent qu'il importe de mener leurs luttes pour la justice sociale avec d'autres regroupements progressistes, ainsi que d'adopter des méthodes de mobilisation plus visibles et directes[290]. Souhaitant éviter le piège du militantisme en « vase clos », qui expliquerait une partie du désintéressement de la population à l'endroit du syndicalisme[291], le Conseil redouble d'efforts pour tisser des liens avec une grande diversité de regroupements. C'est ainsi que le Conseil en vient à appuyer de vastes mouvements contestataires tels que *Idle no More* et *Earthstrike*, liant ainsi des enjeux de société

---

[285] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, octobre
[286] Procès-verbal du Bureau de direction du Conseil, mars 2013.
[287] *Ibid,* août 2014.
[288] Pistes d'action, 10e Assemblée d'orientation du CRFTQMM, mai 2017.
[289] Il s'agit par ailleurs de la principale piste de réflexion à l'ordre du jour de la 6e Assemblée d'orientation du Conseil, intitulée « 2013, une année de renouveau ». Voir Procès-verbal de la 6e Assemblée d'orientation du Conseil, mai 2013.
[290] Parmi ces techniques, on encourage notamment l'usage de la désobéissance civile. Voir *Ibid.*
[291] *Ibid.*

relatifs au racisme et à la crise climatique à ceux du syndicalisme[292]. Cette nouvelle orientation permet également des rapprochements avec des regroupements tels que l'Association pour une solidarité syndicale et étudiante (ASSÉ) ainsi que *Greenpeace*, longtemps demeurés distants à l'endroit du Conseil et du milieu syndical « traditionnel »[293]. Cette approche est par ailleurs défendue auprès de la centrale : les membres du Conseil y militent notamment pour l'adoption de méthodes de contestation plus incisives, l'appui à davantage de mouvements issus de la société civile et l'inclusion accrue de regroupements externes aux activités de la FTQ et de ses affiliés[294].

S'affichant en opposants tenaces à la mondialisation et à ses effets destructeurs sur le monde du travail et sur l'environnement, et ce depuis les années 1990, les membres du Conseil sont conscientes et conscients que la globalisation des échanges doit être répondue par une mise en commun élargie du militantisme de gauche. C'est donc dans cette optique que Conseil participe à une panoplie d'activités telles que les Forums internationaux de l'économie sociale et solidaire, Forums sociaux mondiaux et Forums sociaux des peuples[295], dans l'objectif d'amplifier les échanges avec les organisations syndicales et la société civile du Canada et d'ailleurs. Ces évènements, rassemblant parfois des dizaines de milliers de personnes issus des milieux progressistes, permettent au Conseil d'établir des liens avec divers regroupements militants hors Québec et de faire connaître leurs propres initiatives. Ces rencontres permettent à l'équipe du Conseil d'identifier de nouveaux alliés dans la lutte pour la justice sociale et d'inciter à une meilleure complémentarité dans les objectifs et les moyens d'action des différents regroupements militants. Favorisant une nécessaire amélioration du rapport de force avec la droite, ces évènements permettent également d'offrir une perspective plus globale de l'idéal de justice sociale de même que de la lutte ouvrière. Parmi les principaux dossiers défendus par les délégations du Conseil lors de ces rencontres, notons les enjeux de justice ouvrière, notamment en ce qui concerne les chaînes d'approvisionnement, les manufactures de textiles (dans les pays du « Sud global ») et la sous-traitance des services de téléphonie dans certains centres d'appel, notamment en Tunisie. D'autre part, le Conseil

---

[292] *Ibid.*, janvier 2013 et *Ibid.*, mars 2019.
[293] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, mars 2015.
[294] Par exemple, dans le cadre du Congrès FTQ de 2014, on défend avec succès l'importance de permettre la participation de groupes communautaires, étudiants et environnementaux aux activités du Service de formation du Conseil. D'autre part, en 2019, le Conseil porte en Congrès FTQ une résolution visant à appuyer les actions de désobéissance civile en matière climatique. Voir *Ibid.*, septembre 2014 et *Ibid.,* octobre 2019.
[295] Parmi les principaux évènements de cette tenure auxquelles participe le Conseil, on note le Sommet des peuples de Rio (2012), le Forum social des peuples d'Ottawa (2014), de même que les éditions de 2013 (Tunisie), 2015 (Tunisie), 2016 (Montréal) et 2018 (Brésil) des Forums sociaux mondiaux.

y traite d'enjeux féministes, environnementaux, des luttes multiples pour la justice raciale ainsi que de l'infatigable marche du peuple palestinien pour son autodétermination et son émancipation.

Les membres du Conseil sont également au fait que l'élargissement des solidarités, pierre angulaire d'une opposition efficace aux tendances conservatrices, doit s'opérer au sein même du mouvement syndical. C'est à cette fin que le Conseil s'inscrit parmi les principaux groupes instigateurs des États généraux du syndicalisme, vaste initiative de réflexion visant à cerner les intérêts et les enjeux communs aux regroupements de travailleuses et travailleurs de la région métropolitaine[296]. Cette ambition d'élargir les solidarités syndicales se remarque également par l'implication du CRFTQMM au Congrès du Travail du Canada et par la riche collaboration qu'il entretient avec le Conseil du Travail de Toronto tout au long de la décennie. Les nombreuses rencontres des conseils de Montréal et de Toronto permettent notamment l'adoption de résolutions de solidarité et de coopération[297] et donnent lieu à de fructueuses réflexions sur des questions telles que la formation politique, l'inclusion des communautés culturelles au mouvement syndical, ainsi que la lutte aux changements climatiques[298]. Ce partenariat permet aussi aux deux regroupements d'unir leurs forces dans le cadre de campagnes nationales telles que celle pour la défense de l'assurance-emploi[299], sur laquelle nous reviendrons.

Les membres s'attèlent également à la question des communications, enjeu-clé en cette décennie 2010. Dès les premières années de la période à l'étude, ces derniers en viennent au constat que le succès militant du CRFTQMM et, plus largement, de la lutte contre le discours de la droite, devra passer par une utilisation accrue et efficace des médias sociaux[300]. Ainsi, la page Facebook du Conseil, fondée en 2012[301], deviendra un important moyen de communication, que ce soit pour la coordination de la mobilisation des membres ou pour la diffusion d'initiatives militantes provenant du Québec comme

---

[296] Organisés en 2017 par le CIMM, les États généraux du syndicalisme sont en grande partie issus d'une initiative du Conseil évoquée dès 2013 en Assemblée d'orientation, puis présentée en Congrès FTQ la même année. Entre ce moment et la réalisation des États généraux, le Conseil organise d'ailleurs une Assemblée d'orientation ayant comme thème : « Les États généraux du syndicalisme en chantier ». Voir Commentaires des ateliers – Procès-verbal de la 6e Assemblée d'orientation du CRFTQMM, mai 2013 et Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, décembre 2013.
[297] « Visite d'une délégation de Toronto », *L'InfoCONSEILmétro*, vol. 36, no 2, février 2013, p.1.
[298] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, janvier 2013 et *Ibid.*, octobre 2016.
[299] *Ibid*., mai 2013.
[300] Voir « Synthèse de la plénière du matin de la 4e Assemblée d'orientation », mai 2011 et « Retour sur la 5e Assemblée », *L'InfoCONSEILmétro*, vol. 35, no7, septembre 2012, p.2.
[301]Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, avril 2012. En 2015, on prend également la décision d'encadrer les cyberactivités du Conseil par un code d'éthique, voir Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, octobre 2015.

d'ailleurs. Cette page sera d'ailleurs suivie par un compte Twitter, en 2014[302], puis par une chaîne YouTube, en 2018[303].

Finalement, l'autre pôle qui guide l'orientation militante du Conseil est celui de l'organisation d'une relève syndicale[304], ce qui est également une grande priorité de la FTQ[305]. À titre d'exemples, dans le cadre de la Semaine pour la relève syndicale de 2012, le Conseil organise une soirée débat sur l'impact de l'antisyndicalisme sur la relève[306], puis en fait l'un des principaux thèmes de sa 6e assemblée d'orientation[307]. De leur côté, les membres du Comité de conditions de vie et de travail des femmes (CCVTF) mettent sur pied une activité portant sur la relève féminine à l'édition 2015 de la Semaine pour la relève syndicale[308]. Les membres du Conseil proposent, cette fois à l'occasion des États généraux du syndicalisme, d'organiser une vaste réflexion intersyndicale sur le sujet, laquelle aura lieu en 2018[309]. Le CRFTQMM pose également plusieurs autres actions afin d'injecter du sang neuf dans le mouvement syndical et intéresser la jeunesse à sa cause. Par exemple, en 2015, on met sur pied un premier Comité jeune au Conseil[310]. En 2019, les membres adoptent une résolution qui réserve un poste de représentant des jeunes au Bureau de direction afin d'inciter leur participation active et directe à cette instance importante du Conseil[311].

Ainsi, la décennie 2010 s'avère une période d'introspection pour le CRFTQMM, au cours de laquelle ses membres se font un devoir de recentrer leur militantisme et de réfléchir sur les manières de l'adapter à un contexte politique peu propice aux initiatives progressistes et à la solidarité sociale. Or, cette réflexion doit s'exercer en simultanée avec l'incessante lutte pour les droits des travailleuses et travailleurs qui sont gravement menacés en cette ère marquée par la mondialisation de l'économie et le néolibéralisme.

---

[302] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, mars 2014.
[303] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, octobre 2018.
[304] C'est également une cause prioritaire de la FTQ pour la période. Voir Procès-verbal de la 6e Assemblée d'orientation du CRFTQMM, mai 2013, Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, septembre 2014.
[305] *Ibid.*
[306] *Ibid.,* octobre 2012.
[307] Voir Procès-verbal de la 6e Assemblée d'orientation du Conseil, mai 2013.
[308] Cette activité est organisée par le CCVTF en collaboration avec le Service de la condition féminine de la FTQ. Voir Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, septembre 2015.
[309] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, octobre 2017.
[310] *Ibid.*, septembre 2015.
[311] *Ibid.,* septembre 2019.

4.2 Le Conseil à la défense des travailleuses et travailleurs

Vocation première des regroupements syndicaux, la défense des travailleuses et travailleurs s'avère un défi de taille en cette seconde décennie du XXIe siècle. Au Conseil, cette action continue de s'exercer sur deux niveaux : d'abord sur le front législatif, puis sur le terrain, aux côtés des travailleuses et travailleurs dans le besoin.

4.2.1 « Harper nous déteste » : 10 ans de lutte pour le droit des travailleuses et travailleurs au Conseil

Véritable *bulldozer* législatif, le gouvernement Harper s'érige en ennemi juré du syndicalisme depuis son élection en 2006. Multipliant les attaques à la formule Rand, au financement des syndicats ainsi qu'aux programmes sociaux chargés de réguler le marché du travail, les conservateurs rencontrent toutefois une forte résistance de la part des regroupements militants comme le Conseil.

Dès 2011, la question de la réforme de l'assurance-emploi, l'une des figures de proue de la campagne électorale de Stephen Harper, est définie comme une priorité au CRFTQMM tout comme à la FTQ[312]. Loin d'en être à sa première bataille pour la défense de cette composante primordiale du filet social canadien[313], le Conseil fait néanmoins face à un défi inédit : c'est que le gouvernement Harper, majoritaire depuis le printemps, désire redéfinir les règles de l'assurance-emploi de manière à offrir un traitement différencié aux travailleuses et travailleurs y ayant recours « fréquemment », en plus de complexifier l'accès aux tribunaux administratifs et de couper agressivement dans son budget[314]. Outrés par cet affront à plus de 70 ans de jurisprudence et de lutte pour le droit du travail au Canada, les membres du Conseil adhèrent ainsi à la campagne des Sans-Chemise et à la Coalition contre la réforme de l'assurance-emploi[315]. Les membres militent également auprès d'élues et élus fédéraux contre le projet de loi C-377[316] et organisent de multiples manifestations contre le saccage conservateur des programmes sociaux fédéraux entre 2011 et 2015, dont l'une rassemble plus de 50 000 personnes au niveau national[317]. De son côté, en 2013, le CAP organise une fructueuse journée de réflexion intitulée « Harper

---

[312] Synthèse de la 4e Assemblée d'orientation du CRFTQMM, mai 2011.
[313] On se souviendra des luttes menées à cette fin par les membres du Conseil durant les décennies 1980 et 1990, notamment.
[314] Pierre Céré, « Assurances-chômage: ils l'ont fait ! » (Documents distribués dans le cadre du Bureau de direction du CRFTQMM, décembre 2012).
[315] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, mai 2013.
[316] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, septembre 2012.
[317] Ce rassemblement, intitulé « Chez nous, c'est non au saccage de l'assurance emploi », a lieu le 1er mai 2013. Voir procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, avril 2013.

nous déteste », laquelle vise à former « des agents multiplicateurs qui contribueront à faire connaître à un large public les conséquences des politiques conservatrices sur la société en général et particulièrement sur le monde du travail »[318].

Or, ce démantèlement de l'assurance emploi n'est pas la seule menace qui plane sur le droit des travailleuses et travailleurs : au provincial, l'idéologie du gouvernement libéral s'avère foncièrement opposée à l'avancement du droit du travail et du syndicalisme au Québec.

Lancée dès 2010 en étroite collaboration avec le Conseil, la campagne *Une retraite à l'abri des soucis* est mise sur pied à la FTQ afin de réagir aux attaques portées par les gouvernements provincial et fédéral à l'endroit des régimes de retraite des personnes travailleuses du pays. Le message est clair : il faut bonifier le régime des rentes du Québec (RRQ) et le régime de pension du Canada (RPC) plutôt que de tendre vers l'individualisation du système de cotisation telle que le proposent les conservateurs avec leur RPAC, lequel serait administré par le secteur privé et auquel les employeurs ne seraient pas tenus de cotiser[319]. Dans le cadre de cette campagne, plusieurs membres dirigeants du Conseil rencontrent des députées et députés provinciaux et fédéraux de la région métropolitaine afin d'obtenir des engagements de leur part[320]. De son côté, l'équipe du Service d'éducation du Conseil offre régulièrement des formations sur l'action syndicale face à l'enjeu des régimes de retraite[321]. De plus, lors du Forum social de Laval de 2011, un atelier portant sur la campagne *Une retraite à l'abri des soucis*, qui fut organisé par la FTQ et le Conseil, attire plus d'une vingtaine de personnes.

À l'heure de l'austérité et de l'obsession pour l'atteinte du « déficit 0 », les membres du CRFTQMM ne sont pas au bout de leur peine : à compter de 2014, le nouveau gouvernement Couillard en rajoute avec une série de projets de loi qui s'attaquent aux régimes de retraite et au droit d'association de certaines et certains travailleurs, notamment municipaux[322]. C'est le cas du projet de loi 110 sur un nouveau pacte fiscal donnant droit aux municipalités de décréter les conditions de travail de leurs employées et employés. Confronté à cette nouvelle menace à la liberté de négocier, le Conseil fait valoir son opposition au gouvernement via la campagne *D'égal à égal, c'est fondamental* lancée par la FTQ et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)[323].

---

[318] « Harper nous déteste », *L'InfoCONSEILmétro*, vol. 36, nº 3, mars 2013, p.4.
[319] « Une retraite à l'abri des soucis : faut se faire entendre », *L'InfoCONSEILmétro*, vol. 34, nº 3, mars 2011, p.2.
[320] C'est notamment le cas des députés Girard et Lapointe, respectivement élus dans Gouin et Crémazie, qui reçoivent la visite de représentants du Conseil. Voir Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, avril 2011 et Ibid., août 2011.
[321] « Activités d'éducation », *L'InfoCONSEILmétro*, vol. 34, nº 7, septembre 2011, p.2.
[322] Voir Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, juin 2016.
[323] Cette campagne est également accompagnée d'une vaste pétition contre la loi 115 qui est signée et relayée par les membres du Conseil. *Ibid.,* avril 2016.

Cette opposition s'inscrit dans la lutte plus large que mène le Conseil pour un changement de paradigme en matière de droit du travail, notamment au Québec. En effet, depuis des décennies, le message lancé par le Conseil demeure le même : les gouvernements, plutôt que de laisser aux travailleuses et travailleurs la lourde tâche de négocier « à la pièce » leur bien-être à force de grèves, de sacrifices et victoires isolées, doivent mettre en place un appareil législatif qui, tout en favorisant le plein exercice de leur liberté de négociation, érigerait au statut de droit universel l'accès à des conditions de vie et de travail décentes[324]. Ainsi, tout au long de la période, les membres du Conseil adoptent des positions fermes sur plusieurs aspects lacunaires du droit du travail au Québec, dont les plus importants sont les clauses de disparité de traitement, la santé et la sécurité au travail, la rémunération des stages et, surtout, la précarité d'emploi et l'augmentation du salaire minimum[325].

Les membres du Conseil militent également aux côtés d'autres regroupements militants, que ce soit en offrant leur soutien financier, en participant aux manifestations en opposition aux politiques régressives des gouvernements, ou encore en s'impliquant au sein de comités de travail intersyndicaux. Exemple parmi tant d'autres, les membres du Conseil se mobilisent lors de la marche funèbre du 28 avril 2011 pour l'application de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, de même qu'à la manifestation intergénérationnelle contre les clauses orphelin, le 4 avril 2016[326]. De même, la lutte pour l'augmentation du salaire minimum fait l'objet d'une vaste campagne de la FTQ et du Conseil à compter de 2015. En effet, ses membres se joignent à près d'une dizaine de manifestations régionales et nationales entre 2015 et 2018. Parmi les plus importantes, on note la « Grande marche pour le salaire minimum à 15 $ » du 15 octobre 2016, ou encore la marche organisée dans le cadre de la Journée canadienne de lutte pour le salaire minimum 15 $, le 15 avril 2016[327]. Par ailleurs, en mai 2017, le CAP du Conseil se joint au Comité de travail pour le salaire minimum qui réunit le Comité jeunes FTQ, les Syndicats étudiants de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, le Service recherche-FTQ ainsi que plusieurs comités de quartier de Montréal[328].

---

[324] Synthèse de la 9e Assemblée d'orientation du CRFTQMM, mai 2016.

[325] C'est par exemple le cas en 2013, alors que le Conseil adopte une résolution qui s'oppose à l'inclusion, notamment par les syndicats de la FTQ, de clauses orphelines dans leurs conventions collectives. De même, en 2019, les membres adoptent trois résolutions, respectivement pour la rémunération de tous les stages, la mise en place d'une réforme du Code du travail qui inclurait les travailleurs autonomes et les stagiaires, ainsi que la hausse du salaire minimum à 18$/h. Voir Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, octobre 2013, *Ibid.,* septembre 2019, Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, novembre 2018.

[326] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, mai 2011 et *Ibid.*, avril 2016.

[327] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, octobre 2016 et *Ibid.*, mars 2016.

[328] Synthèse de la 10e Assemblée d'orientation du CRFTQMM, mai 2017 et Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, septembre 2019.

4.2.2 Les services aux membres

Cette proactivité sur le front législatif n'empêche pas l'équipe du Conseil d'offrir des services à ses membres affectés par le chômage ou par des conflits sur leurs lieux de travail. Faisant honneur à plus d'un siècle de solidarité syndicale, ces services permettent d'appuyer les membres face à des employeurs dont l'inflexibilité est trop souvent cautionnée par les politiques néolibérales des gouvernements.

Acteur de premier plan dans cet important volet des activités du Conseil, le Service Urgence-Emploi, dont on célèbre les 25 ans en mars 2017[329], poursuit son travail de prévention en perte d'emploi auprès des membres au cours de la période. Les conseillères se tiennent informées sur la mouvance du marché du travail ainsi que des professions présentant de bonnes perspectives d'emploi afin de mieux soutenir les travailleuses et travailleurs qui se retrouvent au chômage dans la grande région métropolitaine. Ce faisant, les employées du Service Urgence-Emploi (SUE) constatent les effets inquiétants de la mondialisation sur le marché du travail montréalais. Frappant de plein fouet le secteur secondaire de l'économie, et ce même dans les secteurs de pointe tels que l'aéronautique et la pharmaceutique, le phénomène de la délocalisation des entreprises vers les pays en développement contribue à la précarisation des emplois[330].

C'est donc en agissant de concert et en mettant l'accent sur la prévention que les différents services tentent d'endiguer les impacts dévastateurs d'un tel contexte économique sur les travailleuses et travailleurs de la région métropolitaine. Par exemple, le Service d'éducation continue d'offrir diverses formations afin d'aguerrir les membres aux mécanismes des relations de travail et leur permettre de mieux analyser la situation financière de l'entreprise pour laquelle elles et ils travaillent[331]. En 2011, une délégation de la FTQ, de la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité FTQ, de syndicats affiliés et des conseillères du SUE se rend en Belgique pour suivre la formation économique mise sur pied par le syndicat des Métallos dans le but de bonifier la formation *Comprendre le fonctionnement d'une entreprise et sa situation financière,* donnée au Conseil et dans quelques syndicats. De son côté, le Service des déléguées et délégués sociaux demeure très actif afin d'assurer un appui

---

[329] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, mars 2017.
[330] En 2012, une série de fermetures d'entreprise dans la région montréalaise porte même les membres du Service Urgence-Emploi à comparer la situation à la crise ayant touché le Sud-Ouest de la ville dans les années 1990. Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, avril 2012.
[331] Par exemple, on offre régulièrement le cours « Agir syndicalement pour nos régimes de retraite » et « Négociation collective ». De plus la FTQ, de concert avec la Fondation de formation économique du Fonds de solidarité FTQ, mettent sur pied le cours « Comprendre le fonctionnement d'une entreprise et sa situation financière », lequel sera offert de plus en plus régulièrement à mesure qu'avance la décennie. Voir « Activités d'éducation », *L'InfoCONSEILmétro,* vol. 35, nº 7, septembre 2012, p.3, *Ibid.*, nº 2, février 2012, p.3 et Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, juin 2018.

psychologique aux membres qui font face à des difficultés sur le marché du travail. On insiste particulièrement sur la prévention de la détresse psychologique en offrant des formations et des séminaires sur des enjeux tels que les dépendances, le suicide, la violence conjugale et le surmenage. En 2012, la FTQ souligne le travail de première importance de son réseau de personnes déléguées sociales, mis sur pied 30 ans auparavant par le Conseil, en désignant le 14 février comme la Journée de reconnaissance des DS[332]. Au Conseil, les activités de ce Service s'avèrent particulièrement fructueuses : les assistances records aux conférences annuelles des DS permettent d'accumuler des profits qui sont réinvestis dans l'appui aux membres[333]. Ce Service contribue grandement au rayonnement du Conseil à l'international : au cours de la période, le travail conjoint du Service des DS et de syndicats européens permet l'implantation d'un réseau homologue au sein de multiples entreprises, notamment en France[334].

Finalement, l'équipe du Conseil assure un appui aux membres en surveillant étroitement l'éclosion de conflits de travail chez ses affiliés, tel que c'est le cas depuis ses premières années d'existence. Le soutien du CRFTQMM prend la forme d'appuis financiers, qu'ils soient directement envoyés aux sections locales en conflit ou encore émis sous forme de contributions annuelles à des fonds d'urgence tels que l'Opération Noël Solidaire – Fonds Manon-Brûlotte[335]. Née de l'initiative de cette militante de longue date du CRFTQMM, cette opération annuelle vise à récolter des fonds pour les travailleuses et travailleurs en conflit qui se retrouvent privés de revenus pour la période des Fêtes. L'équipe du CRFTQMM apporte également son appui aux affiliés en conflit. Elle mène ainsi une importante bataille menée aux côtés des syndiqués du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) contre la sous-traitance et la délocalisation des services de soutien téléphonique chez Bell[336]. Le Conseil se mobilise également aux côtés des personnes employées des universités montréalaises[337], des Cinémas Cinéplex[338], des librairies Renaud-Bray[339], du groupe Québecor[340], de

---

[332] « Journée de reconnaissance des DS », *L'InfoCONSEILmétro*, vol. 35, nº 7, février 2012, p.3.
[333] Voir notamment Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, février 2017 et *Ibid.*, février 2016.
[334] Procès-verbal de l'Assemblée d'orientation du CRFTQMM, février 2018.
[335] Autrefois nommé « Opération Noël Solidaire », cette opération voit son nom modifié suite à une résolution du Conseil qui est adoptée lors du congrès de la FTQ de novembre 2019.
[336] « Campagne du SCEP », *L'InfoCONSEILmétro,* vol. 35, nº 8, octobre 2012, p.1.
[337] Au cours de la décennie, le Conseil appuie notamment les luttes d'employés de l'Université McGill (2011), de l'UQAM (2016) et de l'Université de Montréal (2019). Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, septembre 2011, Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, mars 2016 et *Ibid.*, avril 2019.
[338] Courriel cyberimpact du CRFTQMM, juin 2017.
[339] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, décembre 2013.
[340] Bureau de direction du CRFTQMM, janvier 2011, et *Ibid.*, décembre 2018.

l'Aéroport P-E-T[341], de compagnies de taxi de la région métropolitaine[342], de même que d'une panoplie d'usines et autres entreprises du secteur secondaire[343].

Il importe finalement de mentionner l'appui indéfectible du Conseil aux travailleuses et travailleurs des services publics, durement frappés par les politiques d'austérité des gouvernements fédéral et provincial. Non sans rappeler la forte implication du Conseil à la lutte des travailleuses du secteur de la santé dans le cadre des grèves des années 1980, les membres se mobilisent avec acharnement dans une série de conflits qui éclatent entre les gouvernements et leur personnel. C'est notamment le cas pour les travailleuses et travailleurs d'Hydro-Québec, auxquels se joignent les membres du Conseil dans leur campagne contre la réduction de personnel liée à l'installation de compteurs d'électricité numériques[344]. En 2016, le Conseil répond également à l'appel des travailleuses et travailleurs de la Société du Vieux-Port de Montréal en appuyant financièrement leur campagne contre l'utilisation de briseurs de grève par le gouvernement fédéral[345] et en manifestant à leur côté dans les rues du Vieux-Montréal[346]. Le CRFTQMM appuie également ses affiliés du Syndicat des travailleuses et travailleurs des Postes (STTP), dont les membres ont maille à partir avec le gouvernement fédéral. Dès 2011, le CRFTQMM se joint à de multiples manifestations des travailleuses et travailleurs de Postes Canada, en grève contre l'attitude intransigeante du gouvernement conservateur et son ingérence dans les négociations de leur convention collective[347]. Lorsque Harper décrète une loi spéciale (C-6) afin d'obliger un retour au travail des membres du STTP, le Conseil poursuit sa mobilisation au nom de leurs droits à la grève et à la négociation libre des conditions de travail[348]. Cette implication du CRFTQMM sera par ailleurs saluée en assemblée générale lorsque la loi C-6 est finalement invalidée en Cour suprême[349]. Le combat doit cependant être repris dès 2017 : cette fois-ci, c'est le gouvernement Trudeau qui force un retour au travail des membres du STTP en grève à l'aide d'une Loi spéciale[350].

---

[341] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, décembre 2018.
[342] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, février 2016.
[343] Par exemple, l'aluminerie de Rio-Tinto à Alma (2011), la Cimenterie Lafarge de Saint-Constant (2016), et l'aluminerie ABI-Bécancourt (2018). Voir *Ibid.,* avril 2012, *Ibid.*, avril 2016 et *Ibid.,* octobre 2018.
[344] *Ibid.*, août 2011.
[345] Aux termes de leur lutte qui s'échelonne sur plusieurs années, ces travailleurs, qui réclamaient également un rattrapage salarial, obtiennent finalement une augmentation salariale de 8%. Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, mars 2019.
[346] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, juin 2016.
[347] *Ibid*., juin 2011.
[348] *Ibid*, octobre 2011.
[349] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, octobre 2011.
[350] Entre autres, Postes Canada met en place une méthode de travail qui force dorénavant certaines personnes à trier le courrier de soir et de nuit. En septembre 2017, le CRFTQMM fait valoir son opposition à cette décision en participant à la manifestation du STTP « Fini le mépris ». *Ibid*., septembre 2017.

Plus largement, le Conseil accompagne le STTP dans une véritable lutte à finir contre les incessantes coupures de budget et de personnel qui surviennent à Postes Canada au cours de la période. Incarnation du virage à droite qui s'observe à tous les paliers gouvernementaux en cette décennie 2010, la réforme des services postaux suscite une forte opposition au CRFTQMM. Celle-ci s'inscrit dans le combat, beaucoup plus large, que mène le Conseil contre l'austérité et le démantèlement des services publics.

4.3 La lutte à l'austérité et à la privatisation des services publics

4.3.1 L'austérité au fédéral : l'exemple de la réforme de Postes Canada

Le personnel syndiqué de Postes Canada est directement affecté par les incessantes attaques portées à l'endroit des services publics qui s'observent durant la décennie 2010. Ce phénomène touche la région métropolitaine de Montréal de manière particulière, ce qui suscite une forte implication du Conseil.

Dès 2012, lorsque Postes Canada annonce la fermeture de comptoirs postaux à Montréal et Longueuil, le CRFTQMM fait parvenir une lettre au ministre des Transports, Steven Fletcher, en appui au STTP pour le maintien et l'amélioration du réseau de bureaux de Postes publics[351]. Or, en 2013, le projet de démantèlement de Postes Canada passe en deuxième vitesse : les conservateurs annoncent l'élimination progressive de la livraison du courrier à domicile en milieu urbain, en plus d'une augmentation des tarifs postaux. Redoutant les impacts de cette décision sur les travailleuses et travailleurs des Postes, mais également sur les citoyennes et citoyens les plus vulnérables, le Conseil s'implique fortement au sein de la campagne *Sauvons Postes Canada*. En 2014, le CRFTQMM se mobilise dans les rues de Montréal de même que sur la colline parlementaire[352]. Le Conseil milite également pour la tenue d'une commission publique sur les impacts d'une telle réforme sur la population montréalaise et le marché de l'emploi, laquelle aura finalement lieu l'année suivante. L'équipe du Conseil y présente un mémoire sur l'importance du maintien de ces services essentiels et encourage la participation de ses membres à cette consultation publique[353]. En 2017, au terme de plusieurs années de campagne, ce sont finalement les syndicats, les citoyennes et citoyens et les municipalités de la région

---

[351] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, mars 2012.
[352] Les 10 mai et 25 octobre 2014, le Conseil est présent lors de manifestation d'appui au STTP contre la réforme néolibérale de Postes Canada. Voir « Mobilisation à venir », *L'InfoCONSEILmétro*, vol. 37, nº1, janvier 2014, p.1., *InfoCOURRIELSMétro,* mai 2014 et *Ibid.,* avril 2014.
[353] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, décembre 2014.

métropolitaine qui auront gain de cause : le nouveau gouvernement libéral annonce qu'il abandonne, du moins pour l'instant, le projet d'élimination de la livraison du courrier à domicile à Montréal[354]. Or, la bataille pour la défense des services postaux publics n'est pas terminée : le rapport du comité parlementaire sur la réforme de Postes Canada présente un plan axé sur la privatisation du système et la réduction des services (transformation des succursales en franchises, transfert de tâches vers Purolator, etc.)[355].

4.3.2 Le Printemps Érable et ses suites : contre le virage néolibéral au Québec

Au provincial, les différents gouvernements empruntent également le chemin de l'austérité plutôt que d'exiger la juste contribution des mieux nantis aux finances de l'État. Ils n'épargnent aucun secteur du système public durant cette période qui, heureusement, est marquée par une forte riposte de la gauche.

Dès les premiers mois de 2011, les libéraux de Charest poursuivent sur leur lancée de la décennie précédente avec un budget qui laisse entrevoir un véritable saccage des services publics provinciaux. Parmi les principales propositions, on retrouve une augmentation substantielle des frais de scolarité aux niveaux collégial et universitaire qui suscite l'indignation au sein d'associations étudiantes et de travailleuses et travailleurs. En réaction à ce budget provincial, qui comprend également l'instauration d'une taxe sur la maladie et la multiplication des tarifications dans les services publics, le Conseil, déjà affilié à la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics [356], rejoint l'Alliance sociale[357]. Il prend alors part à une première manifestation importante qui rassemble plus de 50 000 personnes contre les politiques néolibérales du gouvernement Charest[358]. Loin de se douter qu'une grande grève étudiante se prépare, ce dernier maintien la ligne dure et refuse d'entendre les dizaines de milliers de militantes et militants qui réclament le maintien de services publics accessibles ainsi qu'une plus juste répartition de la richesse. S'en suit alors la naissance d'un mouvement contestataire historique

---

[354] Voir Tom Lukiwski (Chambre des Communes du Canada), « La voie à suivre pour Postes Canada : Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires », 42e législature, 1ère session, décembre 2016, p.2.
[355] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, septembre 2016.
[356] Également connu sous le nom de « Coalition Main Rouge », ce regroupement sera ainsi défini pour la suite du texte.
[357] Organisée afin de développer un front commun contre les politiques néolibérales du gouvernement Charest de même qu'au discours de la droite au sens large, cette alliance est formée des FTQ, Confédération des syndicats nationaux (CSN), Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Centrale des syndicats démocratiques (CSD), Syndicats de la fonction publique du Québec (SFPQ), Syndicats des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Voir « L'Alliance sociale », *L'InfoCONSEILmétro,* vol. 34, no 2, avril p.2.
[358] *Ibid.*

au Québec, organisée autour de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE) et appuyée par de nombreuses organisations syndicales et de la société civile. Le Conseil s'implique fortement au sein du mouvement de contestation, que ce soit en se joignant aux nombreuses manifestations du printemps 2011 et de l'automne 2012, ou encore en apportant un soutien financier aux associations étudiantes qui se donnent des mandats de grève générale illimitée à compter de février 2012[359]. Parallèlement, le CRFTQMM adhère à divers mouvements pour la défense du système public d'éducation, tels que la Coalition pour la reconnaissance de l'école publique et la Coalition pour une intégration réussie[360].

Les membres du Conseil sont outrés par la répression policière qui s'accentue à mesure que le mouvement prend des airs de conflit social, comme en témoignent les manifestations étudiantes du printemps 2012, dont l'une rassemble plus de 250 000 personnes[361]. Lorsque le gouvernement Charest décrète une Loi spéciale (Loi 12) afin de casser le mouvement, les membres du Conseil y voient un dangereux précédent pour le droit d'association et de contestation des personnes étudiantes ainsi que des citoyennes et citoyens québécois. Ceci les porte à adopter, en juin 2012, une résolution qui exige le retrait immédiat de cette Loi d'exception, de même que la démission du gouvernement Charest[362]. En août 2012, en signe d'insoumission à cette loi qui oblige les manifestants à fournir leur itinéraire aux forces de l'ordre, le Conseil prend la décision de participer à une manifestation de la CLASSE dont le parcours demeure secret, et ce malgré la décision de l'Alliance sociale de ne pas s'y joindre pour cette raison[363].

La victoire du Parti Québécois aux élections de septembre 2012 permet le départ tant attendu du gouvernement Charest et l'annulation de l'augmentation des frais de scolarité. La grève étudiante terminée, le Conseil reste vigilant face aux actions du nouveau gouvernement. En effet, bien que l'on célèbre la défaite des libéraux[364], il subsiste une forte insatisfaction au CRFTQMM quant aux projets péquistes, notamment en ce qui a trait à la taxe santé et l'augmentation des frais d'électricité. C'est pourquoi les membres du Conseil continuent à faire pression sur le gouvernement Marois, que ce soit en

---

[359] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, octobre 2011.
[360] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, septembre 2011.
[361] Cette manifestation a lieu le 22 mars 2012, moment où l'ampleur du mouvement atteint son paroxysme avec 310 000 étudiants en grève. *Ibid*., mai 2012.
[362] *Ibid*.
[363] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, août 2012.
[364] La Coalition Main rouge organise, le 4 octobre, une manifestation festive à laquelle se joint le Conseil afin de célébrer la défaite des libéraux. *Ibid*., septembre 2012.

faisant parvenir des lettres à certains ministres[365], ou encore en poursuivant la mobilisation aux côtés de la Coalition Main Rouge qui milite pour un maintien des promesses du PQ en matière de préservation des services publics[366].

Le règne de Pauline Marois est toutefois de courte durée et laisse place en 2014 à un gouvernement libéral majoritaire qui avait fait de l'atteinte du « déficit zéro » le fer-de-lance de sa campagne électorale. À l'image de ses prédécesseurs, le nouveau gouvernement Couillard annonce un sabrage important dans le financement des services publics, une réforme de la Commission sur la santé et la sécurité du travail et de la Commission des relations de travail[367], ainsi que d'importantes réductions d'impôts pour les grandes entreprises[368]. Le Conseil se joint cette fois à un mouvement contestataire d'ampleur qui rassemble divers éléments de la gauche québécoise contre le principe large de l'austérité. Aux côtés de la Coalition Main Rouge et du Collectif *Refusons l'austérité*, les membres du CRFTQMM affichent leur appui aux associations étudiantes en grève à l'hiver 2015. Elles et ils participent également à la mobilisation des travailleuses et travailleurs du secteur public en s'impliquant au sein du *Front commun sur la grève dans le secteur public*[369]. Le Conseil se mobilise aussi dans le cadre des dizaines de manifestations, « comités d'accueil » et autres activités militantes organisées par les regroupements étudiants et syndicaux, dont celle du 3 octobre 2015 qui rassemble plus de 150 000 personnes[370].

Le CRFTQMM s'indigne également des réformes du gouvernement Couillard dans le milieu de la santé, que ce soit au niveau de l'administration du réseau public ou encore dans le financement des Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). C'est notamment le cas de la Loi 10, adoptée sous le bâillon, qui prévoit l'« élimination d'instances démocratiques dans le réseau de la santé et le versement du pouvoir au ministre de la Santé et des Services sociaux », entrainant l' « abolition de près de 600 postes d'officiers syndicaux »[371]. Redoutant les retombées néfastes de cette Loi préparée en catimini par le ministre Barrette, le Conseil adopte une résolution afin d'exiger un moratoire sur celle-ci, de même qu'une commission parlementaire sur l'ingérence du ministre dans le réseau de la santé[372]. Le

---

[365] Par exemple, le Conseil fait parvenir une lettre au ministre Jean-François Lisée pour l'abolition de la taxe santé. Procès-verbal du *Ibid*, octobre 2012.
[366] Le 30 janvier 2013, le Conseil se fait entendre aux côtés de la Coalition Main rouge lors d'un rassemblement contre le budget austère du gouvernement Marois. *Ibid*., janvier 2013.
[367] Le gouvernement Couillard annonce en effet la fusion des CSST, Commission des lésions professionnelles (CdLP) et Commission des relations du travail (CRT), entre autres. Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, avril 2015.
[368] *Ibid*.
[369] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, novembre 2015.
[370] *Ibid.*
[371] *Ibid*., novembre 2014.
[372] *Ibid.*, mars 2015.

CRFTQMM adopte également une résolution d'appui à la campagne *Non aux Partenariats public-privé-philanthropie* (PPP) dans le financement des CHSLD[373].

Finalement, lorsque la Coalition Avenir Québec de François Legault détrône le Parti libéral en 2018, le Conseil constate que la situation n'est pas sur le point de changer. La campagne *On méritait mieux tout de même* dénonce l'approche de la CAQ relative à la privatisation des services publics[374]. Durant les premières années de mandat de Legault, le Conseil adhère à la campagne *Les médicaments, pièce maîtresse de notre santé* de la FTQ afin de réclamer la mise en place d'un régime public et universel d'assurance-médicaments au Québec[375].

4.4 Développement socioéconomique et lutte contre les inégalités sociales

La lutte que mène le CRFTQMM contre la pauvreté et les inégalités sociales s'inscrit dans la même lignée que la défense des services publics, soit la quête pour l'atteinte d'une plus grande justice sociale pour l'ensemble de la population. Cause centenaire au Conseil, mis de l'avant lors du Congrès du CTM de 1993, le développement socioéconomique de la région métropolitaine et la lutte aux disparités sociales revêtent une importance particulière en cette décennie marquée par un accroissement encore plus important des écarts de richesse, au Québec comme ailleurs. Les membres du CRFTQMM apportent d'ailleurs une aide concrète aux personnes dans le besoin, que ce soit en souscrivant à de vastes campagnes de sociofinancement comme Centraide notamment en prenant part à la marche des parapluies ou encore en servant de la nourriture aux visiteurs de l'Accueil Bonneau[376] ou de la Mission Old Brewery[377], sans oublier la campagne annuelle de fonds pour les enfants de la DPJ et les familles démunies des quartiers tels qu'Ahuntsic et Villeray.

D'abord, le Conseil s'implique dans la lutte contre la pauvreté en s'adressant directement aux personnes élues sur l'enjeu de l'accès au logement et à un revenu décent. En 2011, le CRFTQMM entre en contact avec la ministre libérale de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Julie Boulet, afin de réclamer des cibles de revenus adéquates pour les citoyens les plus pauvres en appui à la campagne du Collectif pour un Québec sans pauvreté[378]. L'année suivante, le CRFTQMM fait pression sur des ministres du

---

[373] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, janvier 2015.
[374] *Ibid.,* décembre 2018.
[375] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, janvier 2020.
[376] *Ibid*.
[377] *Ibid*., mars 2019.
[378] Procès-verbal du CRFTQMM, avril 2011.

gouvernement du Québec pour l'implantation d'un registre des loyers[379], ainsi que pour s'opposer à la vente d'un projet de résidences étudiantes de l'UQAM à des intérêts privés[380]. Le Conseil fait également pression auprès de la ministre fédérale Diane Finley afin qu'elle procède à l'approbation et au financement des projets de la Stratégie des partenariats de la lutte à l'itinérance (SPLI)[381]. Au cours de la même année, le CRFTQMM s'exprime auprès de la Conférence régionale des élus de Montréal en appui à un mémoire produit par Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain, lequel porte sur le développement d'un système alimentaire durable et équitable pour la région métropolitaine[382].

Ensuite, le Conseil offre un soutien continu au Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), acteur de premier plan dans la lutte pour le logement décent au Québec. Il fait parvenir en 2013 au ministre péquiste Stéphane Gaudreault une lettre d'appui à la campagne du Front populaire réclamant un nouveau programme de construction de HLM à Montréal[383]. Ce soutien au FRAPRU est accompagné d'une mobilisation sur le terrain. Par exemple, le Conseil est présent lors de ses activités organisées à l'occasion des *Journée mondiale pour l'Habitat*[384] et *Journée canadienne sur le logement*[385]. En 2018, le Conseil adopte une résolution d'appui politique à la campagne *De villes en villages pour le droit au logement* du FRAPRU, et se fait entendre lors du passage à Montréal de la marche Ottawa-Québec organisée pour l'occasion[386].

Le front de l'emploi est un aspect essentiel de cette lutte contre la pauvreté. Le CRFTQMM s'implique fortement pour l'accès aux plus vulnérables à un emploi convenable. Tout comme l'enjeu de l'augmentation du salaire minimum, celui de l'accès des personnes marginalisées à des emplois syndiqués et de qualité suscite beaucoup de réflexion de la part des membres. Cette question, qui se retrouve parmi les priorités des Conseils régionaux de la FTQ dans leur plan d'action de 2012[387], fait l'objet d'une soirée ouvrière organisée en 2018 dans la foulée des États généraux du syndicalisme du

---

[379] Il s'agit d'une action militante en appui au Regroupement des comités de logement et des associations de locataires du Québec (RCLALQ) que le Conseil réalise auprès du Ministre libéral Lessard. Procès-verbal du Bureau de direction, février 2012.
[380] Cette mobilisation est réalisée en appui à l'Unité de travail pour l'implantation de logements étudiants. Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, décembre 2012.
[381] *Ibid.*, mai 2012.
[382] *Ibid.,* octobre 2012.
[383] *Ibid*., Janvier 2013.
[384] *Ibid.,* septembre 2011.
[385] *Ibid.,* novembre 2016.
[386] *Ibid*., février 2018.
[387] Service Urgence-Emploi, « Plan d'action régional », *L'InfoCONSEILmétro,* vol. 35, nº 2, février 2012, p. 3.

CIMM, lesquels ont lieu en février 2017 et auxquels participe le Conseil aux côtés de plus de 150 personnes[388]. À son tour, en 2019, le Service des DS fait de l'enjeu de l'intégration professionnelle des personnes marginalisées, et plus particulièrement des travailleuses et travailleurs handicapés, le sujet de l'une de ses soirées thématiques[389].

Afin de contribuer de manière concrète à cet enjeu de taille, le CRFTQMM milite notamment aux côtés de regroupements tels que le Collectif *Au bas de l'échelle* et le Centre des travailleurs immigrants (CTI) afin de sensibiliser la population et les gouvernements sur les conditions de travail indécentes imposées par les agences de placement privées aux nouvelles et nouveaux arrivants[390]. Le Conseil appuie en outre financièrement le CTI et Marc-Édouard Joubert, premier président du CRFTQMM issu d'une minorité visible, siège au conseil d'administration de cet organisme à compter de 2019[391].

Finalement, le Conseil poursuit sa forte implication dans l'avancement de la condition féminine et la lutte contre les inégalités de genre. Le CCVTF, instance centrale aux activités du Conseil depuis des décennies, occupe bien entendu l'avant-scène. Les membres de ce comité organisent de nombreuses activités de réflexion et de conférences. Ces rencontres permettent d'élaborer des pistes d'action pour l'avancement de la condition féminine, notamment dans les milieux de travail. En 2012, le CCVTF et le CCF-FTQ organisent une soirée thématique sur la conciliation travail-famille portant sur les résultats de recherches dans les sections locales de la FTQ, de même que sur un nouveau logiciel d'organisation des horaires tenant compte des obligations familiales des travailleuses[392]. Le CCVTF organise également des activités conjointes avec le Service des DS et le Service Urgence-Emploi afin de conscientiser les membres sur les multiples enjeux touchant principalement les travailleuses, tels que le harcèlement et l'exclusion à certains métiers traditionnellement masculins. Dans le cadre des activités associées à la Journée internationale des femmes (aujourd'hui Journée internationale des droits des femmes), le CCVTF insiste sur la pertinence des luttes féministes par le biais du jeu, de l'art et de l'humour. Sur une note plus tragique, les membres du CCVTF commémorent annuellement la tuerie de Polytechnique, survenue le 6 décembre 1989, lors de l'assemblée générale de fin d'année. Les membres du comité rendent hommage de diverses façons à ces femmes assassinées pour leur simple volonté d'intégrer un

---

[388] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, mars 2019.
[389] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, avril 2019.
[390] *Ibid*., mai 2011.
[391] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, août 2019.
[392] « Conciliation travail-famille », *L'InfoCONSEILmétro,* vol. 35, nº 9, novembre 2012, p.2.

milieu à prédominance masculine, et invitent des conférencières pour traiter d'enjeux tels que la sécurité des femmes en milieu urbain[393], notamment.

Enfin, les membres du CCVTF se mobilisent sur le terrain afin d'apporter une aide concrète aux femmes dans le besoin. Ce comité recommande au Conseil d'apporter son soutien financier à divers organismes d'intervention auprès des femmes victimes de violences, tels que la *Maison L'Esther*[394] et le *Carrefour pour elles*[395]. Le CCVTF et d'autres membres du Conseil se font également entendre lors de nombreuses manifestations féministes, dont celles des *12 Jours d'action pour la violence faite aux femmes*[396], de la *Marche Mondiale des femmes*[397] et du mouvement *Marchons Montréal*[398]. En 2018, le Conseil est également présent à la manifestation soulignant le premier anniversaire du mouvement *#metoo*[399]. Le CRFTQMM se mobilise aussi à l'occasion des *Marches pour les femmes autochtones disparues et assassinées,* organisées par le mouvement *Sisters in Spirit* de l'Association des Femmes Autochtones du Canada[400]. Cette mobilisation rejoint d'ailleurs un autre volet important du militantisme du Conseil, soit la lutte pour la défense des minorités.

4.5 La défense des minorités

Au Québec comme ailleurs, la décennie 2010 est marquée d'un accroissement important de la diversité ethnique, religieuse sexuelle ou de genre. Les enjeux de l'inclusion et de l'acceptation de ces diversités, tout comme ceux du respect des droits des nations autochtones, font l'objet de débats sociaux parfois tendus dans la société. En effet, les années 2010 sont le moment d'une importante recrudescence de l'intolérance et des crimes haineux au Québec et au Canada[401], menaçant ainsi certaines minorités. Parallèlement, on assiste au développement de nouveaux engagements quant aux inégalités touchant

---

[393]Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, décembre 2011.
[394] *Ibid*., décembre 2017.
[395] Courriers cyberimpacts du CRFTQMM, décembre 2019.
[396] À l'occasion de cet évènement se tenant du 25 novembre au 6 décembre 2011, le Conseil est par ailleurs signataire d'une déclaration contre la violence faite aux femmes. Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, novembre 2011.
[397] « 24h d'action féministe », *L'InfoCONSEILmétro*, vol. 35, nº 10, p.2.
[398] Courriels cyberimpacts du CRFTQMM, janvier 2019.
[399] Procès-verbal du CRFTQMM, février 2018.
[400] *InfoCOURRIELSMétro,* octobre 2014 et Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, août 2015.
[401] Voir Martin Lasalle, « Extrême droite au Québec : un phénomène social et politique en croissance ? », dans *udemnouvelles*, 13 décembre 2017, https://nouvelles.umontreal.ca/article/2017/12/13/extreme-droite-au-quebec-un-phenomene-social-et-politique-en-croissance/ (consulté le 10 avril 2021) et Greg Moreau (Statistique Canada), « Les crimes haineux déclarés à la police au Canada, 2019-2020 », *Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités*, 29 mars 2021, https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00002-fra.htm (consulté le 13 avril 2021).

principalement les communautés de la diversité. Au CRFTQMM, la question du vivre-ensemble et la défense des revendications des minorités prennent une importance croissante au cours de la décennie.

Tout d'abord, le Conseil s'implique dans la défense des droits des Premières nations, enjeu de plus en plus invoqué sur la scène politique durant la décennie 2010. Les membres s'indignent du refus du gouvernement Harper de ratifier la Convention internationale sur le droit des autochtones, de même que de ses multiples atteintes législatives à leurs droits territoriaux et environnementaux. En 2013, les membres du Conseil reçoivent en assemblée générale une représentante du mouvement *Idle no more* et adoptent une résolution d'appui à ce qu'ils qualifient de véritable « cri du cœur » des Premières nations[402]. En appui à ce mouvement, la FTQ, ralliée au mouvement par l'entremise du Conseil[403], participe à la manifestation pancanadienne organisée par *Idle no more* lors de la campagne électorale de 2015[404]. Le CRFTQMM se joint également à de multiples activités de réflexion sur les droits des Premières nations, telles que la Conférence des personnes autochtones et racisées de Toronto de 2017[405], ainsi que la soirée publique de la Ligue des droits et libertés portant sur ce thème, organisée la même année[406].

Ensuite, le Conseil s'attaque à la xénophobie et au racisme systémique, problématiques qui suscitent de plus en plus l'attention du monde militant. En 2015, le Conseil adopte une résolution d'appui à la campagne de la Ligue des droits et libertés contre la Loi C-51[407], véritable incarnation du racisme systémique, laquelle on juge encline à susciter l'islamophobie au sein de la population canadienne[408]. Deux ans plus tard, le Conseil se joint à la vigile organisée en solidarité avec les personnes musulmanes de la province pour rendre hommage aux six Québécois tués à la Grande Mosquée de Québec[409]. À l'assemblée générale du mois de mars suivant, les membres du Conseil adoptent une résolution afin que soit mis sur pied un sous-comité du CAP chargé de développer un plan militant sur cette question[410]. Ce

---

[402] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, février 2013.
[403] La résolution d'appui du Conseil à *Idle no More* est acheminée vers la centrale dans le cadre de son 31e Congrès. Procès-verbal de la 7e Assemblée d'orientation du CRFTQMM, mai 2013.
[404] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, août 2015.
[405] *Ibid.,* juin 2017.
[406] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, novembre 2017.
[407] Ce projet de loi « créait une nouvelle infraction consistant à préconiser ou à promouvoir sciemment la perpétration d'infractions terroristes en général si on le fait en sachant qu'une de ces infractions sera commise ou en se souciant peu de savoir si une de ces infractions pourra être commise ». Voir Gouvernement du Canada, « Respecter les engagements pris à l'égard de l'ancien projet de loi C-51 », 17 juillet 2019, https://www.canada.ca/fr/services/defense/securitenationale/notre-securite-nos-droits/respecter-engagements-pris-aborder-lancien-projet-c51.html (consultée le 22 avril 2021).
[408] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, mars 2015.
[409] Courriels cyberimpacts du CRFTQMM, janvier 2017.
[410] Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, mars 2017.

sous-comité s'associe à la Coalition pour l'égalité et contre le racisme systémique afin de demander une commission d'enquête. Il collabore également avec le Service de l'éducation de la FTQ afin de créer des outils de sensibilisation à distribuer sur les milieux de travail[411]. L'équipe du Conseil se mobilise aussi dans le cadre de la « Grande manifestation contre la haine et le racisme » de 2017 et 2018, de même qu'à des activités de réflexion comme la Table de concertation du groupe *Alternatives* et la Table contre le racisme systémique[412]. Le Conseil affiche en outre son opposition à divers projets de loi allant contre les intérêts des personnes immigrantes, telles que les Lois 9[413] et 21[414] du gouvernement de la CAQ. Enfin le CRFTQMM participe à la déclaration de principe du CIMM s'opposant au racisme systémique.

Finalement, le CRFTQMM entreprend des actions pour les droits des personnes LGBTQ2S+ et leur représentation dans le monde syndical. Ses membres organisent des activités de sensibilisation[415] et manifestent dans les rues afin de dénoncer la discrimination à l'occasion d'évènements tels que la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et le défilé de la *Fierté*[416]. À l'occasion du 32e Congrès FTQ en 2019, les membres du CRFTQMM proposent plusieurs résolutions visant à adapter le milieu syndical aux personnes non binaires et, plus largement, aux minorités marginalisées. C'est ainsi que le Conseil porte à ce congrès des résolutions qui visent la mise à disposition de toilettes neutres dans les locaux de la FTQ, l'ajout d'un siège supplémentaire réservé aux personnes issues des groupes en quête d'équité au Conseil général de la FTQ, et que la centrale reconnaisse la Déclaration de Malte du Troisième forum international intersexe de 2013[417].

4.6 Environnement et développement durable

À mesure que la crise climatique s'accélère, la cause environnementale prend une importance croissante dans les actions du Conseil. Les membres du CRFTQMM déploient des efforts sur plusieurs fronts afin de s'opposer aux politiques myopes des gouvernements à l'égard de la lutte aux changements climatiques.

---

411 Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, mai 2017.
412 *Ibid.,* septembre 2017 et *Ibid.,* octobre 2018.
413 Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, septembre 2019.
414 *Ibid*., avril 2019.
415 Par exemple, le Servie des DS organise une telle activité à l'occasion de l'édition 2011 de cette journée. Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, avril 2011.
416 *L'InfoCOURRIELMétro*, mai 206.
417 Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, septembre 2019.

Que ce soit à l'occasion de soirées thématiques, d'activités de réflexion et de formation[418], ou encore par l'entremise de publications dans l'*InfoCONSEILmétro*[419], l'équipe du CRFTQMM tente de susciter la conscientisation des membres et l'élaboration de plans d'action contre la destruction capitaliste de l'environnement. Ainsi, le CAP met en place une journée de réflexion sur l'environnement et le développement durable, en 2012, de même qu'une journée de formation sur le même thème, en 2017. La question de l'environnement est également l'un des quatre grands thèmes du premier débat de députés organisés à l'occasion des élections fédérales de 2019. De son côté, le CCVTF tient une soirée thématique portant sur les impacts des changements climatiques sur les femmes en 2014. Ces questions primordiales sont fréquemment abordées dans les assemblées d'orientation du Conseil : en 2014, deux des quatre principaux thèmes du plan d'action militant qui y est mis sur pied sont la lutte au réchauffement climatique et le transport collectif[420]. Ce plan sera par ailleurs relayé jusqu'aux rencontres sur les États généraux du syndicalisme, en 2017, démontrant ainsi l'importance qu'accorde le CRFTQMM à la diffusion de cette cause à travers le milieu syndical[421].

Le Conseil tente par plusieurs moyens d'influencer son milieu afin d'assurer une riposte forte et unie aux lobbyistes et politiciens « écocidaires ». Cette influence se fait d'abord sentir à la FTQ : les membres du Conseil exigent la réactivation du Comité environnement de la centrale, laquelle aura finalement lieu en 2015[422]. Au Conseil général de la FTQ, la délégation du CRFTQMM fait notamment valoir l'importance d'être « clair dans [les] communications [de la centrale] sur les balises environnementales à respecter lors de [ses] appuis à des projets »[423]. En 2016, le Conseil fait amender une résolution d'appui de la FTQ au projet d'oléoduc Enbridge[424]. En 2017, le leadership du Conseil est une fois de plus illustré lorsque sa longue campagne de lutte à l'investissement public dans les hydrocarbures est finalement désignée comme une priorité lors du 29e congrès de la FTQ[425]. En 2020,

---

[418] « Le Comité d'Action Politique », *L'InfoCONSEILmétro*, vol. 35, nº 2, février 2012, p.4, Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, mars 2019, *Ibid.*, novembre 2014 et Courrier Cyberimpacts du CRFTQMM, août 2019.
[419] Par exemple, l'équipe du Conseil publie un billet éditorial sur l'importance de militer politiquement contre le gouvernement Charest pour un développement durable des ressources naturelles. « Développement des ressources naturelles : reprendre l'offensive », *L'InfoCONSEILmétro*, vol. 35, nº 5, mai 2012, p.2.
[420] Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, juin 2017.
[421] *Ibid.*
[422] *Ibid.*, février 2014.
[423] *Ibid.*, février 2014.
[424] *Ibid.*, septembre 2016.
[425] Dans le cadre de ce même Congrès, ce sont les membres du CRFTQMM, aux côtés de l'équipe du CRFTQ de la Montérégie, qui sont chargés d'élaborer la déclaration politique de la centrale en matière d'environnement. Voir *Ibid.*, octobre 2017.

c'est le conseiller régional FTQ du CRFTQMM, Patrick Rondeau, qui est sélectionné pour combler le poste de responsable pour le Comité environnement de la centrale[426].

Le Conseil est toujours très présent sur la scène locale. Il siège sur de multiples instances de planification, de consultation et de groupes de réflexion ayant comme vocation le développement durable[427]. Ainsi, le Conseil milite notamment au sein du Comité Vigilance-Turcot, de l'Alliance TRANSIT, du CEUM et du Conseil général en environnement de Montréal (CGEM). Fortement impliqué dans la vie démocratique municipale, le Conseil participe à plusieurs consultations publiques, en plus de contribuer à l'élaboration et à la diffusion de pétitions et autres initiatives militantes. Dans le cadre de son implication au sein du CEUM, le Conseil participe à la diffusion d'une vaste pétition pour une consultation publique sur l'agriculture urbaine à Montréal. En 2015, les membres du Conseil rédigent une lettre d'opinion dans le cadre de la Consultation publique sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles[428]. Le Conseil s'oppose parallèlement à plusieurs projets d'infrastructure menaçant l'équilibre écologique de la région. Critiques du projet de réfection de l'échangeur Turcot et de l'autoroute 19, le Conseil et ses alliés proposent des solutions axées sur le transport collectif en conformité avec les principes du développement durable[429]. En juin 2017, le CRFTQMM adopte une plateforme intersyndicale de 10 propositions concrètes pour une politique municipale verte, inclusive et conviviale[430]. De plus, le CRFTQMM est actif au niveau des Conseils régionaux de l'environnement de Laval et de Montréal.

Finalement, le Conseil manifeste dans la rue son opposition aux gouvernements et grands capitalistes, outrageusement immobiles face à la crise climatique. Les membres se joignent à un nombre toujours croissant de rassemblements, que ce soit à l'occasion d'évènements politiques ou encore du Jour de la Terre[431]. Ils participent également à la Marche « 100 % possible pour le climat » du 28 novembre 2015 à Ottawa, organisée la veille de la Conférence de Paris des Nations Unies. Le Conseil est aussi présent à la manifestation du 27 mai 2018 contre l'appui de Trudeau au projet d'oléoduc de Kinder-

---

[426] *Ibid.,* janvier 2020.
[427]Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, août 2011, *Ibid.,* septembre 2011, *Ibid.*, janvier 2011 et *Ibid.*, avril 2017.
[428] Procès-verbal du Bureau de direction du CFTQMM, novembre 2011 et *Ibid*., octobre 2015.
[429] Richard Bergeron, « Dossier complexe Turcot : une alternative », *L'InfoCONSEILmétro,* vol. 34, nº2, février 2011, p.1 et Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, novembre 2014.
[430] *Ibid*., juin 2017.
[431] Il s'agit d'un rendez-vous annuel du monde écologiste auquel se joint fréquemment le Conseil au cours de la décennie, y organisant même des activités à certaines occasions. Voir Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, avril 2012, *Ibid.*, mars 2019 et *Ibid.*, janvier 2020.

Morgan, ou encore aux manifestations de « La Planète s'invite au Parlement », le 10 novembre 2018, et de « Earthstrike », le 27 septembre 2019[432]. En septembre 2017, le président du Conseil prend la parole lors d'une manifestation du Regroupement vigilance hydrocarbure Québec pour appuyer la campagne *Vous ne passerez pas !* et rappeler l'opposition à la dérèglementation des hydrocarbures entreprise par les libéraux de Couillard[433]. Convaincu que l'urgence de la situation appelle à un durcissement de l'approche et inspiré de nouveaux mouvements militants en pleine effervescence, le Conseil adopte en 2019 une résolution qui appuie les actions de désobéissance civile non violentes en matière climatique[434].

4.7 Pandémie et crise de la COVID-19 (mars-juin 2020)[435]

En mars 2020, ce sont des millions de travailleuses et travailleurs qui sont confrontés à l'inconnu lorsque le gouvernement impose un confinement pour lutter contre la pandémie du COVID-19. Forcés à l'arrêt ou même congédiés, le personnel des secteurs jugés « non essentiels » se retrouvent dans une situation précaire, craignant de plus en plus pour leur subsistance et celle de leurs proches. Chez les travailleuses et travailleurs essentiels, notamment du domaine de la santé et des services sociaux, c'est l'hécatombe : les problèmes structurels du système, décriés depuis des décennies par le Conseil, sont exacerbés par la pandémie. Au-delà des conditions de travail extrêmement difficiles, ces travailleuses et travailleurs doivent composer avec une crainte légitime pour leur santé et sécurité, notamment devant le manque révoltant de matériel de protection.

Au CRFTQMM, cette situation inédite de crise suscite une vive réaction. Poursuivant ses activités à distance, l'équipe du Conseil s'active afin d'offrir un soutien aux membres. Le Service des DS met en place une ligne d'écoute active et de référencement pour faire face au phénomène grandissant de détresse psychologique et de violence conjugale. De son côté, le Service Urgence-Emploi offre son aide dans le processus de demande de prestations auprès des gouvernements provincial et fédéral et met en ligne une capsule vidéo sur le déconfinement et des documents pertinents sur les mesures fiscales et financières pour les travailleuses et travailleurs ainsi que leur employeur, alors que les président et secrétaire général du Conseil mettent en ligne des vidéos informatives et de soutien moral pour les membres.

---

[432] Voir Procès-verbal de l'Assemblée générale du CRFTQMM, mars 2015, Procès-verbal du Bureau de direction du CRFTQMM, mai 2018, *Ibid.,* décembre 2018 et *Ibid.*, juin 2019.
[433] *Ibid*., septembre 2017.
[434] *Ibid.*, octobre 2019.
[435] L'ensemble des informations présentées dans cette section sont issues des Courriels Cyberimpacts du CRFTQMM des mois de mars à mai 2020, de même que de sa page Facebook. « Conseil Régional FTQ Montréal Métropolitain », *Facebook*, https://www.facebook.com/crftqmm.

Tout au long de la pandémie, l'équipe du Conseil rappelle aux membres l'importance de demeurer vigilants quant à la défense de leurs conditions de travail en lançant la campagne *En Avril, ne te mets pas en péril !*. Profitant de leur tribune en ligne, mais également en protestant dans les rues[436], l'équipe du Conseil fait entendre son opposition à l'attitude autoritaire et culpabilisante du gouvernement provincial, notamment à l'endroit des travailleuses et travailleurs en santé qui s'absentent du travail. Au CRFTQMM, on s'indigne que le gouvernement y voie un acte de mépris et refuse d'admettre qu'il s'agisse plutôt du résultat de décennies de politiques néolibérales en matière de santé. En mai, le CCVTF organise également un webinaire sur l'enjeu de l'augmentation des violences conjugales en contexte de confinement afin de sensibiliser les membres face à cette conséquence négligée du confinement.

5. Conclusion

À la lumière de ce bilan des dernières décennies d'activité du Conseil, on constate que c'est à la fois par la persévérance et le renouvellement que le CRFTQMM a su demeurer un acteur d'importance de l'univers militant montréalais et québécois. Démontrant une solidarité sans borne envers les travailleuses, les travailleurs et les minorités, de même qu'un ensemble toujours plus diversifié de regroupements communautaires du Québec et du monde, le Conseil s'est affiché comme un lieu de convergence des idées de gauche en cette époque marquée par la crise du syndicalisme et l'ascension inépuisable du néolibéralisme. À force de constantes introspections et de réflexions sur leur approche militante, les membres du CRFTQMM sont demeurés soucieux de maintenir un équilibre entre le front de la politique et celui de la lutte sur le terrain, et ont su adapter leur militantisme aux enjeux changeants de la société contemporaine. Ce faisant, le Conseil est également demeuré influent dans son milieu, et a su à maintes reprises l'influencer en faveur d'une pratique syndicale inclusive, démocratique et proactive. À travers ces trois décennies mouvementées, celui-ci a su garder le cap à travers les multiples épisodes de récessions, de mises à pied collectives, de négociations houleuses dans le secteur public, d'austérité et de conflit social. Or, au regard du plus récent contexte, le combat de la solidarité collective représentera un défi plus que jamais considérable. L'avenir peut (et doit) néanmoins être abordé avec confiance et aplomb au Conseil : sa flamme militante, alimentée par le désir partagé de ses membres pour l'atteinte d'une meilleure justice sociale, semble tout aussi ardente qu'à sa naissance, il y a plus de 135 ans.

---

[436] Par exemple, les 25 et 29 mai 2020, le Conseil est présent à la résidence Angélica de même qu'à l'Hôpital Santa-Cabrini, respectivement, où l'on manifeste notamment contre les décrets ministériels qui menacent les conditions de travail des employés dans le contexte de la crise sanitaire.

Postface

L'un des socles de l'action militante syndicale au sein du Conseil des métiers et du travail de Montréal, et par la suite du CTM et du CRFTQMM, fut la capacité et la volonté de nous réunir, de nous rassembler et de nous regrouper. Or, en mars 2020, cette constante séculaire a été abruptement interrompue par le décret établissant l'état d'urgence sanitaire au Québec en raison de la pandémie mondiale de Covid-19.

Il va sans dire que les répercussions liées à cette crise furent multiples, tant du point de vue humain, psychologique que pécuniaires. Peu d'entre nous avait anticipé l'ampleur de celle-ci, ni le fait que cette perturbation viendrait bouleverser notre conception des priorités. De plus, cette situation inattendue est venue exacerber les inégalités sociales et économiques déjà existantes. Celle-ci a contribué à mettre en lumière la vulnérabilité des travailleuses et travailleurs de première ligne ainsi que la précarité de leurs conditions de travail.

Outre cela, nous avons dû, au Conseil, revoir nos modes de communication et remettre en question l'efficacité de celles-ci, sans oublier notre préoccupation liée au maintien de notre démocratie syndicale interne. Par ailleurs, notre façon de travailler fut transformée par le recours à grande échelle au télétravail. Ajoutons à tout cela les défis de la mobilisation et de l'éducation syndicale en période de pandémie.

Bien entendu, il existe plusieurs manières de réagir face à des défis inhabituels, et en cela il est essentiel de souligner le travail hors pair de l'équipe permanente du Conseil qui a su s'adapter, se réinventer, et qui a continué à mettre de l'avant l'intérêt des membres en préservant l'efficacité de nos services. La vitalité du Conseil et la pertinence de nos activités en ont été la preuve éloquente. Voici un proverbe chinois qui synthétise bien la situation.

> *« Qui s'assied au fond d'un puit pour contempler le ciel le trouvera petit »*
> -Han Yü

Selon la perspective adoptée, une situation exceptionnelle deviendra un obstacle ou une opportunité. Merci encore une fois à notre équipe d'avoir su rêver, réfléchir et contempler la « grandeur du ciel » malgré les difficultés. Souhaitant que notre Conseil puisse continuer à prospérer à s'élever et ce, au service constant des sections locales et de la société civile dans son ensemble.

-Marc-Édouard Joubert, président du CRFTQMM

Annexe : Polytechnique

Textes originaux de décembre 2002.

LA VIOLENCE

Chaque jour, au Québec, 300 femmes subissent des actes de violence sexuelle.

Chaque semaine, une femme est assassinée par son conjoint.

Chaque année, c'est plus de 110 000 québécoises de plus de 15 ans qui sont agressés, blessées, violées, tuées.

Il faut mettre fin à cette situation et prendre garde que notre propension à banaliser la violence fasse qu'un jour nous retrouvions à la dérive le corps d'une amie, d'un enfant ou d'un être cher, ballotté par les flots de notre indifférence collective.

SE SOUVENIR POUR AGIR

Il y a 13 ans un homme armé d'un fusil-mitrailleur est entré à l'École Polytechnique avec le désir fou de tuer. Tuer des humains, mais avant tout tuer des femmes parce qu'elles sont tout simplement des femmes. Quatorze ont péri sous les balles de cet individu.

Lors de l'assemblée générale de décembre, nous prendrons quelques minutes pour nous rappeler ces femmes qui sont mortes en ce 6 décembre 1989 parce qu'elles étaient nées femmes.

ANNE-MARIE LEMAY

Moi, j'avais sept ans et m'indignais qu'une femme ne puisse devenir Pape. J'ai toujours été curieuse. Je voulais tout savoir. Le pourquoi et le comment. J'aimais beaucoup la musique, particulièrement le Messie de Haendel. J'ai toujours été fascinée par les voitures. Qui sait, en devenant ingénieure, j'aurais pu dessiner la voiture révolutionnaire du siècle. Mais, un 6 décembre 1989, un fou furieux mis fin à ma vie subitement, simplement parce que j'étais une femme.

ANNE-MARIE EDWARD

Moi, je suis née d'un père anglophone et d'une mère francophone. À 21 ans, je parlais déjà couramment quatre langues. Mes amies m'avaient affublée du sobriquet Spunki, c'est-à-dire pleine de verve. Ma famille pensait que ce surnom m'allait comme un gant. Je m'adonnais au kayak en eau vive, à l'alpinisme et aussi à presque tous les sports d'équipe. Ma dernière grande fierté a été d'être acceptée au sein de l'équipe de ski de l'université. J'avais un sens aigu des affaires. Je voulais m'acheter une ferme

pour y élever le cheval auquel je rêvais depuis ma tendre enfance. Ce rêve ne se réalisera jamais car un 6 décembre 1989, un fou furieux mis fin à ma vie subitement simplement parce que j'étais une femme.

ANNIE ST-ARNEAULT

Moi, j'avais des rêves, des projets, des amitiés solides et un attachement profond pour ma famille. J'adorais voyager, écrire des poèmes selon mon état d'âme. Je partageais tout avec mon frère adoré, mes joies, mes peines. Je rêvais d'aller le rejoindre en Afrique où il était devenu missionnaire pour qu'il bénisse mon mariage. Mais, un 6 décembre 1989, je partis pour un dernier voyage quand un fou furieux mis fin à ma vie subitement, simplement parce que j'étais une femme.

ANNIE TURCOTTE

Moi, je n'ai jamais mâché mes mots. J'adorais discuter philosophie pendant de longues heures et exprimer mes opinions librement. J'ai toujours donné l'impression d'être forte et déterminée, pourtant j'étais douce et sensible. Je ne restais pas deux minutes en place. Danse sociale, ski alpin et natation faisaient partie du quotidien de ma vie. Mais, un 6 décembre 1989, un fou furieux mis fin à ma vie subitement, simplement parce que j'étais une femme.

BARBARA DAIGNEAULT

Moi, je viens d'une famille d'ingénieurs. J'étais sur le point d'obtenir mon diplôme de l'École Polytechnique. J'étais chargée de cours et assistante de mon père qui enseignait à l'Institut de Technologie Supérieure. En parlant de mon père, je dois vous avouer que j'étais sa plus grande fierté. J'avais de grands rêves d'avenir et de grandes ambitions, mais un 6 décembre 1989, un fou furieux mis fin à ma vie subitement simplement parce que j'étais une femme.

BARBARA MARIA KLUEZNICK

Moi, j'ai quitté ma Pologne bien aimée avec mon époux et ce à une époque où il était encore difficile de partir des pays situés derrière le Rideau de fer, pour m'établir au Québec là où les libertés priment par-dessus toute chose. Je ne pouvais m'imaginer que la violence était si présente dans ce beau pays. Comment pouvais-je savoir que les armes à feu interdites dans mon pays d'origine, étaient accessibles ici à tous et chacun. Et en ce 6 décembre 1989, un fou furieux s'empara de l'une d'elle et mis fin subitement à ma vie simplement parce que j'étais une femme.

GENEVIÈVE BERGERON

Moi, j'aurais pu devenir une grande scientifique car de nature curieuse tout me fascinait. J'étais musicienne, choriste, sportive et travaillante. J'aimais les gens, je savais les écouter, les valoriser et apprécier leur qualité. On dit de moi que je rendais les gens meilleurs car j'avais le don d'aller chercher chez chacun d'eux ce qu'il y avait de meilleur juste avec mon amour. J'aurais pu avoir beaucoup de succès, mais un 6 décembre 1989, un fou furieux mis fin à ma vie subitement simplement parce que j'étais une femme.

HÉLÈNE COLGAN

Moi, j'étais une femme de grande passion. Une politicienne au plus profond de moi-même. Une fille engagée. Le contrôle des armes, la violence à la télévision... oui, il est facile de m'imaginer en train de me battre pour la justice aux femmes. J'aurais changé le monde si on m'en avait laissé la chance. Mais un 6 décembre 1989, un fou furieux mis fin à ma vie subitement simplement parce que j'étais une femme.

MARYSE LAGANIÈRE

Moi, j'ai toujours aimé aider les étudiantes et j'étais reconnue pour ma patience. J'étais une femme secrète ayant très peu de grandes amies. Je préférais la solitude et le calme. Aucun garçon n'avait gagné mon cœur jusqu'au jour où j'ai rencontré mon bel amour. Mariés le 12 août 1989, je vivais heureuse en rêvant durant quelques mois que j'étais enceinte. Mais, un 6 décembre 1989, un fou furieux mis fin à mon rêve et à ma vie subitement, simplement parce que j'étais une femme.

MARYSE LECLERC

Moi, j'étais audacieuse, déterminée et aussi talentueuse que mes trois sœurs. Je rêvais d'être astronaute car j'ai toujours eu la tête tournée vers le ciel. Je voulais me promener parmi les étoiles et explorer de nouveaux mondes. Mon premier but pour y parvenir, obtenir un diplôme d'ingénieure. Maintenant, je scintille comme une belle étoile au firmament car un 6 décembre 1989, un fou furieux mis fin à ma vie subitement, simplement parce que j'étais une femme.

MAUD HAVIERNICK

Moi, j'avais le don de capter l'attention des gens et de me faire écouter. Je croyais beaucoup à la solidarité et je vivais cette valeur pleinement. J'étais une véritable bombe d'énergie, une infatigable. Levée tôt, couchée tard, parfois même pas de sommeil du tout tellement ma soif d'apprendre, de connaître et de réussir était grande. Tout le monde se demandait comment je pouvais tenir le coup. C'est comme si j'avais parfois le sentiment de n'avoir plus beaucoup de temps. J'ai dû pressentir ce qui allait m'arriver en ce 6 décembre 1989, lorsqu'un fou furieux mis fin à ma vie subitement simplement parce que j'étais une femme.

MICHÈLE RICHARD

Moi, j'ai toujours été déterminée. Frondeuse et bûcheuse, c'est ainsi que maman me décrivait. J'avais aidé à fonder La maison des jeunes, une organisation qui venait en aide aux jeunes en détresse parce que je ne pouvais rester inactive devant leurs besoins. Rien n'aurait pu s'interposer entre moi et mon diplôme d'ingénieure. Mais à deux jours de ma graduation, un 6 décembre 1989, un fou furieux mis fin à ma vie subitement, simplement parce que j'étais une femme.

NATHALIE CROTEAU

Moi, je possédais un sens de l'humour irrésistible. Bouffon, je m'arrangeais toujours pour faire voir le petit côté drôle de la vie. J'adorais la mer et je rêvais de posséder un voilier qui m'amènerais au bout du monde. Une pensée traduisait bien ma philosophie de vie : « Garde-toi un sommet à atteindre, alors tu sauras pourquoi tu existes ». Des sommets à atteindre, je m'en étais fixé plusieurs mais un 6 décembre 1989, un fou furieux mis fin à ma vie subitement simplement parce que j'étais une femme.

SONYA PELLETIER

Moi, je croyais à la beauté de la vie. J'étais courageuse et déterminée, une femme souriante et généreuse. Je ne portais en moi ni haine, ni méchanceté. Ne jugeant pas mes semblables. Ma force était ma simplicité, alliée à un génie créatif et une soif de connaître. J'ai toujours voulu apprendre et construire. Mais, un 6 décembre 1989, un fou furieux qui préférait haïr et détruire mis fin à ma vie subitement, simplement parce que j'étais une femme.

Annexe : Dix ans de recherche auprès du Réseau des DS du CRMM-FTQ : Le NOUS toujours au centre de l'action syndicale

« L'expérience n'est pas ce qui arrive à un homme.
C'est ce qu'un homme fait avec ce qui lui est arrivé. » Friedrich Nietzsche

Par Mélanie Dufour-Poirier, Ph. D. (École de relations industrielles, Université de Montréal) et Francine D'Ortun, Ph. D. (CRIEVAT de l'Université Laval)

C'est la fête! Déjà dix ans de collaboration avec le CRFTQMM et le Réseau des délégués sociaux et des déléguées sociales (DS). À l'époque, une commande nous avait été donnée par la revue française *Négociations* afin de sonder les travaux menés au Québec en matière de pair-aidance syndicale. Nous étions loin de nous douter que nous allions succomber à un coup de foudre foudroyant sur le plan de la recherche! Ces premières avancées sur le terrain ont, certes, mené à la rédaction en 2013 d'un article figurant encore à ce jour, 10 ans après sa parution, dans le top 5 des articles les plus téléchargés de la revue. Cependant, bien au-delà de ces travaux, cette décennie de collaborations a soudé des liens solides, profonds et pérennes avec les dirigeants du CRFTQMM, MM. Marc-Édouard Joubert et Vincent Leclair, le Réseau des DS, ses coordonnateurs, Mme Louise Grenier et M. Marc Thomas, ainsi que la multitude de DS y œuvrant. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour remercier tous ces artisans de la place de choix qu'ils nous permettent d'occuper auprès d'eux et d'une foule d'humains exceptionnels, soucieux d'aider leurs pairs en détresse dans les milieux de travail.

Au cours des dernières années, nous avons ainsi démultiplié les collaborations avec le CRFTQMM et le Réseau des DS. Parmi les plus significatives, nous retrouvons chronologiquement : la diffusion de nos travaux de recherches à Paris en 2015, de pair avec les coordonnateurs du Réseau des DS, lors d'un colloque organisé par le ministère du Travail et de l'Emploi français; l'organisation d'une matinée de présentations et d'échanges entre DS d'ici et invités internationaux lors du Forum social mondial de 2016; l'organisation d'ateliers de discussions ayant convié DS et chercheurs dans le cadre du colloque international du Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) à Montréal, en 2018; la même année, la tenue de multiples collectes de données qui mettent au jour les carences repérées dans les milieux de travail au chapitre de la prévention de la souffrance mentale au travail et autres atteintes corolaires; notre participation à plusieurs journées thématiques de formation, dont la dernière en date en novembre 2021 ayant permis de tester notre protocole inédit de formation, le

©Trans-faire (ce sur quoi nous reviendrons un peu plus tard); l'offre de formations en écoute active (2016) et en gestion du stress (2017) et de nombreuses conférences organisées dans le cadre de cours de baccalauréat et séminaires de maîtrise à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, avec ce souci avoué de mettre en visibilité le travail trop souvent méconnu des DS au Québec et ailleurs dans le monde; la publication de chapitres de livres (dont un actuellement aux Presses de la Sorbonne) et articles, au Québec comme en France, dans des revues à la fois scientifiques et professionnelles; enfin, la mise en chantier en 2022 d'un livre rendant hommage au Réseau des DS et à ses artisans d'hier et d'aujourd'hui; un projet qui mobilise et dont nous sommes particulièrement fières. En somme, les synergies établies avec le CRFTQMM et le Réseau des DS se sont révélées nombreuses et des plus fécondes sur les plans de la recherche et de la formation. Pour illustrer, une sélection de références est proposée à la fin du présent chapitre.

Cependant, au-delà de toutes ces contributions, notre programmation de recherche a mis en lumière l'importance fondamentale de l'intervention de première ligne fournie par les DS auprès de leurs pairs en difficulté. Par le biais de collaborations directes, de collectes de données et de phases d'observations (participantes et non participantes), nous avons été et sommes encore à ce jour des témoins privilégiées d'un laboratoire d'expérimentations humaines et institutionnelles des plus extraordinaires, par exemple, des collectes menées en pleine pandémie ont révélé l'extraordinaire capacité d'adaptation des DS (2022). En concertation avec les DS, nous avons notamment pu réfléchir sur leurs besoins en matière de formation pour peaufiner et élargir leur spectre d'interventions, sans outrepasser les frontières des ordres professionnels évidemment. Nous estimons ainsi avoir contribué, grâce à différentes activités de recherche et de formation, à propulser au sein du Réseau des DS un exercice d'introspection critique, remettant en perspective les multiples enjeux se posant sur sa route. Cette posture privilégiée fait de nous des alliées du Réseau, bien au-delà de chercheures admises dans son giron et son sillage particuliers. Avec le temps, un respect mutuel s'est très certainement développé. Surtout, une profonde amitié nous lie désormais à celui-ci et aux travailleurs et aux travailleuses, en somme aux humains le composant.

De fait, nous situons les apports de nos travaux de recherche au Réseau des DS et au CRFTQMM le soutenant à plusieurs niveaux. D'entrée de jeu, ces derniers nous ont emmené à mieux saisir l'ampleur de la montée en force des atteintes d'ordre psychologique au travail depuis les débuts du Réseau en 1983. En parallèle, nous avons aussi pu sonder les obstacles à l'action des DS et les prévenant de déployer pleinement leur pouvoir d'agir dans les milieux de travail, au moment de soutenir leurs collègues en

détresse. Ces entraves se situaient, comme nous nous attendions, du côté de certains employeurs, moins collaboratifs que d'autres, qui tendaient à considérer les DS comme un service concurrentiel, pour ainsi dire, aux ressources humaines au sein de leur entreprise.

Cependant, non sans surprise d'ailleurs, les résistances les plus substantielles se sont retrouvées chez les travailleurs et les structures syndicales locales en elles-mêmes. D'une part, certains travailleurs admettaient ouvertement refuser de devenir DS ou encore de s'impliquer syndicalement, de peur de revêtir une étiquette syndicale. Pour d'autres, la santé mentale au travail se révèle du tabou, donc du domaine de l'inavouable… D'aucune manière ceux-ci convenaient de s'admettre faibles ou encore qu'une partie de la cotisation syndicale puisse servir à épauler de tels individus... D'autre part, plusieurs syndicats locaux semblaient ne laisser qu'une place marginale aux DS dans leur structure et que peu de ressources pour exercer leur rôle. Une situation qui perdure d'ailleurs encore à ce jour dans plusieurs sections locales, complexifiant lourdement le travail d'accompagnement et d'intervention des DS auprès de leurs collègues travailleurs.

Quel que soit le scénario en présence, les fonctions des DS nous paraissent encore assez globalement coincées dans une perspective individuelle et individualisant de surcroît des problématiques qui gagneraient à être « travaillées » en synergie, c'est-à-dire en sollicitant l'apport de toutes les constituantes de l'appareil syndical (depuis le délégué syndical et au représentant à la prévention jusqu'aux membres de l'exécutif, etc.). De manière à faire des atteintes d'ordre psychologique en milieu de travail (à l'instar des dépressions, des épuisements professionnels, des suicides, de l'absentéisme, du présentéisme, …) non pas des cas isolés, réclamant une gestion en aval des conséquences individuelles leur étant liées, mais plutôt comme des enjeux organisationnels, commandant une intervention collectivée, susceptible de découvrir en amont les causes à la source de ces maux. Nos travaux insistent ainsi en filigrane sur l'importance de faire exploser les divisions du travail syndical et de miser autant que faire se peut sur les synergies d'équipe et l'inter-complémentarité des rôles syndicaux de manière à: maximiser la portée des interventions syndicales (dont celles des DS) au chapitre de la prévention des atteintes d'ordre psychologique au travail; étayer le terrain de la revendication sur ces enjeux; et alimenter, par ricochet, une relève syndicale soucieuse d'agir comme une caisse de résonance incontournable dans ce domaine et d'être considérée comme un protagoniste fondamental au moment de repenser le travail et ses modes d'organisation. Soit, là où le bât blesse plus souvent qu'autrement. Enfin, par extension, nos travaux n'ont eu de cesse de mettre en valeur la richesse du parcours (personnel et professionnel) des DS

rencontrés sur notre route, les compétences d'écoute et d'empathie nécessaires à leur travail d'intervention (et d'adaptation des circonstances défavorables aux travailleurs) et leur résilience, en dépit de l'absence de reconnaissance formelle pour plusieurs d'entre eux dans leur convention collective respective, les forçant ainsi à agir dans la clandestinité, en marge des canaux institutionnels normalement préconisés par l'action syndicale traditionnelle.

Dans l'ensemble, ces constats nous ont également emmené à réfléchir aux besoins des DS en matière de formation et à l'importance d'exercer un suivi en ce sens auprès d'eux régulièrement. C'est ainsi que des suites de nos derniers échanges avec eux sur le terrain, nous sommes arrivées à la conclusion qu'il convenait de faire exploser le paradigme auquel le Réseau avait depuis toujours adhéré en matière de formation, à savoir celui des activités fournies par autrui (lire ici, les hétéroformations). En effet, le souhait de plusieurs DS de décloisonner leur rôle et leurs capacités (non conscientisées par ailleurs) à innover et à bouleverser l'organigramme officiel des syndicats locaux concernés, pour passer de joueurs périphériques et marginaux à joueurs de premier plan, à l'avant-scène de la représentation syndicale s'exerçant sur le terrain, nous conviaient à préconiser une formule autre à cette enseigne. L'idée pour nous visait à faire passer le Réseau à une vitesse supérieure, en favorisant la collectivation des solutions *ad hoc* recensées sur le terrain et la diffusion des autoformations réalisées par de nombreux DS confrontés à des situations d'urgence dans leur milieu de travail[437].

Cette réflexion, solidement ancrée au plan théorique, couplée à notre souhait de décloisonner ces expérimentations nous faisaient déboucher sur la création d'un tout nouveau protocole de formation : le © Trans-faire. Nous avons inventé ce néologisme pour exprimer le transfert de savoir-faire entre les pairs. L'expression associe le préfixe « trans », qui exprime l'idée de changement et de traversée (Larousse) et « faire ». Par son intermédiaire, nous cherchions à capturer les transformations qui découlaient d'un mémento historique, le *Grand confinement* du mois de mars 2020, vécu simultanément par tous les DS. La prémisse de base alimentant © Trans-faire voulait qu'une expérience aussi inédite qu'unique dans l'histoire de l'Humanité ait ébranlé à la fois le vécu professionnel (situation au travail),

[437] L'autoformation renvoie à un mode de formation où l'apprenant prend l'initiative et choisit, de manière autonome, les buts et les méthodes d'apprentissage et acquiert des connaissances en utilisant ses propres ressources et celles de son milieu (D'Ortun, 2012).

le vécu personnel (rapport à nos proches) et le vécu social (rapport à la société, aux règles etc.) des DS dans l'exercice de leurs fonctions.

Trois grands principes guident le ©Trans-faire: 1) Reconnaître et valoriser l'expertise, les compétences relationnelles et l'intelligence sensible des DS; 2) Cibler les savoirs expérientiels et d'action des DS comme leviers à une chaîne de transmission des savoirs entre pairs; 3) Renforcer la vitalité délibérative et participative dans une communauté de travail et y cimenter l'esprit de corps, de façon directe ou moins conscientisée. Nous voyons ainsi le © Trans-faire comme une émancipation, une autonomisation de la pair-aidance, mais aussi comme un partage des compétences auto-acquises, des autoformations auprès des pairs : © Trans-faire intervient à ce moment-ci dans notre programmation de recherche parce que, à notre humble avis, le Réseau des DS ne peut tout simplement pas prévoir d'avance l'entièreté des besoins des DS en matière de formation. Et qu'il répond également, au regard des résultats se dégageant de nos travaux, au besoin de reconnaître comme il se doit les apports originaux développés par des DS innovant dans leur milieu par leur diffusion, palliant pallier ce faisant l'absence souvent recensée de reconnaissance institutionnelle à leur égard. Plus encore, fait non négligeable en soi, © Trans-faire favorise la co-construction de nouveaux savoirs entre les pairs et sa philosophie s'inscrit en parfaite cohérence avec l'esprit de partage, de solidarité et de cohésion propre au concept de pair-aidance.

À ce jour, ©Trans-faire constitue l'un des points culminants de nos collaborations avec le CRFTQMM et le Réseau des DS: il constitue un formidable couloir de transmission des connaissances et de co-construction de savoirs nouveaux et évolutifs, en phase avec les réalités des milieux de travail. D'une part, à l'intérieur du Réseau des DS, car ©Trans-faire participera, du moins il s'agit là de notre plus vif souhait, à la création d'une nouvelle génération de DS aspirant à exercer leur rôle de façon plus proactive et souhaitant voir leur syndicat local se positionner à l'avant-garde en matière de santé mentale au travail. D'autre part, en-dehors du Réseau des DS également, car ©Trans-faire, tout comme la posture de pair-aidance se trouvant à ses fondements, réside dans l'inclusion, dans l'intention de prendre soin les uns des autres, dans le devoir de rappeler l'importance d'agir en tant que tel et de faire essaimer l'entraide dans les milieux de travail. Et de faire de ce leitmotiv un vecteur de contamination du plus grand nombre d'endroits et de milieux de travail possibles.

Au vu de son expérience militante et politique passée, nous croyons le CRFTQMM entièrement capable de s'adapter aux réalités de l'heure et d'exercer avec brio un rôle de vigie et de contre-proposition

critique, constamment aux aguets de courants sociaux et de paradigmes novateurs, auprès des travailleurs des citoyens, plus largement. Ses nombreuses alliances, dont celle cultivée avec nous, alimentent ses arguments et lui permettent de pourfendre des raccourcis analytiques faussés, voire ultra galvaudés, dont celui de l'individualisme, et de dénoncer des dysfonctionnements sociaux et sociétaux de tous ordres. Ne serait-ce, par exemple, que ceux générés par les inadaptations créées par la dernière réforme en date du régime de santé et de sécurité au travail au Québec qui n'a pas opté pour une reconnaissance frontale des atteintes d'ordre psychologique au travail. Et de dénoncer, parallèlement à cela, le manque de courage politique du législateur à ce propos.

Pour clore, nous saluons les efforts du CRFTQMM, des DS et de leur Réseau qui travaillent sans relâche pour apaiser l'écologie des milieux de travail québécois. C'est à cette mission que nous entendons contribuer par le biais de nos travaux. De notre avis, l'heure est venue pour nous tous et toutes de remettre au goût du jour la solidarité dans les milieux de travail et la société. En somme, de nous réapproprier la signification du Nous, pour apprendre collectivement de nos erreurs et de nos épreuves et d'en faire des vecteurs d'apprentissages, porteurs de renouveau, syndical ici dans le cas du CRMM-FTQ. Telle est notre signature en tant que chercheures, formatrices , amies et alliées du CRFTQMM et du Réseau des DS. À tous et à toutes, nous leur disons merci!

Sélection des contributions (en ordre chronologique)

1. Dufour-Poirier, M., D'Ortun, F., (avec la participation de C. Bergeron). 2022. Accompagner la résolution d'un conflit avec l'OSBD (Observation-Sentiment-Besoin-Demande), Publication 8, Projet Résoudre autrement, Montréal : Institut Pacifique, 8 p.
2. Dufour-Poirier, M., D'Ortun, F. Mission d'aider et pandémie : l'autoformation comme stratégie d'adaptation des délégués sociaux de la FTQ, 2022. Revue Ad Machina no 5.
3. Dufour-Poirier, M., D'Ortun, F. Trans-faire © : partage d'autoformations au sein du Réseau des DS de la FTQ, Magazine RH, la Revue des CRHA et des CRIA (accepté).
4. Dufour-Poirier, M., Chaignot Delage, N. 2022. « Justice sociale et collectivation des violences psychologiques au travail : une évolution paradigmatique du droit en faveur d'une conception globale de la santé », dans Le droit social en dialogue, Européanisation, mondialisation, croisements disciplinaires, Liber Amicorum Marie-Age Moreau, (Marzo, C. et al.), Paris : Les Éditions Bruylant, p. 145-155.
5. D'Ortun, F., Dufour-Poirier, M. 28 mai 2021. *Analyse critique du rôle des délégués sociaux de la FTQ dans de la prise en charge de la souffrance mentale au travail en temps de crise pandémique majeure*, Communication au 58^{e} Congrès annuel de l'Association canadienne des relations industrielles (ACRI) : Le travail et l'emploi en temps de crise: quels impacts, quelle gestion et quelles voies de sortie? Session 2 : Santé, sécurité et bien-être au travail.

6. Dufour-Poirier, M., D'Ortun, F. 2021. L'importance cardinale des DS en ces temps si difficiles, Le Monde ouvrier, Journal de la FTQ, Hiver, No 135, p. 14.
7. Dufour-Poirier, M. 2020. Quel rôle pour les syndicats pour une gestion davantage préventive, collective et concertée de la santé mentale au Québec?, dans Les Relations industrielles en questions, sous la direction de Jalette, P., Montréal : Presses de l'Université de Montréal, p. 195-204.
8. Chaignot-Delage, N., Dufour-Poirier, M., Le Capitaine, C. et D'Ortun, F. 2019. Articuler performance économique et santé mentale des travailleurs : Le Réseau des délégués sociaux de la FTQ, un acteur agissant pour une meilleure prévention dans les milieux de travail, Revue Ad Machina, No. 3, p. 58-71.
9. Dufour-Poirier M. et C. Le Capitaine. 2018. Regard sur les innovations syndicales menées par la FTQ au Québec face à la recrudescence des enjeux psychosociaux au travail ', dans Agir sur la santé au travail : acteurs, dispositifs, outils et expertise autour des enjeux psychosociaux, Mias, A. et Wolmark, C. (éds.), Paris : Éditions Octares, Collection Le Travail en débats, p. 47-61.
10. Dufour-Poirier, M., Le Capitaine, C. 2018. Comment soigner les maux du travail au Québec? Enseignements et réflexions autour du Réseau des délégués sociaux de la FTQ. Magazine RH, la Revue des CRHA et des CRIA, Vol. 21, No. 3, p. 29-31.
11. D'Ortun, F. 2017. Manuel. Le stress au travail : se protéger, prévenir et soutenir, remis aux participants à la formation de trois heures, pour personnes qui agissent comme délégué social et délégué santé et sécurité, Conseil régional FTQ du Montréal Métropolitain, 14 septembre. Recherche, rédaction et animation par F. d'Ortun PhD, Éditeur FTQ, 38 p.
12. D'Ortun, F. 2016. Manuel. L'écoute pour prévenir, comprendre, soutenir et agir, remis aux participants à la formation d'un jour, pour personnes qui agissent comme délégué social et délégué santé et sécurité, Conseil régional FTQ du Montréal Métropolitain, 13 décembre. Recherche, rédaction et animation par F. d'Ortun PhD, Éditeur FTQ, 48 p.
13. Dufour-Poirier, M. et Le Capitaine, C. 2016. Syndicalisme et souffrance au travail : l'expérience des délégués sociaux au Québec. Les Cahiers des RPS (risques psychosociaux au travail) (France), Vol. 28, p. 37-40.
14. Dufour-Poirier, M. et Le Capitaine, C. 2015. Les délégués sociaux au Québec : l'émergence d'une nouvelle profession syndical transformant le travail?, La revue des conditions de travail (France), No 3, numéro spécial intitulé ''Qualité de vie au travail : négocier le travail pour le transformer, enjeux et perspectives d'une innovation sociale''. Décembre, p. 101-109.
15. Dufour-Poirier, M., Bourque, R. 2013. Risques psychosociaux au travail et action syndicale : l'expérience des délégués sociaux de la FTQ au Québec, Négociations (France), Vol. 1, p. 43-56, 2013.
16. D'Ortun, F. 2012. Rapport de recherche. Les compétences acquises par l'autoformation : relevé des pratiques et des tractations travailleurs-employeurs en vue de leur reconnaissance. Programme de subvention à la recherche appliquée (PSRA) sur les conditions d'application de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (LRQ chap. D-7.1), Emploi-Québec, 283 p.

6. Bibliographie

Sources

Documents des Congrès

CTM, *8e Congrès. Militantisme syndical. Folie ou… nécessité*, mai 1985.
CTM, *9e Congrès. Le CTM sur la scène régionale : une pratique à renforcer*, mai 1987.
CTM, *10e Congrès. Des défis, des outils : l'emploi, le Montréal multiethnique, la relève*, mai 1989.
CTM, *11e Congrès. Notre force : nos membres*, avril 1991.
CTM, *12e Congrès. Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*, avril 1993.
CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point*, avril 1995.
CTM, *13e Congrès. Le temps de faire le point. Procès-verbal*, avril 1995.
CTM, *14e Congrès*. *Notre engagement social au cœur de l'action syndicale*, avril 1998.
CRFTQMM, *Commentaires des ateliers* – Procès-verbal de la 6e Assemblée d'orientation du Conseil, mai 2013.
CRFTQMM, *Pistes d'action*, 10e Assemblée d'orientation, mai 2017.
CRFTQMM, Procès-verbal de la 6e Assemblée d'orientation, mai 2013.
CRFTQMM, *Synthèse de la plénière du matin* – 4e Assemblée d'orientation, mai 2011.
CRFTQMM, Synthèse de la 9e Assemblée d'orientation, mai 2016.
CRFTQMM, *15e Congrès. L'enjeu, c'est le partage*, juin 2001.
CRFTQMM, *16e Congrès. L'enjeu du Conseil. Avoir les moyens de s'engager*, mai 2004.
CRFTQMM, *17e Congrès. Reprendre l'offensive. Bilan de nos activités*, mai 2007.
CRFTQMM, *17e Congrès. Reprendre l'offensive. Document thématique*, mai 2007.

Journaux du Conseil

CTM information de 1986 à 1999.
L'InfoCONSEILmétro, de 1999 à 2014.
L'infoCOURRIELmétro, de 2014 à 2018.
Les courriels cyberimpacts du CRFTQMM, de 2018 à 2020.

Procès-verbaux de réunions

Procès-verbaux des Assemblées générales du CRFTQMM, 2011 à 2020.
Procès-verbaux des Bureaux de direction du CRFTQMM, 2011 à 2020.

Autres documents du Conseil

CÉRÉ, Pierre, « Assurances-chômage: ils l'ont fait ! » (*Documents distribués dans le cadre du Bureau de direction du CRFTQMM*, décembre 2012).
CRFTQMM, *Bilan de l'année 2005 du gouvernement Charest. Le rouleau compresseur antisocial…encore une fois*, mars 2006.
CRFTQMM, *L'enjeu, c'est le partage. Un guide syndical pour contrer la mondialisation néolibérale et le plan d'action du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain*, Montréal, 2002.
CRFTQMM, *Le Conseil par ses services.*
CRFTQMM, *Répertoire – Pour mieux s'y retrouver. Les lieux d'interventions du Conseil*, 2009.

CRFTQMM, *Résolution contre tout projet de loi compromettant le droit des femmes et du libre-choix*, 2008.
CRFTQMM, *Résumés des procès-verbaux 2007-2010*.

Document de la FTQ

FTQ, *Guide d'action pour l'emploi. Prévenir, intervenir, agir*, Montréal, 2002.

Références

Articles

CASTONGUAY, Alec, « Prochaine étape : la grève générale », *Le Devoir*, 12 décembre 2003.

LASALLE, Martin, « Extrême droite au Québec : un phénomène social et politique en croissance ? », dans *udemnouvelles*, 13 décembre 2017, https://nouvelles.umontreal.ca/article/2017/12/13/extreme-droite-au-quebec-un-phenomene-social-et-politique-en-croissance/ (consulté le 10 avril 2021).

Monographies

CAMFIELD, David, *La crise du syndicalisme au Canada et au Québec : réinventer le mouvement ouvrier*, Pointe-Calumet, Éditions M, coll. « Mouvements », 2014, 263p.

ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004.

ROUILLARD, Jacques, *L'expérience syndicale au Québec. Ses rapports avec l'État, la nation et l'opinion publique*, Montréal, VLB éditeur, 2008.

Publications gouvernementales

GOUVERNEMENT DU CANADA, « Respecter les engagements pris à l'égard de l'ancien projet de loi C-51 », 17 juillet 2019, https://www.canada.ca/fr/services/defense/securitenationale/notre-securite-nos-droits/respecter-engagements-pris-aborder-lancien-projet-c51.html (consultée le 22 avril 2021).

GOUVERNEMENT DU CANADA (Bureau du directeur parlementaire du budget), *Estimation de la queue supérieure de la distribution du patrimoine familial au Canada*, 2020, https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/RP-2021-007-S/RP-2021-007-S_fr.pdf (consulté le 28 janvier 2021).

LABROSSE, Alexis (Direction de l'information sur le travail-Gouvernement du Canada), *La présence syndicale au Québec et au Canada*, 2020, https://www.travail.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/Documents/presence_syndicale/2019.pdf (consulté le 3 mars 2021).

LUKIWSKI, Tom (Chambre des Communes du Canada), « La voie à suivre pour Postes Canada : Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires », 42e législature, 1ère session, décembre 2016, p.2.

MOREAU, Greg (Statistique Canada), « Les crimes haineux déclarés à la police au Canada, 2019-2020 », *Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités*, 29 mars 2021, https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00002-fra.htm (consulté le 13 avril 2021).

Sites Internet

« Chômage au Canada » dans *The Canadian Encyclopedia*, 2018, https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/chomage (consulté le 13 janvier 2021).

« L'équité salariale et la loi », *Ressources humaines et développement des compétences Canada*, http://www.hrsdc.gc.ca/fra/travail/egalite/equite_salariale/comprendre/loi.shtml, (consulté le 14 septembre 2011).

« Le patrimoine familial », http://www.educaloi.qc.ca/loi/conjoints_maries_ou_unis_civilement/147/, (consulté le 14 septembre 2011).

Coalition pour le droit à l'avortement au Canada, « Points saillants contre le projet de Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels (C-484) », 6 mai 2008, http://www.arcc-cdac.ca/fr/action/c-484-points-saillants.htm, (consulté le 18 novembre 2011).

Commission de l'équité salariale Québec, *La mission et les membres*, http://www.ces.gouv.qc.ca/commission/mission.asp, (consulté le 14 septembre 2011).

Page Facebook du CRFTQMM, https://www.facebook.com/crftqmm.

2016
FORUM SOCIAL MONDIAL
Conseil régional
MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
FTQ
féministe tant qu' il le faudra !
Collectif 8 mars
Défendons nos logements sociaux !
FRAPRU
Des milliard$ pour le LOGEMENT!
PAS POUR L'ARMEMENT...
MON QUARTIER N'EST PAS À VENDRE
15$
REFUSONS L'AUSTÉRITÉ
STOP HARPER
EN LOCK-OUT
BOYCOTTEZ SHELL
JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS
SORTONS DE LA CRISE EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ
METRO
LE TRAVAIL PAS À 15$ MINIMUM
PEOPLES SOCIAL FORUM
FORUM SOCIAL DES PEUPLES
OTTAWA 21-24 AOUT 2014
ENSEMBLE POUR CRÉER L'AVENIR EST À NOUS!
EN GRÈVE
Fobey's
cimm
unis
PARTOUT AU QUÉBEC
SAUDAMOS OS GUERREIROS E AS GUERREIRAS DA EDUCAÇÃO PÚBLICA
NON AU SACCAGE DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE!
RIPOSTONS!
CSN
ENSEMBLE